

BUDGET DE DÉPENSES

1998-1999



VOLUME II

Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Préparé par le
Conseil du trésor

Québec 

ISSN 0706-0327
ISBN 2-551-18878-4

Dépôt legal 1^{er} trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Les informations sur le Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice 1998-1999 se retrouvent dans les trois documents suivants :

Volume I : Livre des crédits

Volume II : Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Volume III : Plans ministériels de gestion des dépenses

Le Volume I présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 1998-1999. Ces crédits sont ventilés par ministères et par programmes.

Le Volume II contient les informations d'ensemble sur le budget de dépenses et la ventilation des crédits. On retrouve au début de ce volume le message du Président du Conseil du trésor concernant le Budget de dépenses .

Le Volume III présente les *Plans ministériels de gestion des dépenses*. Ces plans donnent des explications sur les crédits de chaque ministère. On retrouve également de l'information sur les orientations stratégiques des ministères et leur plan de dépenses.

PRÉFACE

Les crédits budgétaires sont déposés à l'Assemblée nationale avant le début de chaque exercice budgétaire. Les explications du budget de dépenses sont contenues dans le *Volume II du Budget de dépenses : Message du Président du Conseil du trésor et Renseignement supplémentaires*.

Dans son message, le Président du Conseil du trésor donne les faits saillants du budget de dépenses de l'exercice 1998-1999. Il situe le budget de dépenses par rapport aux objectifs et aux priorités que s'est fixés le gouvernement. Le *Message du Président du Conseil du trésor* est présenté au chapitre 1.

Le chapitre 2 traite des données sommaires du budget de dépenses de 1998-1999. Il est suivi au chapitre 3 d'un état des résultats de l'exercice 1997-1998.

Le chapitre 4 porte sur la tempête de verglas survenue en janvier 1998 : on y fait état de l'impact de ce sinistre sur les dépenses gouvernementales.

Au chapitre 5, le budget de dépenses est examiné sous l'angle des six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État. Le chapitre 6 procède à la répartition des crédits en distinguant les grandes catégories de dépenses et les bénéficiaires, c'est-à-dire les groupes d'institutions, d'organismes, d'entreprises ou de personnes à qui les ressources sont destinées.

Le chapitre 7 analyse l'évolution des dépenses gouvernementales sur différentes périodes depuis 1985-1986. On y retrouve aussi les tendances par grand secteur de dépenses ainsi que des comparaisons avec les autres provinces et avec les pays de l'OCDE.

Le chapitre 8 donne des informations relatives aux immobilisations subventionnées par service de dette. Les données couvrent la période comprise entre 1992-1993 et 1998-1999.

Le chapitre 9 donne des explications sur les fonds spéciaux du gouvernement et les comptes à fin déterminés. Ces informations complètent celles sur le budget de dépenses qui se retrouvent dans les autres chapitres.

Le chapitre 10 présente le résultat du *Programme de départs volontaires*, c'est-à-dire le nombre de départs observés et les économies réalisées. Enfin, le chapitre 11 porte sur l'évolution de l'effectif des ministères et des organismes apparaissant au *Livre des crédits 1998-1999*.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS

PRÉFACE

CHAPITRE 1	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR	13
CHAPITRE 2	- LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999	25
1.	La prévision de dépenses 1998-1999	25
2.	Les mesures d'économie budgétaires	28
3.	Rétrospective de l'effort budgétaire depuis 1995-1996	30
CHAPITRE 3	- LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998	39
1.	L'Évolution de la dépenses 1997-1998 depuis le dernier Discours sur le budget	39
2.	Les crédits additionnels autorisés en 1997-1998	40
3.	Les crédits non dépensés en 1997-1998	42
4.	Les crédits non dépensés en 1997-1998	
CHAPITRE 4	- L'IMPACT DE LA TEMPÊTE DE VERGLAS SUR LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES	45
1.	Introduction	45
2.	Les interventions et programmes mis en place par le gouvernement du Québec	45
3.	Les dépenses à assumer par le gouvernement québécois	50
4.	Les montants prévus au Livre des crédits pour la tempête de verglas	51
CHAPITRE 5	- LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999 PAR MISSIONS	55
1.	Les grandes missions de l'État	55
2.	La variation des dépenses par missions entre 1997-1998 et 1998-1999	57

CHAPITRE 6 - LA RÉPARTITION DES CRÉDITS 1998-1999	
PAR GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES ET DE BÉNÉFICIAIRES	71
1. Vue d'ensemble de la répartition des crédits	72
2. Les dépenses de rémunération	77
3. Les dépenses de fonctionnement	80
4. Les dépenses de capital	83
5. Les dépenses d'intérêt	87
6. Les dépenses de support	91
7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres	95
CHAPITRE 7 - L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉPENSE	99
1. Introduction	99
2. Évolution globale des dépenses depuis 1985-1986	100
3. Évolution des dépenses de programmes, par grands secteurs	105
4. Comparaison des dépenses avec les autres provinces	107
5. Comparaison des ressources globales allouées par le Québec aux secteurs de la santé et de l'éducation	110
CHAPITRE 8 - LES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE	117
1. Les immobilisations subventionnées par service de dette	117
2. Les investissements additionnels annoncés lors du discours sur le budget	117
3. Le niveau d'immobilisations réalisé en 1997-1998 et les immobilisations prévues en 1998-1999	118
4. L'évolution globale des immobilisations subventionnées par service de dette	121
5. L'évolution par secteurs des immobilisations subventionnées par service de dette	121
CHAPITRE 9 - LES FONDS SPÉCIAUX ET COMPTES À FIN DÉTERMINÉE	127
1. L'objet des fonds spéciaux	127
2. Vue d'ensemble des ressources gérées par les fonds spéciaux Présentés au Livre des crédits 1998-1999	129
3. Les opérations relatives aux fonds de gestion	130
4. Les investissements réalisés au moyen de fonds spéciaux	135
5. Effectif affecté aux fonds spéciaux	137
6. L'objet des comptes à fin déterminée	138
7. Les données relatives aux comptes à fin déterminée	138

CHAPITRE 10 - LE RÉSULTAT DU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES	145
1. Les paramètres du programme de départs volontaires	145
2. L'adhésion au programme	149
3. Les économies de coûts de main-d'œuvre.....	150
4. Les obligations actuarielles, le coût des mesures de départs assistés et les frais d'administration découlant du PDV	154
 CHAPITRE 11 - L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL	 159
1. L'évolution de l'effectif gouvernemental au cours des dix dernières années.....	160
2. L'effectif total autorisé en 1997-1998	162
3. L'effectif total autorisé en 1998-1999	163

CHAPITRE I

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

LA QUATRIÈME ANNÉE D'UN ENGAGEMENT COLLECTIF : STABILISATION DE NOS DÉPENSES, CONSOLIDATION DES GRANDES RÉFORMES ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

1. INTRODUCTION

Depuis le budget de 1995-1996, le gouvernement s'est résolument engagé sur la voie de l'assainissement des finances publiques. La situation à cet égard s'est constamment améliorée. Bien que le travail ne soit pas terminé, les progrès enregistrés jusqu'ici témoignent de la détermination du gouvernement. Cette détermination est solidement appuyée sur l'adhésion de la société québécoise aux objectifs fixés.

Il faut persister jusqu'à l'atteinte des objectifs budgétaires. Aussi, en cette quatrième et avant-dernière année de lutte au déficit, le gouvernement compte :

- Poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses budgétaires;
- Consolider les réformes entreprises dans les grands secteurs de dépenses;
- Intensifier la modernisation de la gestion des services publics.

Le Québec de l'an 2000 aura retrouvé l'équilibre des finances publiques. Il sera doté de services publics mieux adaptés, plus efficaces et plus près des citoyens. Nous aurons retrouvé une véritable marge de manœuvre.

2. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998

Le budget de dépenses déposé il y a un an comportait des objectifs ambitieux et des mesures importantes qui impliquaient notamment :

— La réduction des coûts de main-d'œuvre et de fonctionnement

Un vaste programme de départs volontaires a été mis en œuvre et ce, après entente avec les syndicats et les associations de cadres. Ce programme a permis le départ à la retraite de quelque 36 000 personnes. Tel que prévu, les économies réalisées sur les coûts de main-d'œuvre sont de l'ordre de 800 M\$ en 1997-1998 et d'un milliard \$ à compter de 1998-1999. Il faut préciser que ce programme aura permis de réduire les coûts sans mise à pied, donc sans ajouter au chômage et aux coûts sociaux qui en découlent. En outre, 24 000 personnes travaillant à temps partiel, sans sécurité d'emploi ou sans emploi, ont vu leur situation s'améliorer. Parmi celles-ci, on compte près de 10 000 nouveaux enseignants dont près de la moitié ont moins de trente ans;

— La participation du monde municipal à l'effort budgétaire auquel tous les groupes de la société avaient été conviés

L'entente intervenue avec le monde municipal a engendré, tel que prévu, des économies de 125 M\$ en 1997-1998. Elle procurera un rendement annuel de 375 M\$ se réalisant principalement par des économies sur les coûts de main-d'œuvre dans les municipalités;

— La poursuite des réformes entreprises dans les grands secteurs :

- la politique familiale mise en œuvre en septembre 1997;
- la restructuration des commissions scolaires et l'adoption de nouveaux régimes pédagogiques dans le secteur de l'éducation;
- le dépôt du projet de loi sur la réforme de la sécurité du revenu;

— Enfin, autre objectif du budget de dépenses 1997-1998, l'examen des multiples organismes gouvernementaux

Le Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux présidé par le député de Fabre, M. Joseph Facal, a passé en revue au cours de la dernière année le statut de 204 organismes. Le rapport déposé le 24 septembre 1997 a recommandé l'abolition de 34 organismes et le regroupement de 62 autres. Le Premier ministre a déjà indiqué l'intention du gouvernement de passer à l'action et d'aller aussi loin que nécessaire dans l'application des recommandations du rapport. Notamment, un projet de loi sera déposé sous peu à l'Assemblée nationale afin de créer *Statistique-Québec*.

Les résultats de l'année financière 1997-1998 sont probants. N'eut été la tempête de verglas, le gouvernement aurait atteint l'objectif de dépenses de programmes qu'il s'était fixé en début d'année pour 1997-1998, en l'occurrence 34 374 M\$. L'impact de la tempête de verglas sur les dépenses de 1997-1998 aura été de 319 M\$. La dépense probable a donc été portée à 34 693 M\$.

Sur base comparable, les dépenses de programmes ont diminué par rapport à l'exercice précédent, tout comme ce fut le cas pour les deux années antérieures. Cette baisse en 1997-1998 est de 1,5 %. Entre 1994-1995 et 1997-1998, le niveau de dépenses a été réduit de 2,2 milliards de dollars. Ce résultat a été obtenu grâce à la réalisation de mesures importantes prévues au budget de dépenses ainsi que par une gestion rigoureuse en cours d'exercice.

3. LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999

Les dépenses prévues pour 1998-1999 totalisent 41,8 milliards \$ dont 35,4 milliards \$ au titre des dépenses de programmes et 6,4 milliards \$ pour le service de la dette du gouvernement. Sur base comparable, les dépenses de programmes sont légèrement à la hausse par rapport à l'exercice 1997-1998, soit 246 M\$ ou 0,7 %.

Il y a dix ans, avant la récession du début de la décennie, le poids des dépenses de programmes dans l'économie était de 19,5 %. En 1994-1995, il atteignait 21,7 %. Depuis, ce ratio s'améliore constamment de sorte qu'en 1998-1999, il sera ramené à 17,9 %, donc à un taux inférieur à celui d'il y a dix ans.

Lorsqu'on observe le budget par ministères, on constate que :

- Après avoir diminué au cours des deux dernières années, l'enveloppe 1998-1999 du ministère de la Santé et des Services sociaux est en hausse de 378 M\$ soit 3 %, ce qui marque un tournant pour ce Ministère. Ce changement témoigne de la volonté du gouvernement de consacrer davantage de ressources à ce secteur névralgique de services à la population, ressources qu'il a dégagées par voie de réallocation à l'intérieur du budget de dépenses et par l'injection de sommes additionnelles. Pour sa part, le Ministère mettra en place un plan de modernisation des infrastructures administratives et de support au réseau. Ce plan générera des économies de 150 M\$ et vise essentiellement les coûts administratifs et de support ;
- Après avoir elle aussi diminué au cours des deux dernières années, l'enveloppe 1998-1999 du ministère de l'Éducation est en hausse de 31 M\$, soit 0,3 %. Le Ministère pourra par ailleurs compter sur les économies découlant des mesures prises en 1997-1998 ;

- L'enveloppe du ministère de l'Emploi et de la Solidarité est en baisse de 233 M\$ en raison de la diminution de 20 600 ménages bénéficiaires de l'aide sociale prévue en 1998-1999. Cette diminution manifeste la vigueur de l'économie québécoise et elle survient malgré la réforme fédérale de l'assurance-emploi. Il faut noter par ailleurs que ces données comparatives excluent le montant transféré du gouvernement fédéral à la suite de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail. Les crédits correspondants de 519 M\$ ont pour effet de porter les crédits totaux du Ministère à 4 249 M\$ pour l'exercice 1998-1999 ;
- L'enveloppe du ministère de la Famille et de l'Enfance est en hausse de 255 M\$, soit 25,6 %. Ce niveau reflète la poursuite de la mise en œuvre de la politique familiale, notamment le développement des places en services de garde ;
- Les dépenses des autres ministères sont en baisse de 185 M\$, soit 2,5 %. Des ressources additionnelles ont toutefois été dégagées pour certaines priorités gouvernementales, notamment 55 M\$ à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du plan d'action gouvernemental en habitation et 61 M\$ au ministère des Transports, au programme « Infrastructures de transport ».

Le budget de dépenses 1998-1999 traduit aussi la volonté du gouvernement d'appuyer la prise en charge des outils de développement économique par le milieu. C'est ainsi que des crédits de 60 M\$ ont été réaffectés au ministère des Régions et au ministère de la Métropole pour la mise en place des Centres locaux de développement (CLD). Avec les CLD, un nouveau partenariat prend forme entre le gouvernement et les communautés locales pour le soutien et le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif. Toujours au cours de 1998-1999, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité mettra en place les Centres locaux d'emploi (CLE) qui travailleront en concertation avec les CLD à mettre en œuvre une politique active du marché du travail. Ce faisant, nous donnons suite à l'engagement que nous avons pris à l'égard des régions.

Globalement, l'année 1998-1999 est donc marquée par une stabilisation des dépenses de programmes. À l'intérieur du budget de dépenses, des réaffectations de ressources ont été effectuées en faveur de la santé et des services sociaux, en faveur de l'éducation et en faveur du développement local et régional.

4. LA MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS

L'assainissement des finances publiques, pour être durable, passe par le changement des modes de gestion. Le contexte de gestion est transformé, les ressources sont limitées, l'effectif est moins nombreux.

C'est pourquoi le plan que s'est donné le gouvernement ne vise pas seulement à assainir les finances publiques et à réévaluer nos grands programmes. Il vise aussi à revoir le mode de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et à repenser la façon de rendre les services publics.

Des gestes significatifs et nombreux ont été posés pour gérer autrement et rendre nos services publics plus performants. Le gouvernement entend maintenant consolider ces initiatives et assurer des bases solides au processus de modernisation de l'appareil public sur chacun des trois volets suivants :

- Premièrement : une gestion axée sur les résultats et sur la qualité des services;
- Deuxièmement : la mise en valeur des ressources humaines;
- Troisièmement : le déploiement de l'infrastructure gouvernementale.

Une gestion axée sur les résultats et sur la qualité des services

L'orientation du gouvernement à l'égard de la gestion au sein de l'appareil public se caractérise par la détermination d'objectifs stratégiques et par l'attention portée aux résultats obtenus. C'est ainsi que depuis 1996, le Comité des priorités a été chargé de coordonner un exercice de planification stratégique auprès des ministères et des organismes. Cette opération permet de gouverner à partir d'une vision d'ensemble et d'assurer la cohérence des actions gouvernementales.

Le gouvernement s'emploie aussi à passer d'un mode de contrôle des gestes administratifs à une gestion stratégique axée sur les résultats. Depuis plus de trois ans, il revoit systématiquement les règles et les directives internes de gestion. De nombreux assouplissements ont été apportés, toujours dans la perspective de laisser plus de latitude aux gestionnaires de l'État sur le choix des moyens. En contrepartie, les gestionnaires sont responsabilisés en regard de l'atteinte d'objectifs qui leur sont signifiés en termes de résultats. Voilà notre orientation, nous la poursuivrons et nous l'intensifierons.

Dans cette veine, des unités autonomes de service (UAS) ont été implantées : à ce jour, on en compte quatorze. Ces unités s'engagent à réaliser des objectifs précis de qualité de services et de résultats. En contrepartie, elles obtiennent une plus grande flexibilité de gestion. Le gouvernement a l'intention d'étendre l'approche des UAS à toutes les unités opérationnelles qui s'y prêtent, de façon à favoriser la performance de l'administration publique et l'amélioration des services publics.

Le gouvernement améliore par ailleurs l'information publique sur la gestion des ministères. Ainsi, dans le *Volume III du Budget de dépenses*, les ministères présentent leurs orientations stratégiques, leurs objectifs, leurs priorités et leur plan de dépenses. Il faut poursuivre dans cette voie car une plus grande transparence et l'exercice d'une véritable reddition de comptes sont des facteurs essentiels d'une gestion plus efficace et de la prestation de services de qualité. Par exemple, les rapports annuels des ministères devraient être de véritables instruments de reddition de comptes. De même, il faut accélérer le développement d'indicateurs permettant d'apprécier la pertinence des programmes, la qualité des services et la performance de la gestion.

Sur un autre plan, le gouvernement entend amorcer, au cours de 1998-1999, une réflexion sur le cadre légal de la gestion gouvernementale, lequel trouve son assise dans la *Loi sur l'administration financière*.

Tous ces gestes visent à assurer une gestion de l'appareil public basée sur l'atteinte de résultats et la qualité des services.

La mise en valeur des ressources humaines

La qualité des services publics dépend d'abord et avant tout de la compétence des personnes qui dispensent les services à la population. Est-il besoin de le souligner, les employés des ministères et des organismes sont la première ressource du gouvernement. C'est avec leur collaboration et avec leur imagination que nous avons pu, ces dernières années, traverser une période d'austérité budgétaire sans précédent tout en maintenant des services de qualité. C'est en partenariat avec eux que nous avons amené de nouvelles formes d'organisation du travail.

Depuis dix ans, l'effectif de la fonction publique a diminué de 15 %. De nombreux changements sont actuellement en cours — redéploiement d'effectifs, transformation des mandats et des façons de faire, implantation accélérée des nouvelles technologies — et ces changements ont des impacts sur les ressources humaines. Aussi devons-nous viser la meilleure utilisation possible des compétences et en faciliter l'adaptation continue et prévisionnelle.

C'est ainsi que des plans de formation spécifiques, des outils et des services-conseils ont été développés afin de soutenir les gestionnaires et leur permettre de mieux gérer les transitions qu'imposent ces changements. De même, la concertation interministérielle a été renforcée pour assurer la pleine mobilité professionnelle et favoriser la meilleure adéquation entre les besoins des organisations et les ressources humaines de la fonction publique.

Toutefois, la mobilité interne ne peut répondre à tous les besoins et la fonction publique doit se renouveler. Par exemple, le Conseil du trésor a publié en janvier dernier 400 offres d'emplois en informatique dans les ministères et les organismes. En plus de contribuer au rajeunissement de la fonction publique, le gouvernement pourra profiter d'une expertise nouvelle dans le domaine des technologies de l'information.

Le gouvernement a par ailleurs entrepris une démarche sur le rôle et l'évolution de la fonction publique québécoise, afin de cerner les grands enjeux qui la confrontent et d'identifier les moyens qui lui permettront de faire face aux défis des prochaines années.

Le déploiement de l'infrastructure gouvernementale

L'utilisation des technologies de l'information et des infrastructures est un moyen privilégié par le gouvernement pour l'atteinte de ses objectifs, notamment ceux liés à l'accessibilité aux services, au développement économique et à la création d'emplois.

Les ministères et les organismes utilisent déjà l'inforoute et les technologies de l'information pour améliorer la diffusion d'informations à la population sur leurs services. Grâce aux quelque 130 sites Web actuellement disponibles, les citoyens peuvent désormais consulter gratuitement les lois, les documents parlementaires ainsi que les informations sur les programmes et les services offerts par l'État. Ils peuvent également consulter les documents budgétaires rendus publics aujourd'hui.

Certains services sont par ailleurs déjà fournis au moyen des inforoutes. Ainsi la RAMQ traite en ligne quotidiennement plus de 135 000 demandes concernant l'assurance-médicaments. À la CSST, les entreprises peuvent avoir directement accès aux données qui les concernent et effectuer, sans aucun délai, de multiples transactions. Plusieurs projets comparables sont en chantier dans la plupart des ministères et des organismes publics.

Le gouvernement adoptera bientôt une politique québécoise de l'autoroute de l'information. Le déploiement de l'inforoute gouvernementale constituera un axe important de cette politique. Le Conseil du trésor en assumera le leadership et accompagnera les ministères dans leur démarche de renouvellement. Il veillera notamment à la mise à niveau des infrastructures de communication et particulièrement à implanter des dispositifs assurant la sécurité et la confidentialité des échanges électroniques.

L'adaptation des compétences et l'implication du personnel sont les premiers facteurs de succès d'un changement technologique. C'est là une condition essentielle pour en tirer tous les bénéfices attendus. À cet effet, nous sommes à préparer la démarche et les outils devant favoriser la mise à jour des compétences dans le cadre de l'inforoute gouvernementale.

Les enjeux de l'inforoute gouvernementale sont fondamentaux : d'une part, rendre les citoyens plus autonomes et les services publics plus accessibles et, d'autre part, accroître la capacité concurrentielle des entreprises en simplifiant les procédures et en réduisant les délais et les coûts associés aux transactions avec l'État.

Permettre aux citoyens et aux entreprises d'effectuer des démarches administratives et d'accéder à l'information gouvernementale, sans égard aux contraintes de temps ou de distance, est devenu une caractéristique de base de toute administration moderne. Un État plus simple, plus transparent, plus accessible et performant, voilà ce que nous devons réaliser.

5. CONCLUSION

Notre gouvernement s'était engagé à assainir les finances publiques. Cet engagement est tenu. L'action du gouvernement en matière de dépenses a permis au gouvernement de respecter les objectifs financiers que nous nous étions fixés, contribuant à rétablir la crédibilité financière du Québec. À compter de 1998-1999, il s'agit de stabiliser les dépenses à un niveau permettant de conserver la solidité financière de l'État. Les mesures d'économie exigeantes sont donc choses du passé, mais la rigueur et la vigilance seront toujours de mise.

Nous venons de traverser les deux années les plus difficiles mais les progrès sont remarquables. Nous retrouvons enfin la santé financière. C'est le résultat d'un engagement collectif. Tous les partenaires de l'État québécois ont mis l'épaule à la roue.

Ce redressement aura été une occasion de changement en profondeur. De grandes réformes ont été mises en œuvre et elles entrent maintenant dans une phase de consolidation. Nous ne devons pas nous arrêter en si bonne route. Il faut poursuivre et parachever les transformations en cours pour assurer à tous les citoyens du Québec, d'aujourd'hui et de demain, des services qui répondent à nos valeurs et à nos objectifs de qualité de vie.

Au-delà des grandes réformes, un défi demeure. Nous devons gérer de façon encore plus efficace les services publics afin d'en améliorer sans cesse la qualité et en abaisser le coût. Nous devons aussi intensifier la modernisation de la gestion de l'État, c'est-à-dire :

- Se fixer des objectifs stratégiques dans tous les domaines et mesurer les résultats accomplis;
- Mettre les ressources humaines au premier plan et rendre la fonction publique toujours plus dynamique et performante;
- S'approprier les nouvelles technologies et en tirer tous les bénéfices.

Dès l'an prochain, le déficit sera éliminé. Nous aurons ainsi redonné aux Québécoises et aux Québécois un État qui disposera d'une véritable marge de manœuvre et qui sera apte à faire face aux défis du XXI^e siècle.

Le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique
Président du Conseil du trésor



JACQUES LÉONARD

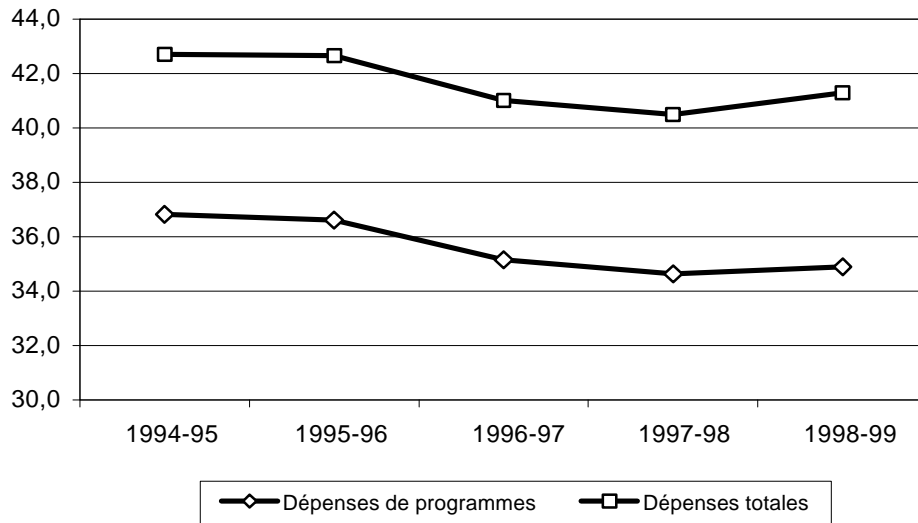
Tableau 1.1 : Dépenses 1998-1999 sur base comparable

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses totales
	M\$	M\$	M\$
Dépenses 1998-1999 apparaissant au Livre des crédits	35 444	6 398	41 842
Ajustements pour rendre les dépenses comparables :			
◇ Entente Canada-Québec sur le marché du travail	(519)	—	(519)
◇ Dépense extraordinaire : tempête de verglas	(37)	—	(37)
Dépenses 1998-1999 sur base comparable	34 888	6 398	41 286
<i>Variation par rapport à 1997-1998</i>	<i>0,7 %</i>	<i>9,2 %</i>	<i>1,9 %</i>

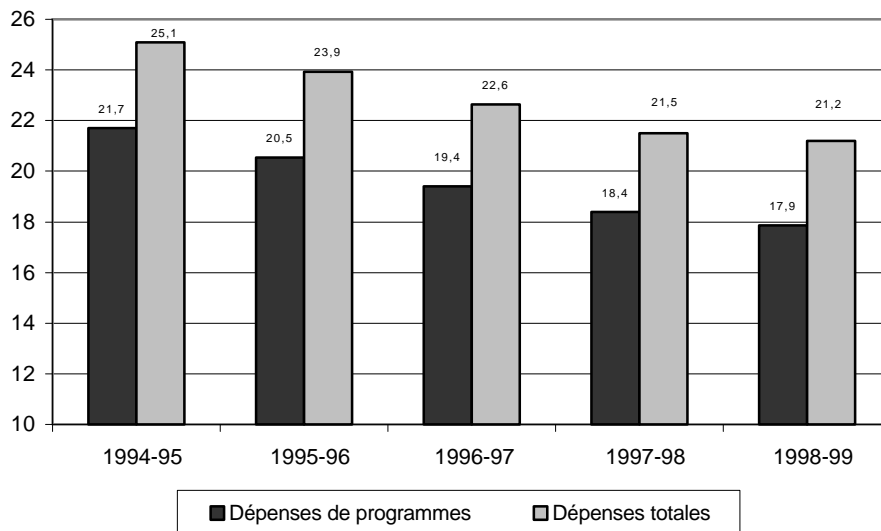
Tableau 1.2 : Variation des dépenses de programmes depuis 1995-1996, sur base comparable

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
◇ En M\$	(208)	(1 449)	(521)	246
◇ En %	(0,6)	(4,0)	(1,5)	0,7

Graphique 1.1 : Évolution des dépenses, en milliards de \$, depuis 1994-1995



Graphique 1.2 : Évolution des dépenses exprimée en pourcentage du PIB (%)



CHAPITRE 2

LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999

CHAPITRE 2

LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999

Ce chapitre présente les données globales du Budget de dépenses 1998-1999. Il explique en outre comment la prévision de dépenses a évolué et comment l'objectif de dépenses se compare à l'objectif qui avait été fixé lors du dernier Discours sur le budget. Enfin, il chiffre sommairement les mesures d'économie permettant de contrer les facteurs de croissance des coûts.

Les données budgétaires de ce chapitre sont présentées sur base comparable. Les ajustements effectués pour établir la base comparable sont décrits à l'annexe A, à la fin de ce chapitre. Il importe également de distinguer le budget de dépenses faisant l'objet de ce chapitre et les crédits budgétaires. Cette distinction est expliquée à l'annexe B.

1. LA PRÉVISION DE DÉPENSES 1998-1999

Le budget de dépenses pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 1998 totalise 41 286 M\$ dont 34 888 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 398 M\$ pour le service de la dette gouvernementale. Les dépenses de programmes sont légèrement en hausse de 0,7 %, soit 246 M\$ sur les dépenses de l'exercice 1997-1998. En ce qui concerne les dépenses affectées au service de la dette, elles augmentent de 540 M\$ par rapport à 1997-1998. Cette hausse s'explique principalement par la détérioration des taux de change et la hausse prévue des taux d'intérêt.

Tableau 2.1 : Budget de dépenses 1998-1999 sur base comparable*

	1998-1999	1997-1998	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Dépenses de programmes	34 888	34 642	246	0,7
Service de dette	6 398	5 858**	540	9,2
Dépenses totales	41 286	40 500	786	1,9

* Sur une base réelle correspondant au *Livre des crédits (Volume I du Budget de dépenses)*, les dépenses de programmes de 1998-1999 se chiffrent à 35 444 M\$, le service de la dette à 6 398 M\$ et les dépenses totales à 41 842 M\$. Les ajustements menant à une base comparable sont expliqués à l'annexe A.

** Prévision en date du 12 mars 1998.

Le poids des dépenses de programmes dans l'économie québécoise continue de diminuer. Sur une base comparable, le ratio des dépenses de programmes en pourcentage du produit intérieur brut québécois se situera à 17,9 % par rapport à 18,4 % en 1997-1998. Depuis 1994-1995, ce ratio révèle une constante amélioration puisqu'il était alors de 21,7%. Les ratios de 1997-1998 et de 1998-1999 sont même inférieurs à ceux enregistrés avant la récession du début de la décennie, par exemple, ce ratio était de 19,5 % en 1988-1989.¹

Le tableau 2.2 montre l'évolution de l'objectif de dépenses depuis le Discours sur le budget de 1997-1998. Selon le Discours, il était prévu que les dépenses de programmes de 1998-1999 demeureraient à leur niveau de 1997-1998, soit 34 060 M\$.

Tableau 2.2 : Évolution de l'objectif de dépenses de programmes pour 1998-1999 depuis le Discours sur le budget de 1997-1998

	M\$	
	Base réelle	Base comparable
Objectif de dépenses selon le Discours sur le budget 1997-1998 *	34 060	34 060
Variations		
Ajustements pour compenser une partie des allègements consentis au réseau de la santé et des services sociaux et aux réseaux de l'éducation	202	202
— Dépense extraordinaire : tempête de verglas	37	—
Dépenses compensées par des revenus équivalents		
— Politique familiale	626	626
— Entente Canada-Québec sur le marché du travail	519	—
Objectif selon les Crédits 1998-1999	35 444	34 888

* Se référer au Discours sur le budget 1997-1998, annexe B, tableau B.4, avant politique familiale.

Depuis le dernier Discours sur le budget, des variations de l'objectif de dépenses totalisant 239 M\$ ont été apportées :

- Des allègements ont été accordés au réseau de la santé et des services sociaux et aux réseaux de l'éducation; un ajustement de 202 M\$ a été apporté à l'objectif de dépenses pour compenser une partie de ces allègements;
- Les coûts à encourir durant l'exercice 1998-1999 consécutivement à la tempête de verglas survenue en janvier 1998 sont de 37 M\$.

¹ L'annexe C donne l'évolution des dépenses budgétaires et de certains indicateurs économiques sur dix ans.

Aux variations de l'objectif s'ajoutent les dépenses compensées par des revenus équivalents et qui, par conséquent, n'ont pas d'impact sur les équilibres financiers du gouvernement. Ces ajouts s'élèvent à 1 145 M\$ et s'expliquent comme suit :

- Un montant de 626 M\$ avait été prévu au Discours sur le budget de 1997-1998 pour la politique familiale. Les coûts correspondants aux mesures d'aide aux familles étaient auparavant comptabilisés en réduction des revenus. Depuis la mise en œuvre de la politique, ceux-ci sont comptabilisés à la dépense et inclus aux crédits budgétaires;
- Un transfert de 519 M\$ du gouvernement fédéral découle de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Le tableau 2.3 montre, sur une base comparable, les variations des crédits 1998-1999 par rapport à la dépense probable de 1997-1998 pour quatre ministères dont les budgets représentent 80 % des dépenses de programmes.

L'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux est en hausse de 378 M\$, soit 3 %. Ceci marque un tournant pour ce Ministère dont le budget connaissait une réduction nette à chaque exercice depuis 1995-1996. Il doit par ailleurs absorber une partie de ses facteurs de croissance.

Tableau 2.3 : Variations entre les crédits 1998-1999 et la dépense 1997-1998 sur base comparable*

	Crédits		Dépenses probables		Variation	
	1998-1999		1997-1998			
	M\$	M\$	M\$	%		
Santé et Services sociaux	12 994	12 616	378	3,0		
Éducation	9 676	9 645	31	0,3		
Emploi et Solidarité	3 730	3 963	(233)	(5,9)		
Famille et Enfance	1 251	996	255	25,6		
Autres ministères	7 237	7 422	(185)	(2,5)		
Dépenses de programmes	34 888	34 642	246	0,7		

* Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois en 1997-1998;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe en 1997-1998;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

L'enveloppe du ministère de l'Éducation est légèrement en hausse de 31 M\$, soit 0,3 %. Le ministère absorbera ses facteurs de croissance en comptant en bonne partie sur les économies découlant des mesures annoncées en 1997-1998.

L'enveloppe du ministère de l'Emploi et de la Solidarité est en baisse de 233 M\$ en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Ces données comparables excluent le montant transféré du gouvernement fédéral suivant l'entente Canada-Québec concernant le marché du travail car ce transfert ne s'applique qu'à compter de 1998-1999. Les crédits correspondants de 519 M\$ ont pour effet de porter les crédits totaux du ministère à 4 249 M\$ pour l'exercice 1998-1999.

L'enveloppe du ministère de la Famille et de l'Enfance est en hausse de 255 M\$, soit 25,6 %. Cela reflète la poursuite de la mise en œuvre de la politique familiale.

Les dépenses des autres ministères sont en baisse de 185 M\$, soit 2,5 %. Il y a diminution malgré certains facteurs de croissance, notamment 55 M\$ à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du plan d'action gouvernemental en habitation et 61 M\$ au ministère des Transports, au programme « Infrastructures de transport ».

2. LES MESURES D'ÉCONOMIE BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses comprend des mesures d'économie prises pour 1998-1999 et tient compte aussi de l'effet sur le nouvel exercice des mesures d'économie annoncées en 1997-1998. Le tableau 2.4 donne les montants se rapportant à l'un et l'autre.

Les mesures prises par les divers ministères pour l'exercice 1998-1999 s'élèvent à 665,3 M\$ dont 90,0 M\$ résultant de la rationalisation des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 1998-1999.

L'effet des mesures d'économie annoncées en 1997-1998 s'élève à 470,4 M\$ et découle de la réduction des coûts de main d'œuvre, soit 210 M\$, et de l'entente Québec-municipalités, soit 260 M\$. Il faut noter que ces chiffres reflètent la différence entre l'effet de ces mesures sur l'exercice 1998-1999 par rapport à l'exercice 1997-1998.

Dans l'ensemble, les mesures d'économie 1998-1999 sont moins élevées que celles des deux années précédentes. Cela s'explique par le fait que le Discours sur le budget avait prévu pour 1998-1999 un objectif moins contraignant qu'au cours des deux années précédentes, c'est-à-dire un gel des dépenses de programmes accompagné d'un ajustement pour refléter l'impact budgétaire de la politique familiale. En outre, l'effet des mesures d'économie prises en 1997-1998 aura permis d'escompter une part appréciable des économies nécessaires en 1998-1999.

Tableau 2.4 : Mesures d'économie comprises dans l'exercice 1998-1999

	M\$
MESURES D'ÉCONOMIE 1998-1999 :	665,3
◇ Santé et Services sociaux	158,0
◇ Éducation	173,9
◇ Emploi et Solidarité	50,0
◇ Autres ministères	193,4
◇ Rationalisation des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice 1998-1999	90,0
EFFET SUR L'EXERCICE 1998-1999 DES MESURES D'ÉCONOMIE ANNONCÉES DE 1997-1998	
Coûts de main-d'œuvre :	210,4
◇ Santé et Services sociaux	75,6
◇ Éducation	102,1
◇ Autres ministères	32,7
Entente Québec-municipalités :	260,0
◇ Affaires municipales	212,4
◇ Éducation	47,6

Lorsque l'on considère les données du tableau 2.4 en les regroupant selon les grands ministères², il se dégage les constatations suivantes.

Les mesures d'économie 1998-1999 du ministère de la Santé et des Services sociaux s'élèvent à 158 M\$ dont 150 M\$ pour le réseau et 8 M\$ pour le Ministère. En comptant le rendement de 75,6 M\$ en 1998-1999 de mesures déjà prises en 1997-1998, les économies s'élèvent à 21 % de l'ensemble des mesures d'économie du gouvernement. En comparaison, l'enveloppe de ce Ministère représente 37 % des dépenses de programmes du gouvernement.

Les mesures d'économie totales au ministère de l'Éducation s'élèvent à 323,6 M\$ en incluant l'effet des mesures annoncées en 1997-1998 relatives aux coûts de main-d'œuvre ainsi qu'à l'entente Québec-municipalités. Ces mesures représentent 28 % de l'ensemble des économies comparativement à un poids budgétaire de 27 %.

² L'annexe D présente le sommaire des mesures d'économie par ministère pour 1998-1999

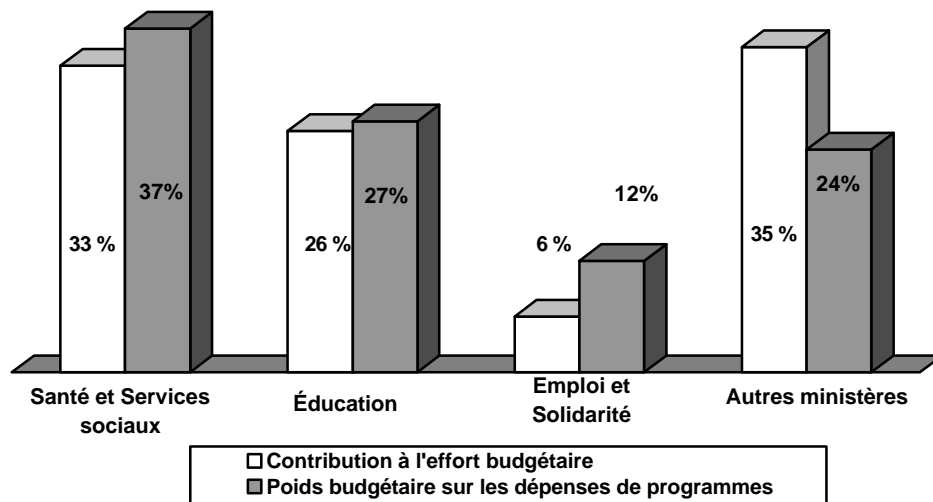
Les mesures d'économie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité s'élèvent à 50 M\$. Ce Ministère réalise un effort proportionnellement moins grand que les autres ministères, soit 5 % comparativement à un poids budgétaire de 12 %.

Les mesures d'économie 1998-1999 des autres ministères incluent la rationalisation des dépenses de fonctionnement, au montant de 90,0 M\$, prévue au cours de l'exercice. Cette rationalisation ne vise en effet que les dépenses de fonctionnement des ministères et des organismes, ce qui exclut les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Les mesures d'économie des autres ministères s'élèvent donc à 528,5 M\$. Elles sont proportionnellement plus élevées car elles représentent 46 % de l'ensemble alors que leur poids budgétaire est de 24 %.

3. RÉTROSPECTIVE DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE DEPUIS 1995-1996

Le graphique 2.1 illustre l'effort budgétaire total, de 1995-1996 à 1998-1999, soit une période de quatre ans. Il s'agit de la valeur, sur une base annuelle, de l'ensemble des mesures d'économie prises par les ministères au cours de cette période. Au total, l'effort budgétaire gouvernemental sur cette période s'élève à 7 milliards \$. Sur un budget de dépenses de programmes de 36 \$ milliards au début de cette période, c'est une croissance budgétaire de près de 20 % qui aura été endiguée.

Graphique 2.1 : Répartition de l'effort budgétaire par ministères de 1995-1996 à 1998-1999



Ce graphique met en perspective l'effort budgétaire respectif des grands secteurs de dépenses depuis quatre ans. Les mesures d'économie du ministère de la Santé et des Services sociaux s'élèvent depuis quatre ans à 2,3 milliards \$, soit 33 % de l'effort gouvernemental. Cet effort est cependant inférieur au poids budgétaire de ce ministère qui représente 37 % des dépenses de programmes sur cette période.

L'effort budgétaire du ministère de l'Éducation s'élève à 1,9 milliard \$, soit 26 %, et est à peu près équivalent au poids budgétaire de ce ministère qui est de 27 % sur cette période.

L'effort budgétaire du ministère de l'Emploi et de la Solidarité est nettement inférieur. Cela reflète l'orientation du gouvernement de ne pas faire porter le fardeau de la lutte au déficit par les plus démunis de la société.

Enfin, l'effort budgétaire de l'ensemble des autres ministères compte pour 35 % de l'effort gouvernemental alors que leur poids budgétaire sur les dépenses de programmes est de 24 %. Même en termes absolus, les ministères autres que les trois plus importants sur le plan budgétaire auront fourni l'effort le plus important, soit 2,4 milliards \$.

Depuis quatre ans, l'effort budgétaire du gouvernement aura permis d'abaisser le niveau des dépenses de programmes de près de 1,9 milliard de dollars sur base comparable. Globalement la diminution du niveau de dépenses est de 5,2 % de 1994-1995 à 1998-1999. Il faut noter que tout au long de cette période, le niveau des dépenses de programmes a diminué constamment, à l'exception de l'exercice 1998-1999 où on prévoit une légère augmentation de 0,7%.

ANNEXE A

ÉTABLISSEMENT DE LA BASE COMPARABLE DES DÉPENSES

Le budget 1998-1999 comporte des dépenses qui se sont ajoutées aux dépenses régulières de programmes mais qui sont cependant compensées par des revenus équivalents. Ces ajouts n'ont donc pas d'effet sur les équilibres financiers du gouvernement. Il s'agit de la mise en œuvre de la politique familiale et de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail. Par ailleurs, le budget 1998-1999, tout comme les dépenses probables 1997-1998 comprennent les coûts découlant de la tempête de verglas survenue en janvier 1998.

Afin d'établir une base comparable pour les dépenses de programmes entre les exercices 1997-1998 et 1998-1999, le transfert de 519 M\$ du gouvernement fédéral à compter du 1^{er} avril 1998 ne peut être pris en compte. En outre, les crédits de la politique familiale implantée en septembre 1997 doivent être reflétés sur douze mois au lieu de sept pour en représenter l'impact annuel en 1997-1998. Les exercices antérieurs ont aussi été redressés pour inclure les coûts correspondants à la politique familiale. Enfin, les coûts découlant de la tempête de verglas constituent une dépense extraordinaire qui est exclue. Sur une base comparable, les dépenses de programmes s'établissent à 34 888 M\$ en 1998-1999 et à 34 642 M\$ en 1997-1998.

Le tableau 2.5 montre les ajustements apportés aux dépenses à partir de la base réelle pour obtenir la base comparable des exercices 1998-1999 et 1997-1998.

Tableau 2.5 : Établissement de la base comparable

	1998-1999	1997-1998
	M\$	M\$
Dépenses de programmes sur base réelle	35 444	34 693
Dépenses compensées par des revenus équivalents :		
◇ Politique familiale	—	268
◇ Entente Canada-Québec sur le marché du travail	(519)	—
Dépense extraordinaire : tempête de verglas	(37)	(319)
Dépenses de programmes sur base comparable	34 888	34 642

ANNEXE B**DISTINCTION ENTRE LES CRÉDITS ET LES DÉPENSES**

Les tableaux présentés au début du Livre des crédits montrent les différences entre le budget de dépenses et le total des crédits déposés à l'Assemblée nationale. Pour 1998-1999, le total des crédits s'établit à 42 443 M\$ pour un budget de dépenses de 41 842 M\$. En 1997-1998 le total des crédits s'établit à 40 802 M\$ pour des dépenses probables de 40 551 M\$.

Trois phénomènes expliquent les différences entre le total des crédits et le total des dépenses :

- Les crédits votés au titre des « Prêts, Placements, Avances et Autres » autorisent des déboursés qui ne sont pas comptabilisés aux dépenses. En 1998-1999, ces crédits totalisent 501 M\$ et 378 M\$ en 1997-1998 et ne sont pas pris en compte dans les divers tableaux de ce chapitre;
- Les crédits autorisés pour les dépenses de programmes ne sont pas nécessairement entièrement dépensés et le solde est périmé en fin d'exercice. En 1997-1998, les crédits autorisant des dépenses s'élevaient à 40 424 M\$ mais, de ce montant, un total de 333 M\$ n'a pas été dépensé. En 1998-1999 il est prévu que 90 M\$ seront épargnés par la rationalisation des dépenses de fonctionnement;
- Les crédits permanents ne sont pas votés par l'Assemblée nationale et peuvent varier en cours d'exercice. En 1998-1999, les crédits permanents prévus s'élèvent à 13 610 M\$ dont 6 398 M\$ pour le service de la dette. En 1997-1998, les crédits permanents ont été haussés de 524 M\$ principalement à cause des dépenses extraordinaires consécutives à la tempête de verglas. Par contre, le service de la dette a été abaissé de 44 M\$.

Tableau 2.6 : Conciliation entre les crédits et les dépenses des exercices 1998-1999 et 1997-1998*

	1998-1999	1997-1998
Crédits		
(Livre des crédits 1998-1999 et 1997-1998, Crédits supplémentaires 1997-1998)	42 443	40 802
Prêts, Placements, Avances et Autres	(501)	(378)
Crédits affectés à des dépenses	41 942	40 424
Éléments à considérer dans le calcul des dépenses		
Provision pour pertes sur placements	(10)	(20)
Crédits non dépensés en 1997-1998	—	(333)
Rationalisation des dépenses de fonctionnement au cours de 1998-1999	(90)	
Variation des crédits permanents 1997-1998	—	524
Service de dette : variation de la dépense en 1997-1998	—	(44)
Dépenses (Budget de dépenses 1998-1999 et dépense probable 1997-1998)	41 842	40 551

* Les données de ce tableau ne sont pas sur base comparable de sorte qu'elles tiennent compte de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail à compter de 1998-1999 et des dépenses extraordinaires de la tempête de verglas sur les deux exercices. Elles tiennent compte également du fait que le coût de la politique familiale ne comprend qu'une période de sept mois en 1997-1998.

Tableau 2.7 : Évolution sur dix ans des dépenses budgétaires et de certains indicateurs propres au Québec

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Dépenses de programmes sur base réelle ¹	(M\$)	27 614,0	29 284,0	31 708,0	34 027,0	35 582,0	35 552,0	36 266,0	36 060,0	34 616,0	34 693,0	35 444,0
Dépenses compensées par des revenus équivalents												
▪ Politique familiale ²		339,0	413,0	470,0	504,0	551,0	558,0	554,0	552,0	547,0	268,0	—
▪ Entente Canada-Québec ³	(M\$)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(519,0)
Dépense extraordinaire : tempête de verglas ⁴	(M\$)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(319,0)	(37,0)
Dépenses de programmes sur base comparable	(M\$)	27 953,0	29 697,0	32 178,0	34 531,0	36 133,0	36 110,0	36 820,0	36 612,0	35 163,0	34 642,0	34 888,0
▪ Variation	(%)	—	6,2	8,4	7,3	4,6	(0,1)	2,0	(0,6)	(4,0)	(1,5)	0,7
Service de la dette	(%)	3 736,0	4 081,0	4 437,0	4 666,0	4 756,0	5 316,0	5 874,0	6 038,0	5 860,0	5 858,0	6 398,0
▪ Variation	(%)	—	9,2	8,7	5,2	1,9	11,8	10,5	2,8	(2,9)	0,0	9,2
Dépenses totales ⁵	(M\$)	31 689,0	33 778,0	36 615,0	39 197,0	40 889,0	41 426,0	42 694,0	42 650,0	41 023,0	40 500,0	41 286,0
▪ Variation	(%)	—	6,6	8,4	7,1	4,3	1,3	3,1	(0,1)	(3,8)	(1,3)	1,9
Dépenses de programmes ⁵												
▪ Dollars constants (\$ 1992)	(M\$)	32 963,4	33 367,4	34 488,7	35 056,9	36 133,0	35 471,5	36 098,0	35 136,3	33 204,0	32 195,2	32 066,2
▪ Variation	(%)	—	1,2	3,4	1,6	3,1	(1,8)	1,8	(2,7)	(5,5)	(3,0)	(0,4)
Dépenses de programmes per capita ⁵												
▪ Dollars courants	(M\$)	4 077,9	4 280,5	4 590,4	4 879,3	5 049,1	4 994,6	5 049,9	4 985,1	4 756,3	4 661,4	4 667,4
▪ Variation	(%)	—	5,0	7,2	6,3	3,5	(1,1)	1,1	(1,3)	(4,6)	(2,0)	0,1
▪ Dollars constants (\$ 1992)	(M\$)	4 808,9	4 809,6	4 920,1	4 953,6	5 049,1	4 906,3	4 950,9	4 784,2	4 491,3	4 332,1	4 289,8
▪ Variation	(%)	—	0,0	2,3	0,7	1,9	(2,8)	0,9	(3,4)	(6,1)	(3,5)	(1,0)
Dépenses de programmes en % du PIB-Québec nominal ⁵	(%)	19,5	19,7	20,6	21,8	22,5	22,0	21,7	20,5	19,4	18,4	17,9
Taux de croissance du PIB-Québec nominal ⁶	(%)	9,8	5,1	3,7	1,4	1,1	2,3	3,7	4,9	1,6	4,0	3,4
Taux d'inflation au Canada ⁷	(%)	4,0	5,0	4,8	5,6	1,5	1,8	0,2	2,2	1,6	1,6	1,2
Population	('000)	6 854,7	6 937,7	7 009,8	7 077,0	7 156,3	7 229,8	7 291,2	7 344,3	7 393,0	7 431,7	7 474,9

¹ Les dépenses 1988-1989 à 1997-1998 ont été redressées de manière à regrouper les mêmes éléments qu'en 1998-1999 et annuler l'effet de dépenses inscrites par anticipation dans les années 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991.

² La politique familiale ayant été mise en œuvre à compter de septembre 1997, les exercices antérieurs ont été redressés afin de refléter les dépenses correspondantes. Un ajustement de 268 M\$ doit être fait en 1997-1998 pour en établir le coût sur douze mois au lieu de sept mois.

³ L'entente Canada-Québec sur le marché du travail prenant effet à compter du 1^{er} avril 1998, son impact doit être retranché de l'exercice 1998-1999 afin de rendre les dépenses comparables.

⁴ Les dépenses relatives à la tempête de verglas ayant un caractère extraordinaire, elles sont exclues de la base comparable.

⁵ Dépenses sur base comparable.

⁶ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

⁷ Moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Source : Bureau de la statistique du Québec, ministère des Finances, mars 1998.

Provisions : ministère des Finances, mars 1998

ANNEXE D

Tableau 2.8 : Mesures d'économie comprises dans le budget de dépenses 1998-1999

	Effet sur l'exercice 1998-1999 des mesures annoncées en 1997-1998*	Mesures Ministérielles 1998-1999
	(000 \$)	(000 \$)
Assemblée nationale	271,5	1 150,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	177,1	295,9
Affaires municipales	213 573,5	7 256,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 630,7	1 664,4
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	1 061,7	1 249,0
Conseil exécutif	359,5	720,6
Culture et Communications	1 500,2	11 105,8
Éducation	149 675,0	173 919,9
Emploi, Solidarité et Condition féminine	3 277,3	50 000,0
Environnement et Faune	1 627,1	6 958,3
Famille et Enfance	83,5	30 211,6
Finances	1 187,7	1 888,0
Industrie, Commerce, Science et Technologie	1 004,8	11 629,2
Justice	3 156,9	21 092,0
Métropole	68,0	17 908,3
Régions et Affaires autochtones	185,7	12 163,2
Relations avec les citoyens et Immigration	1 387,2	5 316,8
Relations internationales	439,7	1 661,1
Ressources naturelles	1 752,2	10 601,6
Revenu	4 855,2	10 840,5
Santé et Services sociaux	75 608,8	158 024,2
Sécurité publique	2 453,0	12 358,7
Tourisme	186,9	1 306,6
Transports	3 098,0	25 442,1
Travail	731,7	495,8
Rationalisation des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice	—	90 000,0
TOTAL	470 352,9	665 260,4

* Les mesures de 1997-1998 comprennent la réduction des coûts de main-d'œuvre et l'entente Québec-municipalités. Ces mesures ayant été mises en œuvre au cours de l'exercice 1997-1998, les montants reflètent la différence entre l'impact sur 1998-1999 et sur 1997-1998.

CHAPITRE 3

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998

CHAPITRE 3

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998

Ce chapitre présente les changements survenus à la prévision de dépenses 1997-1998 ainsi que les résultats probables de l'année financière se terminant le 31 mars 1998.

1. L'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE 1997-1998 DEPUIS LE DERNIER DISCOURS SUR LE BUDGET

Tel qu'indiqué au tableau 3.1, la dépense probable 1997-1998 atteint 40 551 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 34 693 M\$, ce qui représente une augmentation de 319 M\$ par rapport à la prévision établie lors du Discours sur le budget. Quant au coût du service de la dette, il se chiffre à 5 858 M\$.

Tableau 3.1 : Évolution de la prévision de dépenses 1997-1998

	Dépenses de programmes M\$	Service de dette M\$	Dépenses totales M\$
MARS 1997 : Prévision au Discours sur le budget 1997-1998	34 374	5 902	40 276
+ Variation en cours d'année			
Tempête de verglas : Impact sur la dépense	319	—	319
Service de la dette : Variation	—	(44)	(44)
	319	(44)	275
MARS 1998 : Dépense probable	34 693	5 858	40 551

Lors du Discours sur le budget 1997-1998, le ministre des Finances avait fixé à 40 276 M\$ l'objectif de dépenses. Les facteurs suivants expliquent la révision de cet objectif :

- La tempête de verglas survenue au début de janvier 1998 a entraîné des dépenses de 319 M\$ pour le gouvernement du Québec. Il est à noter que la *Synthèse des opérations financières au 31 décembre 1997* prévoyait que l'impact de la tempête de verglas sur les dépenses serait ramené de 319 M\$ à 129 M\$ grâce à des économies de 190 M\$ dégagées en cours d'année. À la lumière des dernières données disponibles concernant l'évolution des dépenses de programmes en 1997-1998, il appert que les économies de 190 M\$ dégagées à la suite de la tempête de verglas seront plutôt nécessaires pour compenser d'autres dépenses qui ont été identifiées depuis la publication de la dernière Synthèse;

— Les dernières données disponibles concernant le service de la dette révèlent une diminution de 44 M\$ par rapport à la prévision établie en début d'année.

Le tableau 3.2 démontre que les dépenses de programmes 1997-1998 sur base comparable sont en baisse de 1,5 % par rapport à 1996-1997.

C'est la troisième année consécutive que les dépenses de programmes sont réduites, la baisse ayant été de 4 % en 1996-1997 et de 0,6 % en 1995-1996. Par rapport à 1994-1995, le niveau de dépenses de programmes a été réduit de quelque 2,2 milliards \$, passant de 36,8 à 34,6 milliards \$.

Tableau 3.2 : Dépenses de programmes 1994-1995 à 1997-1998 sur base comparable¹

	Dépense probable 1997-1998	Résultats		
		1996-1997	1995-1996	1994-1995
	M\$	M\$	M\$	M\$
Dépenses de programmes sur base réelle	34 693	34 616	36 060	36 266
Ajustements pour rendre les dépenses comparables				
- Politique familiale : dépenses compensées par des revenus équivalents	268	547	552	554
- Tempête de verglas	(319)	—	—	—
Dépenses de programmes sur base comparable	34 642	35 163	36 612	36 820
Variation en %	(1,5)	(4,0)	(0,6)	2,0

¹ Les ajustements effectués pour présenter les dépenses sur base comparable sont les suivants :

- Les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de douze mois pour tous les exercices;
- Les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues en 1997-1998.

2. LES CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS EN 1997-1998

Tel qu'indiqué au tableau 3.3, les crédits déposés à l'Assemblée nationale en début d'année financière 1997-1998 s'élevaient à 40 190 M\$ alors que la prévision de dépenses s'établissait à 39 766 M\$.

En mai 1997, des crédits supplémentaires #1 totalisant 196,0 M\$ ont été présentés à l'Assemblée nationale. Ils avaient pour but de pourvoir en crédits les initiatives annoncées au Discours sur le budget. Ces mesures comprenaient, entre autres :

— 127,0 M\$ au ministère des Finances, dont 99,0 M\$ pour le programme « FAIRE », soit le « Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi » et 28,0 M\$ pour la constitution d'une provision destinée à faciliter la perception de tous les revenus dus au gouvernement;

- 27,0 M\$ au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie pour notamment favoriser les opportunités d'emplois pour les jeunes ;
- 15,4 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux pour principalement soutenir le développement de l'économie sociale;
- 26,6 M\$ répartis dans divers autres ministères.

La mise en place de la nouvelle politique familiale a également été annoncée lors du Discours sur le budget. Le coût d'implantation était alors évalué à 314 M\$. Le coût réel d'implantation s'est plutôt chiffré à 481 M\$. De nouveaux crédits supplémentaires représentant 416 M\$ ont été déposés à l'Assemblée nationale, en novembre 1997, pour le financement d'une partie des coûts de la nouvelle politique familiale. Des réallocations de crédits de 65 M\$ ont permis d'en compléter le financement.

Finalement, le niveau de crédits permanents s'est révélé supérieur de 480 M\$ à celui prévu en début d'année. Cette variation se répartit comme suit :

- Une hausse de 205 M\$ attribuable aux régimes de retraite dont les coûts ont dû être ajustés pour refléter l'impact du Programme de départs volontaires mis en place après le dépôt des crédits 1997-1998;
- Une hausse de 319 M\$ représentant la quote-part assumée par le Québec pour les dépenses reliées à la tempête de verglas survenue au début de l'année 1998;
- Une diminution de 44 M\$ des crédits permanents afférents au coût du service de la dette.

Tableau 3.3 : Conciliation entre les crédits autorisés et la dépense probable en 1997-1998 ¹

	Exercice 1997-1998			Résultats
	Dépôt des crédits M\$	Discours sur le budget M\$	Dépense probable M\$	1996-1997 M\$
CRÉDITS INITIAUX	40 190	40 190	40 190	41 558
Crédits supplémentaires #1	—	196	196	1 028
Crédits supplémentaires #2	—	—	416	—
Crédits permanents : Variation	—	—	480	264
CRÉDITS TOTAUX	40 190	40 386	41 282	42 850
Prêts, Placements et Avances	(281)	(281)	(378)	(965)
Dépenses de programmes – Crédits non dépensés	(125)	(125)	(333)	(1 398)
Politique familiale : Impact prévu au Discours sur le budget	—	314	—	—
Provision pour pertes sur placements en actions	(18)	(18)	(20)	(11)
DÉPENSES TOTALES SUR BASE RÉELLE	39 766	40 276	40 551	40 476

¹ Les données de ce tableau ne sont pas sur une base comparable vu que le coût de la politique familiale n'est pas reflété en 1996-1997 et ne comprend qu'une période de sept mois en 1997-1998.

3. LES CRÉDITS NON DÉPENSÉS EN 1997-1998

Le tableau 3.3, à la page précédente, indique que des crédits totalisant 333 M\$ n'ont pas été dépensés en 1997-1998.

Des mesures d'économie de l'ordre de 125 M\$ étaient escomptées en regard des dépenses de programmes lors du Dépôt des crédits 1997-1998. L'entente Québec-municipalités a permis de réaliser ces économies, entraînant par le fait même des crédits périmés équivalents.

Le coût total de la mise en place de la nouvelle politique familiale s'établit à 481 M\$. Lors du Discours sur le budget, il était prévu que l'implantation de cette politique s'élèverait à 314 M\$, laissant un solde de 167 M\$. Ce solde a été comblé, d'une part, en réaménageant des crédits de 65 M\$ et, d'autre part, en utilisant des disponibilités budgétaires de 102 M\$ identifiées dans d'autres programmes.

Finalement, la hausse des crédits permanents associés aux régimes de retraite, dont il a été fait état précédemment, a été compensée en partie par la péremption de 106 M\$ de crédits votés en début d'année au programme 2 du portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique », afin notamment de faciliter les départs à la retraite et réduire les coûts de main-d'œuvre.

Les éléments qui ont permis que des crédits de 333 M\$ ne soient pas dépensés en 1997-1998 sont résumés au tableau 3.4.

Tableau 3.4 : Facteurs expliquant les crédits non dépensés en 1997-1998¹

	Dépôt des crédits M\$	Discours sur le budget M\$	Dépense Probable M\$
Dépôt des crédits 1997-1998 : mesures d'économie à réaliser en cours d'exercice	(125)	(125)	(125)
Crédits supplémentaires #2 : Disponibilités dégagées pour compenser la hausse du coût de la politique familiale ²	—	—	(102)
Effet des crédits permanents et autres ³	—	—	(106)
CRÉDITS NON DÉPENSÉS	(125)	(125)	(333)

¹ Les crédits non dépensés présentés dans ce tableau portent uniquement sur les dépenses et excluent par conséquent les crédits relatifs aux « Prêts, Placements, Avances et Autres ».

² Pour plus de précisions, se référer aux notes explicatives apparaissant au début du document « Livre des crédits 1997-1998 : crédits supplémentaires #2 ».

³ Crédits non dépensés pour compenser la hausse de crédits permanents et la variation de la provision pour pertes sur placements en actions.

CHAPITRE 4

L'IMPACT DE LA TEMPÊTE DE VERGLAS SUR LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

CHAPITRE 4

L'IMPACT DE LA TEMPÊTE DE VERGLAS SUR LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

Ce chapitre fait le point sur les interventions du gouvernement du Québec à l'égard de la tempête de verglas survenue au début janvier 1998. On y retrouve une évaluation préliminaire des coûts engendrés par ce sinistre et de son impact sur les dépenses du Québec.

1. INTRODUCTION

Du 5 au 9 janvier 1998, une importante tempête de verglas s'est abattue sur le sud-ouest du Québec, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Le réseau de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec a été endommagé privant, par le fait même, les citoyens d'électricité pour une période plus ou moins longue. Au plus fort du sinistre, près de trois millions de personnes se sont retrouvées sans électricité.

Étant donné l'ampleur de ce sinistre, les conséquences ont été de toute nature. La population a subi des pertes de revenus et de biens essentiels ainsi que des dommages aux résidences et à d'autres biens. Les municipalités ont dû faire face à des dépenses imprévues pour la mise en place, entre autres, de centres d'hébergement. Des entreprises ont été dans l'obligation de ralentir sinon d'arrêter provisoirement leurs activités. Les agriculteurs ont subi des pertes de production en plus d'avoir encouru des frais pour la location, l'achat et l'entretien de génératrices. Les acériculteurs et les producteurs forestiers ont vu, dans certains cas, une partie importante de leurs boisés endommagés. Hydro-Québec a, pour sa part, encouru des frais pour faire face aux mesures d'urgence et assurer le maintien des services publics essentiels d'électricité.

2. LES INTERVENTIONS ET PROGRAMMES MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pour venir en aide à la population sinistrée, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures d'urgence et de programmes d'assistance financière.

Au total, les coûts prévus des interventions gouvernementales sont évalués à 1,4 milliard \$. Ces coûts se répartissent comme suit :

- 963,5 M\$ pour les mesures d'urgence prises par les ministères et pour les programmes d'assistance financière mis en place par le gouvernement;
- 435,0 M\$ pour compenser Hydro-Québec à l'égard des frais encourus pour les mesures d'urgence, soit 200,0 M\$, et pour le rétablissement du réseau d'électricité dans l'état où il se trouvait avant le sinistre, soit 235,0 M\$ plus les frais de financement.

Des échanges se poursuivent entre les gouvernements du Canada et du Québec pour départager le paiement des dépenses encourues en vertu de l'aide financière en cas de catastrophe et des divers programmes mis sur pied.

Le tableau 4.1 présente une ventilation de ces coûts selon le type d'intervention et les destinataires de l'aide gouvernementale.

Tableau 4.1 : Coûts prévus des interventions reliées à la tempête de verglas ¹

	1997-1998	1998-1999	Années ultérieures	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$
Ministères et organismes : Mesures d'urgence	189,1	22,5	—	211,6
Programmes d'assistance financière				
— Municipalités	263,0	—	—	263,0
— Personnes	138,5	—	—	138,5
— Entreprises	300,4	50,0	—	350,4
	891,0	72,5	—	963,5
Hydro-Québec	200,0	30,0	205,0	435,0
	1 091,0 ²	102,5	205,0	1 398,5

1 Les échanges se poursuivent avec le gouvernement fédéral quant au partage des coûts. En 1997-1998, les dépenses reliées aux mesures d'urgence et aux programmes d'assistance financière s'élevaient à 1091,0 M\$ dont 200,0 M\$ sont attribuables aux dépenses encourues par Hydro-Québec. Pour les années ultérieures, des coûts doivent être imputés pour les mesures d'urgence et les programmes d'aide des ministères, soit 72,5 M\$, ainsi que pour le rétablissement du réseau d'électricité d'Hydro-Québec dans l'état où il se trouvait avant le sinistre, soit 235,0 M\$ plus des frais de financement.

2 En incluant les pertes de revenus budgétaires estimés à 282 millions de dollars, soit 175 millions de dollars pour les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement et 107 millions de dollars pour les entreprises du gouvernement dont 90 millions de dollars pour Hydro-Québec, les coûts et pertes assumés par le gouvernement du Québec s'élevaient, en 1997-1998, à 1 373 millions de dollars, avant la contribution du gouvernement fédéral, et ce, tel que présenté à la Synthèse des opérations financières au 31 décembre 1997.

Les mesures d'urgence prises par les ministères et organismes

Le tableau 4.2 montre que les coûts prévus des mesures d'urgence prises par les ministères s'établissent à 211,6 M\$ dont 189,1 M\$ sont imputés à l'exercice 1997-1998 et 22,5 M\$ en 1998-1999. Les frais encourus par les établissements de la santé et des services sociaux pour maintenir les services à la population ainsi que pour assurer, par la suite, l'accessibilité normale aux soins généraux et spécialisés représentent environ la moitié des coûts de ces mesures d'urgence. La transformation d'écoles en centres d'hébergement ainsi que la réparation et l'entretien des biens meubles et immeubles du réseau de l'éducation expliquent une autre partie des coûts encourus. Le ministère de la Sécurité publique a encouru des dépenses de 35,0 M\$, principalement attribuables au temps supplémentaire effectué par des employés de la Sécurité civile et des policiers de la Sûreté du Québec. Finalement, 27,6 M\$ sont prévus pour les interventions de l'ensemble des autres ministères.

Tableau 4.2 : Coûts prévus des mesures d'urgence prises par les ministères lors de la tempête de verglas

	1997-1998 M\$	1998-1999 M\$	Total M\$
Établissements de la santé et des services sociaux	87,8	22,5	110,3
Établissements de l'éducation	38,7	—	38,7
Sécurité civile et Sûreté du Québec	35,0	—	35,0
Autres ministères	27,6	—	27,6
Total	189,1	22,5	211,6

L'aide aux municipalités

L'aide financière destinée aux municipalités est évaluée à 263,0 M\$ en 1997-1998. La majeure partie de ces coûts est attribuable au programme d'assistance financière mis en place pour rembourser aux municipalités les dépenses encourues notamment pour la mise sur pied de centres d'hébergement et pour certaines opérations de nettoyage. Le tableau 4.3 résume les coûts prévus pour l'aide aux municipalités.

Tableau 4.3 : Coûts prévus de l'aide aux municipalités touchées par la tempête de verglas

	1997-1998 M\$
Programme d'assistance pour compenser les municipalités	250,0
Autres compensations prévues	13,0
Total	263,0

L'aide aux personnes victimes de la tempête de verglas

Le coût des programmes indemnisant la population éprouvée est estimé à 138,5 M\$. Un programme accordait une aide financière de 70 \$ par personne par semaine d'interruption d'électricité aux habitants des régions désignées. Les citoyens qui ont subi une interruption d'électricité de moins de sept jours à compter du 12 janvier 1998 ont également eu droit à une compensation de 10 \$ par jour par personne. Une allocation de réintégration des prestataires de la sécurité du revenu et des autres personnes à faible revenu a également été octroyée pour l'achat de denrées alimentaires perdues lors des pannes électriques.

On retrouve au tableau 4.4 le coût des programmes mis de l'avant pour venir en aide aux personnes victimes de la tempête de verglas.

Tableau 4.4 : Coûts prévus pour l'aide aux personnes victimes de la tempête de verglas

	1997-1998
	M\$
Programmes d'assistance financière relatifs à la relocalisation et à l'hébergement	106,0
Programme d'allocation de réintégration des prestataires de la sécurité du revenu et des autres personnes à faible revenu touchés par la tempête de verglas	22,8
Autres compensations prévues	9,7
Total	138,5

L'aide aux entreprises

Selon les estimations actuelles, l'aide financière destinée aux entreprises pourrait atteindre 350,4 M\$ dont 300,4 M\$ prévus en 1997-1998 et 50,0 M\$ en 1998-1999. Cette aide se répartit ainsi :

- Le programme pour les entreprises victimes de la tempête de verglas est destiné à rembourser certaines dépenses reliées à la location et à l'entretien de génératrices ainsi que la réparation de dommages causés par la tempête de verglas. Il représente plus du tiers des coûts de l'aide aux entreprises ;
- Le programme de redémarrage d'entreprises offre une garantie de remboursement de la perte nette sur un prêt accordé par une institution financière. Il est prévu que ce programme entraîne des coûts estimés à 24,0 M\$ pour le gouvernement;
- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé deux programmes visant à indemniser les entreprises du secteur agroalimentaire ainsi que les agriculteurs. Le programme destiné aux entreprises a pour but de compenser une partie de la perte de produits agroalimentaires en inventaire ou en processus de transformation. Le coût de ce programme s'élève à 20,2 M\$. Quant au programme pour les agriculteurs, il prescrit le remboursement des frais suivants : frais de location et d'entretien de génératrices, coût de la main-d'œuvre pour le nettoyage d'érablières, de vergers et divers autres frais et pertes encourus. Le coût anticipé de ce programme s'établit à un peu plus de 59,3 M\$.

Le tableau 4.5 présente un sommaire des programmes adoptés par le gouvernement pour dédommager les entreprises victimes de la tempête de verglas.

Tableau 4.5 : Coûts prévus pour l'aide aux entreprises victimes de la tempête de verglas

	1997-1998	1998-1999	Total
	M\$	M\$	M\$
Programme pour les entreprises victimes de la tempête de verglas	136,0	—	136,0
Programme de redémarrage d'entreprises qui ont subi des dommages matériels ou financiers en raison de la privation d'énergie électrique du réseau	24,0	—	24,0
Programme d'assistance financière spécial relatif à des préjudices causés à des entreprises pour des pertes de produits agroalimentaires	20,2	—	20,2
Programme d'assistance financière spécial relatif aux dommages causés aux exploitations agricoles	59,3	—	59,3
Autres compensations prévues	60,9	50,0	110,9
Total	300,4	50,0	350,4

L'aide à Hydro-Québec

Selon les dernières données disponibles, les coûts et les pertes encourus par Hydro-Québec s'élèvent à 815,0 M\$. Les dépenses liées aux mesures d'urgence sont estimées à 200,0 M\$ alors que les dépenses relatives à la remise en état du réseau de transport et de distribution s'élèvent à 525,0 M\$. À cela s'ajoutent des pertes de revenus de 90,0 M\$.

À l'égard d'Hydro-Québec, les dépenses relatives aux mesures d'urgence ainsi que les coûts de remise en état du réseau tel qu'il était avant le sinistre sont pris en charge par le gouvernement du Québec. Les échanges se poursuivent entre les gouvernements canadien et québécois pour le partage de ces coûts. Les coûts découlant des mesures d'urgence s'élèvent à 200,0 M\$ alors que ceux concernant le rétablissement du réseau d'électricité dans l'état où il se trouvait avant le sinistre sont de 235,0 M\$ plus des frais de financement.

Le tableau 4.6 présente le partage prévu des coûts encourus par Hydro-Québec.

Tableau 4.6 : Partage prévu des coûts encourus par Hydro-Québec lors de la tempête de verglas

	Coûts prévus	Part du gouvernement	Part d'Hydro-Québec
	M\$	M\$	M\$
Mesures d'urgence	200,0	200,0	—
Remise en état des réseaux de transport et de distribution d'électricité	525,0	235,0	290,0
Perte de revenus	90,0	—	90,0
Total	815,0	435,0	380,0

3. LES DÉPENSES À ASSUMER PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Comme il a été mentionné précédemment, les coûts relatifs aux interventions des ministères et aux programmes d'assistance financière s'établissent à 963,5 M\$. Par ailleurs, les frais encourus par Hydro-Québec et pris en charge par le gouvernement du Québec s'élèvent à 435,0 M\$.

Suite à une catastrophe, le gouvernement fédéral accorde une aide financière aux provinces qui font face à un fardeau financier excessif. Les lignes directrices fédérales sur l'aide financière allouée en cas de catastrophe établissent ce qui constitue un fardeau financier pour une province. La formule de calcul de l'aide financière fédérale s'énonce ainsi :

- 0 % du 1^{er} dollar par habitant;
- 50 % des 2^e et 3^e dollars par habitant;
- 75 % des 4^e et 5^e dollars par habitant;
- 90 % de l'excédent.

Sur la base de ces paramètres, on s'attend à ce que la compensation fédérale s'établisse à 837,5 M\$ sans considérer les frais encourus pour les mesures d'urgence et le rétablissement du réseau d'électricité dans l'état où il se trouvait avant le sinistre. Quant aux négociations pour le partage de ces coûts, elles se poursuivent avec le gouvernement canadien.

En considérant les sommes qui seront remboursées par le gouvernement fédéral, la part à assumer par le Québec pour les mesures d'urgence prises par les ministères et les programmes d'assistance financière se chiffre à 119,0 M\$ en 1997-1998. Il faut ajouter à ce montant 200,0 M\$ correspondant à la compensation à verser à Hydro-Québec pour les coûts reliés aux mesures d'urgence.

Tableau 4.7 : Dépenses à assumer par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas

	1997-1998	1998-1999	Total
	M\$	M\$	M\$
Coûts relatifs au verglas en excluant Hydro-Québec	891,0	72,5	963,5
Moins : Part à rembourser par le gouvernement fédéral	(772,0)	(65,5)	(837,5)
Quote-part du Québec	119,0	7,0	126,0
Plus : Compensation à Hydro-Québec	200,0	30,0 ¹	
Total	319,0	37,0	²

¹ À compter de 1998-1999, le Québec prend en charge la partie des dépenses d'immobilisations encourues par Hydro-Québec correspondant au coût de rétablissement du réseau dans l'état où il se trouvait avant le sinistre plus les frais de financement. En 1998-1999, cette contribution s'élève à 30,0 M\$.

² À compter de 1999-2000, il ne restera dans les dépenses gouvernementales que la contribution à verser à Hydro-Québec correspondant au coût de rétablissement du réseau dans l'état où il se trouvait avant le sinistre. Les opérations seront comptabilisées au fonds spécial.

Pour l'année financière 1998-1999, un montant de 37,0 M\$ est prévu au budget de dépenses. Ce montant est composé de la quote-part du Québec relative aux dépenses des ministères et aux programmes d'assistance financière évaluée à 7,0 M\$ ainsi que de la prise en charge par le Québec des frais liés au coût de remise en état du réseau d'Hydro-Québec dans l'état où il se trouvait avant le sinistre estimés à 30,0 M\$.

4. LES MONTANTS PRÉVUS AU LIVRE DES CRÉDITS POUR LA TEMPÊTE DE VERGLAS

Il est prévu que les coûts encourus par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas seront inscrits dans un fonds spécial à être créé. L'institution de ce fonds permettra d'assurer une gestion efficiente ainsi que le financement des dépenses extraordinaires et de celles des programmes d'assistance financière. La constitution de ce fonds est sujette à l'adoption d'un projet de loi par l'Assemblée nationale. Le remboursement à venir en provenance du gouvernement fédéral sera également comptabilisé dans ce fonds spécial.

Ce fonds apparaît au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique ». En 1997-1998, les affectations à ce fonds équivalant à 319,0 M\$ sont inscrites au ministère de la Sécurité publique puisqu'elles sont imputées à des crédits permanents autorisés en vertu de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Cette loi prévoit, en effet, que les crédits pour les mesures d'urgence et les programmes d'assistance financière liés à des sinistres sont puisés à même le Fonds consolidé du revenu.

Pour l'année financière 1998-1999, les crédits correspondant au solde de la quote-part du Québec s'élèvent à 7,0 M\$ et apparaissent au ministère de la Sécurité publique. Par ailleurs, la compensation à Hydro-Québec sera versée à même des crédits à être votés par l'Assemblée nationale au ministère des Ressources naturelles.

CHAPITRE 5

LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999 PAR MISSIONS

CHAPITRE 5

LE BUDGET DE DÉPENSES 1998-1999 PAR MISSIONS

Le présent chapitre examine la composition du budget de dépenses 1998-1999 selon l'axe des missions. Ainsi, les quatre-vingt-seize programmes apparaissant au Livre des crédits sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État.

Les données sont présentées sur une base comparable et ont fait l'objet des redressements suivants : la politique familiale est reflétée sur une période de douze mois, l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures et les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

1. LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT

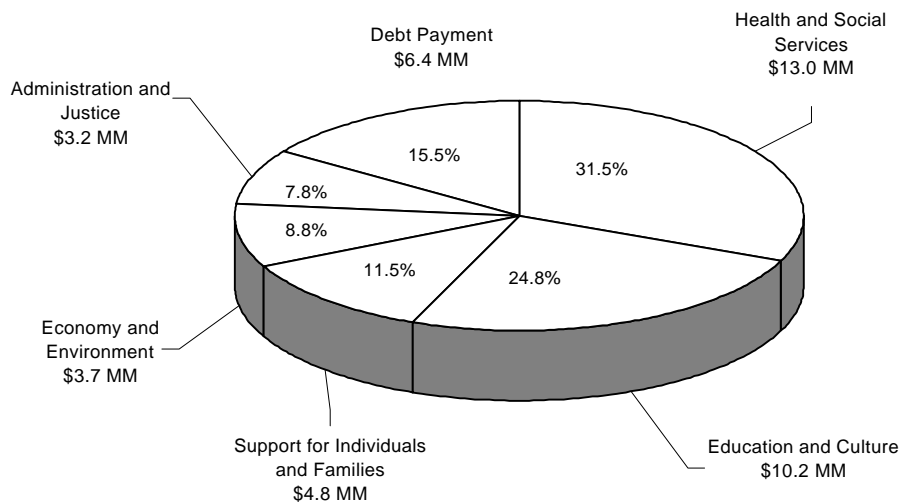
La structure des missions retenue en 1998-1999 est la même que pour 1997-1998. Ainsi, on retrouve la mission « Santé et Services sociaux », la mission « Soutien aux personnes et aux familles », la mission « Éducation et Culture », la mission « Économie et Environnement », la mission « Gouverne et Justice » et la mission « Paiement de la dette ». Le tableau 5.2 apparaissant à la fin de ce chapitre présente la liste complète des portefeuilles et des programmes qui composent chacune des missions.

Le graphique 5.1 illustre le poids, en pourcentage et en milliards de dollars, de chacune des missions citées précédemment.

- La mission « Santé et Services sociaux » compte pour 31,5 % des dépenses totales. Elle regroupe l'ensemble des programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- La mission « Éducation et Culture » représente 24,8 % du total des dépenses. Elle regroupe, entre autres, les différents programmes administrés par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications. Elle inclut également le programme relié à l'intégration des immigrants, programme qui relève du ministère des Relations avec les citoyens et Immigration et le programme « Développement du loisir et des sports » au ministère des Affaires municipales.
- La mission « Soutien aux personnes et aux familles » requiert 11,5 % de l'ensemble des dépenses. Elle comprend les programmes « Mesures d'aide financière » et « Développement des politiques et soutien » du portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine », le programme « Aide aux justiciables » du ministère de la Justice et l'ensemble du portefeuille « Famille et Enfance ».

- La mission « Économie et Environnement » absorbe 8,8 % des dépenses. Elle regroupe les dépenses prévues au soutien de l'économie et à la protection de l'environnement. Cela inclut un ensemble de programmes qui se retrouvent dans les ministères suivants : Affaires municipales; Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Emploi, Solidarité et Condition féminine; Environnement et Faune; Finances; Industrie, Commerce, Science et Technologie; Métropole; Régions et Affaires autochtones; Relations internationales; Ressources naturelles; Tourisme; Transports.
- La mission « Gouverne et Justice » compte pour 7,8 % des dépenses. Elle se compose principalement des dépenses pour la gouverne de l'État ainsi que pour l'administration de la justice et de la sécurité publique. Ces programmes se retrouvent dans les ministères suivants : Affaires municipales; Assemblée nationale; Conseil du trésor, Administration et Fonction publique; Conseil exécutif; Emploi, Solidarité et Condition féminine; Finances; Justice; Personnes désignées par l'Assemblée nationale; Régions et Affaires autochtones; Relations avec les citoyens et Immigration; Revenu; Sécurité publique; Travail.
- La mission « Paiement de la dette » comprend uniquement le service de la dette du gouvernement et occupe 15,5 % des dépenses totales sur une base comparable. Ce programme se retrouve au ministère des Finances.

Graphique 5.1 : Répartition par missions du budget de dépenses 1998-1999 ¹ : 41,3 MM\$



¹ Les données de ce graphique se retrouvent au tableau 5.1

2. LA VARIATION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ENTRE 1997-1998 ET 1998-1999

Le tableau 5.1 présente le budget de dépenses 1998-1999 pour chacune des grandes missions de l'État, en distinguant certaines de leurs composantes les plus importantes. Le budget de dépenses 1998-1999 est comparé à la dépense probable 1997-1998 puisque la comparaison avec les crédits comparatifs du dernier exercice budgétaire ne permet pas de montrer l'effet des crédits non dépensés.

En 1998-1999, la prévision des dépenses totales du gouvernement sur une base comparable est supérieure de 786,0 M\$ à celle de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une augmentation de 246,0 M\$ ou 0,7 % des dépenses de programmes et de 540,0 M\$ pour le paiement de la dette. Les trois premières missions du tableau 5.1, c'est-à-dire « Santé et Services sociaux », « Éducation et Culture » et « Soutien aux personnes et aux familles », connaissent une augmentation en 1998-1999. La mission « Économie et Environnement » est en baisse de 3 %, alors que la mission « Gouverne et Justice » diminue de 1,7 %.

Dans le cas de la mission « Santé et Services sociaux », les dépenses augmentent de 377,8 M\$, ce qui équivaut à une hausse de 3 %. Les dépenses attribuables au réseau de la santé et des services sociaux augmentent de 344,3 M\$. Cette croissance découle essentiellement de l'intégration à la base budgétaire du réseau des allègements consentis au cours de l'exercice 1997-1998 et du financement des coûts de transition associés à la transformation. Les dépenses de la Régie de l'assurance-maladie du Québec sont en hausse de 40,2 M\$ et celles des « Autres programmes » diminuent de 6,7 M\$.

Dans la mission « Éducation et Culture », la hausse des dépenses est de 15,4 M\$, soit 0,2 % par rapport à l'exercice précédent. Dans les réseaux de l'enseignement, les dépenses augmentent de 9,4 M\$ ou 0,1 %. À noter que la dépense probable 1997-1998 a été ajustée afin de refléter sur douze mois la partie de l'impact de la politique familiale. Les autres programmes de cette mission sont en hausse de 6,0 M\$, soit 0,3 %.

Dans la mission « Soutien aux personnes et aux familles », la hausse totale des dépenses est de 22,3 M\$, ce qui correspond à une augmentation de 0,5 %. On remarque que les dépenses allouées au programme « Mesures d'aide financière » du portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine » diminuent de 255,7 M\$, soit 7,3 % en raison de la baisse de clientèle à la Sécurité du revenu. Le portefeuille « Famille et Enfance » augmente de 25,6 %, soit 255,1 M\$ une fois ajusté afin de considérer en 1997-1998 l'impact de la politique familiale sur douze mois au lieu de sept mois. Ceci reflète les montants affectés pour la mise en œuvre de la politique familiale en 1998-1999. Les autres programmes de cette mission connaissent une hausse de 22,9 M\$, soit 8,8 %.

Tableau 5.1 : Répartition des dépenses par missions sur base comparable¹

	1998-1999		1997-1998	Dépenses 1998-1999
	Budget de dépenses	Variation	Dépense probable	+
	M\$	M\$	M\$	Dépense probable 1997-1998 %
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Réseau ²	9 617,2	344,3	9 272,9	3,7
RAMQ	3 111,5	40,2	3 071,3	1,3
Autres programmes	265,2	(6,7)	271,9	(2,5)
	12 993,9	377,8	12 616,1	3,0
ÉDUCATION ET CULTURE				
Réseaux de l'enseignement ³	8 341,4	9,4	8 332,0	0,1
Autres programmes	1 890,7	6,0	1 884,7	0,3
	10 232,1	15,4	10 216,7	0,2
SOUTIEN AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES				
Mesures d'aide financière ⁴	3 223,5	(255,7)	3 479,2	(7,3)
Famille et Enfance	1 251,1	255,1	996,0	25,6
Autres programmes	283,0	22,9	260,1	8,8
	4 757,6	22,3	4 735,3	0,5
ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT				
Transports	1 070,6	76,6	994,0	7,7
Assainissement des eaux	172,8	(188,9)	361,7	(52,2)
Autres programmes	2 411,5	(1,8)	2 413,3	(0,1)
	3 654,9	(114,1)	3 769,0	(3,0)
GOUVERNE ET JUSTICE				
Postes centraux ⁵	774,9	(21,1)	796,0	(2,7)
Autres programmes	2 474,6	(34,3)	2 508,9	(1,4)
	3 249,5	(55,4)	3 304,9	(1,7)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	34 888,0	246,0	34 642,0	0,7
PAIEMENT DE LA DETTE	6 398,0	540,0	5 858,0	9,2
DÉPENSES TOTALES	41 286,0	786,0	40 500,0	1,9

¹ Le budget de dépenses 1998-1999 et la dépense probable 1997-1998 portent uniquement sur les dépenses et excluent par conséquent les crédits votés au titre des « Prêts, Placements et Avances ». Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants : les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices ; l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures ; les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

² Comprend le programme 2 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

³ Comprend les programmes 4 et 5 du ministère de l'Éducation.

⁴ Comprend le programme 4 du portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine ».

⁵ Comprend les programmes 2, 4 et 5 du portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique » et le programme 4 du ministère des Finances.

Dans la mission « Économie et Environnement », les dépenses présentent une diminution de 114,1 M\$, soit 3 %. À noter que les dépenses excluent, sur une base comparable, un montant de 519,0 M\$ provenant de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail au programme « Mesures d'aide à l'emploi » du portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine ». Lorsqu'on considère cette somme, cette mission connaîtrait une augmentation de 404,9 M\$. Les dépenses relatives aux programmes du ministère des Transports augmentent de 7,7 %, soit 76,6 M\$, reflétant ainsi la contribution gouvernementale au « Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier ». Les dépenses relatives à l'assainissement des eaux du ministère des Affaires municipales baissent de 188,9 M\$, soit 52,2 %, attribuable à la contribution des municipalités au Fonds spécial de financement des activités locales. Les autres programmes restent relativement stables.

Dans la mission « Gouverne et Justice », les dépenses diminuent de 55,4 M\$, ce qui représente une baisse de 1,7 %. Les dépenses attribuables aux « Postes centraux » sont en baisse de 2,7 %. Ces postes regroupent les dépenses reliées à des fonctions qui englobent des ressources destinées à l'ensemble des ministères et organismes. Ces fonctions incluent les régimes de retraite et d'assurances, le Fonds de suppléance et le programme « Fonctions gouvernementales » du portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique » ainsi que la provision pour « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement » du ministère des Finances. Les « Autres programmes » de cette mission diminuent de 34,3 M\$, soit 1,4 %.

Dans le cas de la mission « Paiement de la dette », les dépenses augmentent de 540,0 M\$ ou 9,2 %, dû principalement à l'augmentation des taux d'intérêt et à la détérioration des taux de change.

Le tableau 5.2 qui suit présente le budget de dépenses 1998-1999 par missions, portefeuilles et programmes. On y retrouve également les données sur les crédits comparatifs 1997-1998, la dépense probable 1997-1998 et les dépenses des deux années antérieures.

Les crédits comparatifs 1997-1998 indiqués dans ce volume comprennent les crédits inscrits au *Livre des crédits* de la même année et, pour certains programmes, les crédits supplémentaires de mai et de novembre 1997. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent. Les changements à la structure des programmes y sont également reflétés.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Santé et Services sociaux	1998-1999 Budget de dépenses	1997-1998 Crédits comparatifs **	1997-1998 Dépense probable	1996-1997 Dépenses	1995-1996 Dépenses
(000 \$)					
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	146 990,9	153 406,6	152 639,0	164 183,0	199 435,0
Fonctions régionales	9 617 197,0	9 264 690,7	9 272 866,1	9 499 645,0	9 520 040,0
Recherche	67 148,7	63 128,7	63 128,7	62 998,0	60 657,0
Office des personnes handicapées du Québec	51 046,7	53 218,5	56 241,4	52 683,0	54 551,0
Régie de l'assurance-maladie du Québec	3 111 450,2	3 068 742,6	3 071 260,6	3 154 547,0	3 272 615,0
Total de la mission	12 993 833,5	12 603 187,1	12 616 135,8	12 934 056,0	13 107 298,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Soutien aux personnes et aux familles	1998-1999 Budget de dépenses	1997-1998 Crédits comparatifs **	1997-1998 Dépense probable	1996-1997 Dépenses	1995-1996 Dépenses
			(000 \$)		
Emploi, Solidarité et Condition féminine					
Mesures d'aide financière*	3 223 486,5	3 541 305,0	3 479 232,8	3 502 490,0	3 594 820,0
Développement des politiques et soutien	142 292,6	107 766,3	105 117,4	92 335,0	109 897,0
Famille et Enfance					
Services à l'enfance et à la famille	432 131,8	352 985,4	366 985,4	286 546,0	287 575,0
Prestations familiales	818 327,3	435 400,0	628 400,0	569 031,0	566 263,0
Conseil de la famille et de l'enfance	701,2	566,0	566,0	584,0	506,0
Justice					
Aide aux justiciables	140 676,5	153 871,5	154 999,4	156 443,0	139 277,0
Total de la mission	4 757 615,9	4 591 894,2	4 735 301,0	4 607 429,0	4 698 338,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Éducation et Culture	1998-1999 Budget de dépenses	1997-1998 Crédits comparatifs **	1997-1998 Dépense probable	1996-1997 Dépenses	1995-1996 Dépenses
			(000 \$)		
Affaires municipales					
Développement du loisir et du sport	42 945,2	42 768,4	43 168,4	43 110,0	45 849,0
Culture et Communications					
Gestion interne et soutien	35 244,1	36 058,6	35 345,8	32 641,0	32 956,0
Aide à la culture et aux communications	103 640,5	101 501,9	105 125,9	99 999,0	92 560,0
Institutions nationales	27 851,0	27 680,5	27 642,8	28 763,0	30 607,0
Organismes et sociétés d'État	224 720,6	228 990,5	228 645,5	232 544,0	244 159,0
Charte de la langue française*	21 962,7	22 507,3	21 506,3	20 012,0	19 949,0
Autoroute de l'information	9 184,9	14 874,2	14 874,2	18 862,0	4 954,0
Éducation					
Administration	94 438,5	96 598,9	96 146,3	102 571,0	118 586,0
Consultation et évaluation	4 485,2	4 391,5	4 391,5	4 482,0	4 750,0
Aide financière aux études	413 988,7	419 782,9	393 112,9	494 575,0	466 915,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	5 591 458,4	5 478 579,8	5 502 736,7	5 832 915,0	6 183 534,0
Enseignement supérieur	2 749 974,0	2 771 300,5	2 829 303,3	2 983 123,0	3 104 799,0
Formation en tourisme et hôtellerie	15 299,0	15 442,2	15 442,2	20 374,0	23 100,0
Régimes de retraite	806 691,8	804 087,9	804 087,9	671 567,0	622 120,0
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration et établissement	90 261,8	94 524,5	95 191,6	92 831,0	96 095,0
Total de la mission	10 232 146,4	10 159 089,6	10 216 721,3	10 678 369,0	11 090 933,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Économie et Environnement	1998-1999 Budget de dépenses	1997-1998 Crédits comparatifs **	1997-1998 Dépense probable	1996-1997 Dépenses	1995-1996 Dépenses
			(000 \$)		
Affaires municipales					
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux	172 790,5	513 866,1	361 731,1	479 654,0	514 095,0
Société d'habitation du Québec	348 378,8	293 411,3	290 375,9	317 686,0	352 717,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Formation, recherche et développement technologique	29 552,7	29 508,0	29 888,0	30 259,0	30 846,0
Financement agricole	56 008,9	56 233,0	53 471,3	69 682,0	92 881,0
Aide aux entreprises agroalimentaires	145 943,4	141 637,7	138 058,1	137 411,0	158 546,0
Assurances agricoles	197 652,7	209 568,7	209 956,5	261 100,0	265 285,0
Appui réglementaire	38 080,5	38 367,5	38 270,0	39 108,0	41 035,0
Gestion interne et soutien	43 109,8	44 735,5	44 707,0	45 983,0	50 118,0
Développement des pêches et de l'aquiculture	14 801,7	15 369,7	15 012,2	16 463,0	20 345,0
Emploi, Solidarité et Condition féminine					
Secrétariat à la concertation	1 379,4	1 443,9	1 443,9	677,0	951,0
Mesures d'aide à l'emploi*	357 170,4	397 716,0	370 937,9	403 359,0	359 793,0
Environnement et Faune					
Politiques de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel	40 891,8	43 074,1	42 995,1	48 490,0	50 719,0
Opérations de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel	118 998,0	116 906,9	114 598,1	132 170,0	139 213,0
Gestion interne et soutien	53 030,6	53 095,0	57 221,0	60 034,0	66 580,0
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 046,4	4 891,0	4 891,0	6 071,0	5 592,0
Finances					
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*	52 000,0	99 000,0	41 783,2	-	-
Industrie, Commerce, Science et Technologie					
Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur*	72 240,6	72 473,2	69 430,2	69 814,0	65 972,0
Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur*	193 740,3	220 007,1	253 669,1	199 720,0	304 086,0
Soutien aux sociétés et organismes d'État	21 177,1	34 379,9	34 379,9	41 952,0	24 900,0
Métropole					
Promotion et développement de la Métropole	69 971,1	59 857,8	58 157,8	37 787,0	85 212,0
Agence métropolitaine de transport	-	-	-	-	30 937,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Économie et Environnement (suite)	1998-1999 Budget de dépenses	1997-1998 Crédits comparatifs **	1997-1998 Dépense probable	1996-1997 Dépenses	1995-1996 Dépenses
			(000 \$)		
Régions et Affaires autochtones					
Développement des régions*	119 760,4	113 129,4	107 170,0	125 226,0	153 641,0
Relations internationales					
Promotion et développement des affaires internationales	82 049,9	81 962,7	78 450,1	83 315,0	100 258,0
Ressources naturelles					
Connaissance et gestion du territoire	21 686,6	20 856,7	18 786,9	20 417,0	23 730,0
Connaissance et gestion du patrimoine forestier	157 373,1	168 207,3	170 917,0	192 199,0	214 256,0
Financement forestier	2 601,8	2 720,2	2 720,2	2 669,0	3 217,0
Gestion et développement de la ressource minérale	37 529,6	40 831,6	38 279,5	44 586,0	38 338,0
Direction et soutien administratif	73 562,7	70 632,6	77 405,2	75 929,0	79 338,0
Développement énergétique	10 590,0	10 066,4	12 945,1	9 951,0	13 327,0
Excédent de la dépense sur les revenus pour le Fonds de la vente de biens et de services	-	-	-	-	3 719,0
Tourisme					
Promotion et développement du tourisme	57 222,3	57 456,3	57 246,3	53 168,0	43 494,0
Transports					
Infrastructures de transport	699 731,6	638 306,7	633 715,5	574 827,0	1 043 911,0
Systèmes de transport	301 134,8	300 778,4	291 499,3	288 065,0	309 629,0
Administration et services corporatifs	69 712,4	72 012,5	68 840,1	67 308,0	106 862,0
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(10 000,0)	(20 000,0)	(20 000,0)	(11 105,0)	(38 926,0)
Total de la mission	3 654 919,9	4 002 503,2	3 768 952,5	3 923 975,0	4 754 617,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Gouverne et Justice	1998-1999	1997-1998	1997-1998	1996-1997	1995-1996
	Budget de	Crédits	Dépense	Dépenses	Dépenses
	dépenses	comparatifs	probable		
		**			
			(000 \$)		
Assemblée nationale					
Secrétariat général, affaires juridiques et parlementaires, relations interparlementaires, communications et protocole	9 880,9	9 475,7	9 475,7	10 019,0	10 480,0
Gestion, diffusion des débats, soutien matériel et technique	22 145,0	22 520,2	22 520,2	25 172,0	29 538,0
Services statutaires de soutien aux parlementaires	35 056,7	34 921,5	35 086,7	35 246,0	36 592,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Le protecteur du citoyen	5 502,7	5 237,3	5 537,7	5 451,0	5 375,0
Le vérificateur général	14 437,4	14 437,4	14 441,2	14 168,0	14 642,0
Administration du système électoral	18 292,1	18 292,1	19 792,1	22 762,0	79 348,0
Affaires municipales					
Aménagement du territoire municipal	12 795,8	11 701,6	6 801,6	3 334,0	2 791,0
Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	101 291,4	100 680,2	89 515,2	101 307,0	137 079,0
Compensations financières	263 766,7	259 830,0	262 830,0	259 400,0	251 037,0
Administration générale	35 752,6	34 492,4	34 845,5	35 380,0	39 134,0
Organismes administratifs et quasi judiciaires	15 489,6	15 614,2	15 516,0	16 297,0	11 924,0
Régie du logement	13 092,0	13 432,1	13 438,1	14 735,0	15 745,0
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique					
Conseil du trésor	52 731,6	56 073,2	50 601,7	56 750,0	67 697,0
Fonctions gouvernementales*	111 883,1	121 491,9	96 008,3	82 656,0	14 998,0
Commission de la fonction publique	2 158,8	2 171,9	2 171,9	2 180,0	2 236,0
Régimes de retraite et d'assurances	515 919,3	504 041,2	507 142,5	452 988,0	430 471,0
Fonds de suppléance*	202 056,1	246 046,5	190 000,0	-	-
Conseil exécutif					
Bureau du lieutenant-gouverneur	378,6	378,6	378,6	716,0	739,0
Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	25 675,1	26 476,3	26 323,6	28 540,0	40 628,0
Affaires intergouvernementales canadiennes	9 688,2	9 566,1	9 566,1	8 837,0	9 875,0
Emploi, Solidarité et Condition féminine					
Condition féminine	5 891,4	5 841,4	5 736,5	5 438,0	5 330,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Gouverne et Justice (suite)	1998-1999	1997-1998	1997-1998	1996-1997	1995-1996
	Budget de dépenses	Crédits comparatifs	Dépense probable	Dépenses	Dépenses
		**			
	(000 \$)				
Finances					
Études des politiques économiques et fiscales	8 240,7	6 837,4	7 881,9	6 895,0	5 675,0
Politiques et opérations financières	12 838,1	8 383,9	9 921,0	8 787,0	9 610,0
Contrôleur des finances	15 763,5	16 082,9	16 441,1	14 587,0	18 534,0
Gestion interne et soutien	17 083,6	17 733,1	18 532,2	18 826,0	17 564,0
L'inspecteur général des institutions financières	20 230,4	19 099,0	22 489,0	21 796,0	22 715,0
Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	6 563,8	6 601,8	6 778,4	6 637,0	7 068,0
Provision pour "Percevoir tous les revenus dus au gouvernement"	35 000,0	28 000,0	3 105,3	-	-
Justice					
Formulation de jugements	51 594,9	44 107,4	53 490,7	54 149,0	53 604,0
Administration de la justice	242 950,7	252 685,3	244 326,6	240 761,0	252 068,0
Justice administrative	12 507,9	9 439,5	9 311,9	9 240,0	9 969,0
Régions et Affaires autochtones					
Affaires autochtones	5 450,8	4 208,0	8 516,0	3 974,0	5 532,0
Relations avec les citoyens et Immigration					
Relations civiques et relations avec les citoyens	22 102,1	22 527,1	23 624,1	24 690,0	27 349,0
Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	22 103,5	22 056,4	24 103,3	29 412,0	24 167,0
Revenu					
Administration fiscale	688 484,6	684 466,3	696 212,2	630 833,0	510 719,0
Sécurité publique					
Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	61 695,0	64 217,7	62 916,5	54 390,0	56 178,0
Sûreté du Québec	308 762,7	300 560,1	315 378,5	226 888,0	210 757,0
Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	220 403,5	221 353,5	224 695,5	226 336,0	230 435,0
Sécurité et prévention	46 352,6	364 865,6	66 887,0	61 888,0	61 923,0
Excédent de la dépense sur les revenus pour le Fonds de la vente de biens et de services	-	-	-	126 071,0	158 675,0
Travail					
Travail	67 470,8	63 743,5	72 549,0	70 967,0	72 678,0
Rationalisation des dépenses de fonctionnement des ministères et organismes	(90 000,0)	-	-	-	-
Total de la mission	3 249 484,3	3 669 690,3	3 304 889,4	3 018 503,0	2 960 879,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

Tableau 5.2 : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes sur base comparable***

Paiement de la dette	1998-1999 Budget de dépenses	1997-1998 Crédits comparatifs **	1997-1998 Dépense probable	1996-1997 Dépenses	1995-1996 Dépenses
			(000 \$)		
Finances					
Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 398 000,0	5 858 000,0	5 858 000,0	5 860 473,0	6 037 752,0
Total de la mission	6 398 000,0	5 858 000,0	5 858 000,0	5 860 473,0	6 037 752,0
Total des missions	41 286 000,0	-	40 500 000,0	41 022 805,0	42 649 817,0

** Crédits comparatifs 1997-1998 excluant la supercatégorie Prêts, Placements et Avances.

*** Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

CHAPITRE 6

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS 1998-1999 PAR GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES ET DE BÉNÉFICIAIRES

CHAPITRE 6

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS 1998-1999 PAR GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES ET BÉNÉFICIAIRES

Ce chapitre présente les crédits selon les catégories de dépenses, ce qui en reflète la nature et selon les bénéficiaires, ce qui indique à qui les ressources sont allouées.

Il importe de préciser que, dans ce chapitre, les crédits 1998-1999 sont comparés aux crédits comparatifs 1997-1998 et non pas à la dépense probable 1997-1998. De plus, les données qui y sont présentées excluent les crédits relatifs aux « Prêts, Placements et Avances ». Mentionnons également que les données qui apparaissent à ce chapitre ne sont pas comparables aux exercices précédents en raison des facteurs suivants :

- La politique familiale s'applique sur une période de douze mois en 1998-1999 comparativement à sept mois pour l'année 1997-1998;
- L'entente Canada-Québec sur le marché du travail, qui prend effet à compter de 1998-1999, ne fait pas l'objet de redressements dans l'exercice antérieur;
- La tempête de verglas survenue au début de janvier 1998 entraîne des dépenses de nature extraordinaire qui s'élèvent à 319,0 M\$ en 1997-1998 et à 37,0 M\$ en 1998-1999.

La comparaison entre les crédits 1998-1999 et les crédits 1997-1998 ne permet pas de montrer l'effet des crédits non dépensés au cours du dernier exercice budgétaire. Ce dernier élément peut parfois expliquer une partie de la variation de crédits. Rappelons que les crédits non dépensés en 1997-1998 indiqués au chapitre 3 s'élèvent à 333,0 M\$.

Il importe de considérer également que la répartition faite entre les catégories reliées aux dépenses de transfert est, dans certains cas, établie sur base estimative et peut donc faire l'objet de révisions d'une année à l'autre.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

Les supercatégories

Le Livre des crédits présente les crédits par supercatégories de dépenses et, dans le cas des supercatégories « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert », par catégories de dépenses.

Le tableau 6.1 présente un sommaire des crédits 1998-1999 par supercatégories et catégories de dépenses. La partie la plus substantielle des crédits est affectée à la supercatégorie « Transfert ». Celle-ci accapare 70,2 % du total des crédits. La seconde supercatégorie en importance est le « Service de la dette » qui absorbe 15,3 % des crédits 1998-1999. Le solde de 14,5 % se retrouve dans les autres supercatégories, notamment la rémunération, le fonctionnement et l'affectation à un fonds spécial.

Tableau 6.1 : Crédits 1998-1999 par supercatégories et catégories

SUPERCATÉGORIES	CATÉGORIES							Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	M\$	%	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	%	
RÉMUNÉRATION	2 613,6	—	—	—	—	—	2 613,6	6,2	
FONCTIONNEMENT ¹	—	1 446,4	—	—	—	—	1 446,4	3,5	
CAPITAL	—	—	70,6	—	—	—	70,6	0,2	
TRANSFERT	16 931,4	2 244,1	1 008,1	1 245,0	7 959,7	—	29 388,3	70,2	
AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL	288,6	97,7	255,5	79,4	761,2	—	1 482,4	3,5	
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES ²	—	—	—	—	—	442,7	442,7	1,1	
DÉPENSES DE PROGRAMMES	19 833,6	3 788,2	1 334,2	1 324,4	8 720,9	442,7	35 444,0	84,7	
SERVICE DE LA DETTE	—	—	—	6 398,0	—	—	6 398,0	15,3	
TOTAL	19 833,6	3 788,2	1 334,2	7 722,4	8 720,9	442,7	41 842,0	100,0	

¹ La supercatégorie « Fonctionnement » intègre des économies de 90,0 M\$ relatives à la rationalisation des dépenses de fonctionnement dans les ministères et organismes.

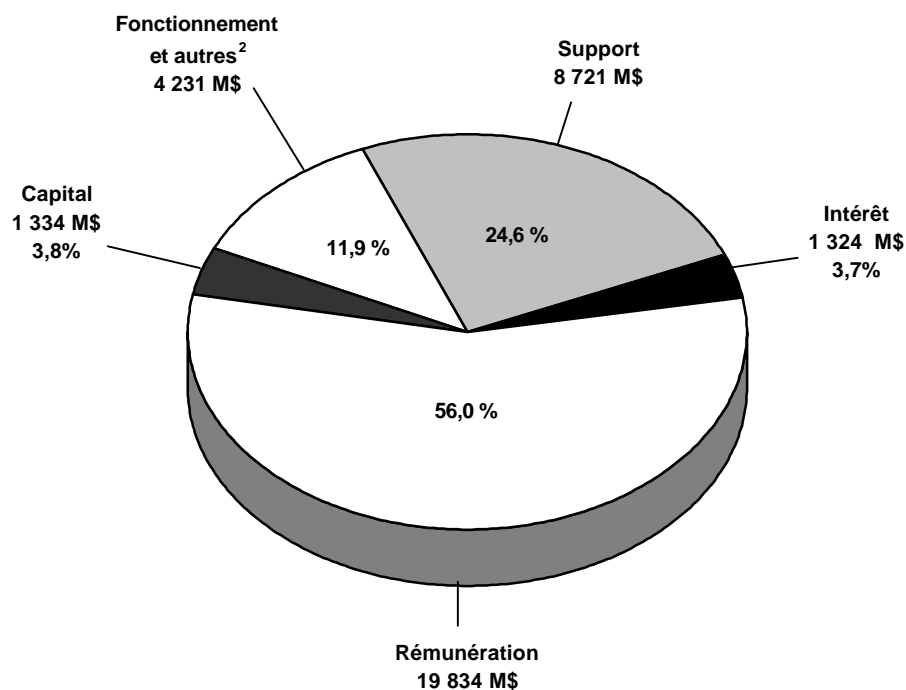
² Y incluant la variation à la provision pour pertes sur placements en actions.

Les grandes catégories de dépenses

Le graphique 6.1 regroupe les crédits 1998-1999 par grandes catégories de dépenses, c'est-à-dire les dépenses ayant la même finalité, sans égard à la supercatégorie à laquelle elles sont imputées.

Ainsi, les dépenses de rémunération totalisent 19 833,6 M\$. Elles représentent 56,0 % du budget de dépenses de programmes en 1998-1999. Ces dépenses comprennent les salaires, les régimes de retraite et les diverses contributions versées à titre d'employeur. Il est à noter que les dépenses de rémunération incluent les sommes versées aux employés tant dans la fonction publique que dans les réseaux de l'éducation et dans le réseau de la santé et des services sociaux. Elles comprennent aussi la rémunération des professionnels de la santé assumée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Graphique 6.1 : Dépenses de programmes 1998-1999 par grandes catégories : 35 444 M\$¹



¹ Les données de ce graphique proviennent du tableau 6.1.

² Cette rubrique comprend les provisions pour créances douteuses et autres, de même que la provision pour pertes sur placements en actions.

Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses totalisent 4 230,9 M\$ et comptent pour 11,9 % du total des dépenses de programmes 1998-1999. Ce regroupement comprend les dépenses de fonctionnement des ministères et organismes, et des réseaux ainsi que, pour les fins de ce graphique, les dépenses relatives aux créances douteuses, la provision pour pertes sur placements en actions de même qu'une rationalisation à réaliser des dépenses de fonctionnement dans les ministères et les organismes.

Les dépenses en capital, qui s'élèvent à 1 334,2 M\$, représentent 3,8 % du budget des dépenses de programmes. Ces dépenses comprennent les immobilisations gouvernementales et les immobilisations subventionnées soit, les subventions versées pour le remboursement du principal sur des emprunts contractés à des fins d'immobilisations, et les autres subventions versées pour l'acquisition d'immobilisations.

Les dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée totalisent 1 324,4 M\$ en 1998-1999. Elles comptent pour 3,7 % du total des dépenses de programmes.

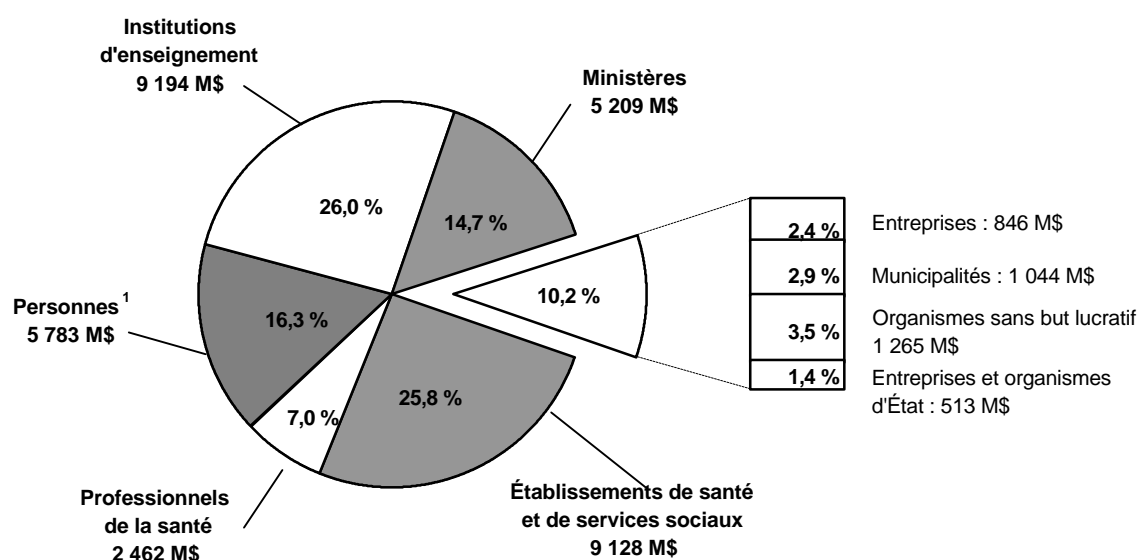
De leur côté, les dépenses de support s'élèvent à 8 720,9 M\$ et représentent 24,6 % des dépenses totales. Elles regroupent les diverses subventions destinées à fournir un soutien financier à des personnes, entreprises, organismes publics et parapublics et autres partenaires.

Les bénéficiaires

Le graphique 6.2 répartit l'ensemble des dépenses de programmes 1998-1999 par bénéficiaires. La liste des bénéficiaires correspond en grande partie à celle utilisée au Livre des crédits pour ventiler les dépenses de transfert, soit : les entreprises, les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement, les municipalités, les organismes sans but lucratif, les personnes et enfin les entreprises et organismes d'État. Toutefois, pour les fins du présent chapitre, les dépenses propres aux ministères sont illustrées afin de présenter l'ensemble des dépenses.

Sur les 35,4 milliards de dollars de dépenses de programmes, 25,8 % sont dédiés aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux, soit 9,1 milliards de dollars, et 26,0 % aux institutions d'enseignement, soit 9,2 milliards de dollars. Par ailleurs, des crédits de 5,8 milliards de dollars sont afférents aux personnes, ce qui constitue la troisième part la plus importante des dépenses de programmes, soit 16,3 %. Les dépenses des ministères représentent, quant à elles, 14,7 % des dépenses de programmes ou 5,2 milliards de dollars. La rémunération des professionnels de la santé qui compte pour 2,5 milliards de dollars, représente 7,0 % des dépenses de programmes. Finalement, 10,2 % des dépenses de programmes sont dédiées aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes sans but lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Graphique 6.2 : Dépenses de programmes 1998-1999 par bénéficiaires : 35 444 M\$



1 Cette rubrique comprend, entre autres, les mesures d'aide financière pour l'insertion sociale et économique et la protection sociale du ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Condition féminine, le coût du régime d'assurance-maladie du Québec (sauf l'administration et la rémunération des professionnels de la santé), l'aide financière aux parents pour les frais de garde, les prestations familiales, l'aide financière aux étudiants ainsi que l'aide juridique.

Le tableau 6.2 ventile le Budget de dépenses 1998-1999 selon, d'une part, les grandes catégories de dépenses et, d'autre part, selon les grands ministères et leurs principaux bénéficiaires.

Tableau 6.2 : Crédits 1998-1999 par grandes catégories, ministères et bénéficiaires

	Rémunération	Fonctionnement ¹	Capital	Intérêt	Support	Autres ²	Total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	%
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX								
Ministère	43,3	36,0	2,1	—	—	—	81,4	0,6
Établissements de santé et de services sociaux	7 031,5	1 398,4	181,4	321,2	183,9	—	9 116,4	70,2
Professionnels de la santé	2 462,0	—	—	—	—	—	2 462,0	18,9
Aide aux personnes	89,0	—	—	—	737,4	—	826,4	6,4
Autres bénéficiaires	38,1	20,6	3,5	—	445,5	—	507,7	3,9
	9 663,9	1 455,0	187,0	321,2	1 366,8	—	12 993,9	100,0
ÉDUCATION								
Ministère	68,8	35,7	4,8	—	—	88,0	197,3	2,0
Institutions d'enseignement	6 997,0	728,8	323,6	642,7	411,8	—	9 103,9	94,1
Aide aux personnes	—	—	—	—	332,7	—	332,7	3,5
Autres bénéficiaires	11,7	3,1	2,7	0,3	24,7	—	42,5	0,4
	7 077,5	767,6	331,1	643,0	769,2	88,0	9 676,4	100,0
EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE								
Ministère	315,1	129,2	15,6	4,2	—	34,8	498,9	11,7
Aide aux personnes	—	—	—	—	3 466,7	—	3 466,7	81,6
Autres bénéficiaires	5,5	1,5	0,1	—	276,5	—	283,6	6,7
	320,6	130,7	15,7	4,2	3 743,2	34,8	4 249,2	100,0
FAMILLE ET ENFANCE								
Ministère	19,0	8,0	3,0	—	—	—	30,0	2,4
Aide aux personnes	—	—	—	—	864,0	—	864,0	69,1
Autres bénéficiaires	—	—	14,1	—	343,0	—	357,1	28,5
	19,0	8,0	17,1	—	1 207,0	—	1 251,1	100,0
AUTRES MINISTÈRES								
Ministères	2 455,8	1 335,2	225,6	64,6	—	319,9	4 401,1	60,5
Aide aux entreprises	—	—	97,6	4,8	531,8	—	634,2	8,7
Aide aux municipalités	—	—	317,2	187,2	538,0	—	1 042,4	14,4
Aide aux personnes	40,5	—	53,1	—	200,0	—	293,6	4,0
Autres bénéficiaires	256,3	91,7	89,8	99,4	364,9	—	902,1	12,4
	2 752,6	1 426,9	783,3	356,0	1 634,7	319,9	7 273,4	100,0
DÉPENSES DE PROGRAMMES								
	19 833,6	3 788,2	1 334,2	1 324,4	8 720,9	442,7	35 444,0	—
SERVICE DE LA DETTE								
	—	—	—	6 398,0	—	—	6 398,0	—
TOTAL	19 833,6	3 788,2	1 334,2	7 722,4	8 720,9	442,7	41 842,0	—

¹ La supercatégorie « Fonctionnement » intègre des économies à réaliser de 90,0 M\$ relativement à la rationalisation des dépenses de fonctionnement dans les ministères et organismes.

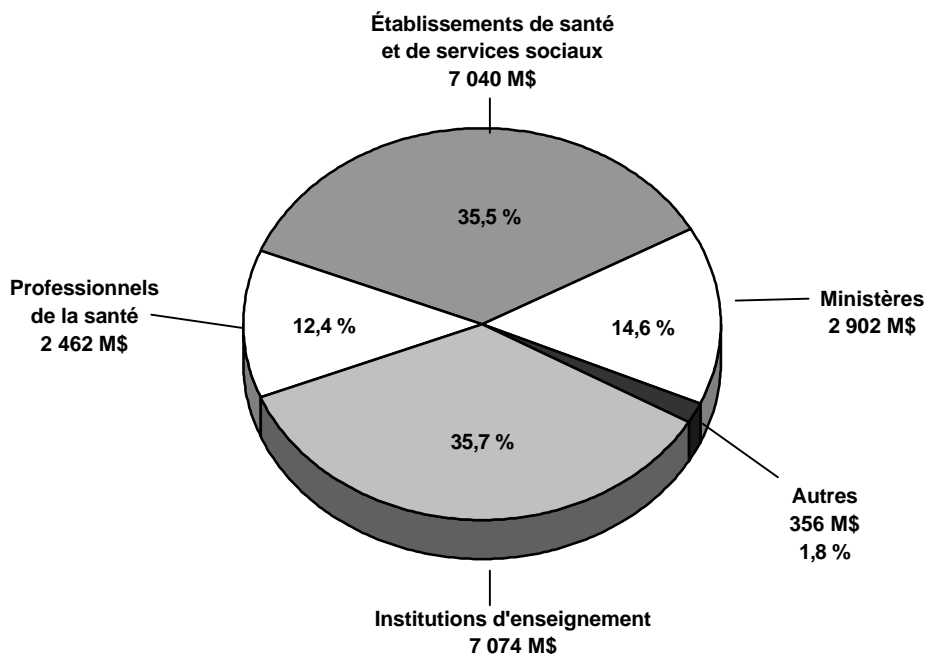
² Y incluant la variation à la provision pour pertes sur placements en actions.

2. LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

En 1998-1999, les crédits affectés à la rémunération totalisent 19 833,6 M\$. Ces crédits représentent 56 % de l'ensemble des dépenses de programmes. Le tableau 6.3 présente l'ensemble des crédits alloués à la rémunération, qu'il s'agisse des crédits des ministères ou de ceux assumés par des transferts versés notamment aux établissements des réseaux de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux. Ces crédits comprennent également la rémunération des professionnels de la santé comprise dans le budget de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Les crédits de rémunération se répartissent entre les salaires, les contributions du gouvernement aux régimes de retraite et les autres contributions aux régimes étatiques et aux régimes d'assurance collective.

Par ailleurs, le graphique 6.3 présente les crédits affectés à la « rémunération » par bénéficiaires. Les transferts aux établissements de santé et de services sociaux et à ceux des réseaux de l'éducation constituent respectivement 35,5 % et 35,7 % de l'ensemble de la rémunération. La part de la rémunération du personnel des ministères est de 14,6 %. La rémunération des professionnels de la santé représente 12,4 %. Les autres crédits affectés à la rémunération équivalent à 1,8 % et comprennent notamment les transferts aux entreprises et aux organismes d'État.

Graphique 6.3 : Crédits 1998-1999 affectés à la rémunération : 19 834 M\$



Les crédits assignés aux autres salaires et aux autres contributions d'employeur aux régimes

étatiques et régimes d'assurance collective augmentent de 404,8 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998. Cette augmentation résulte en bonne partie de l'indexation des salaires qui est de 141,0 M\$ et de la progression dans les échelles de traitement qui totalise 78,0 M\$. Les principaux éléments permettant d'expliquer l'augmentation résiduelle de 185,4 M\$ sont :

- Dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'intégration à la base budgétaire des allègements consentis en 1997-1998 et des coûts de transition associés à la transformation du réseau se traduit par une hausse de 102,0 M\$ des crédits de rémunération;
- Dans les réseaux d'enseignement, l'augmentation de 31,0 M\$ de la masse salariale s'explique principalement par l'implantation du nouveau programme d'éducation préscolaire qui prévoit notamment la fréquentation à plein temps de la maternelle par les enfants de 5 ans.
- Au ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Condition féminine, l'entente Canada-Québec sur le marché du travail entraîne une hausse de 51,7 M\$.

Les crédits inhérents aux contributions d'employeur au titre des régimes de retraite augmentent de 9,0 M\$. Cette hausse découle de l'augmentation du pourcentage de la cotisation patronale au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite des enseignants (RRE), ce qui se traduit par une augmentation des dépenses de 21,0 M\$. Par ailleurs, la baisse du nombre de cotisants suite aux départs à la retraite et au rajeunissement du personnel entraîne une baisse des crédits d'environ 12,0 M\$.

Tableau 6.3 : Crédits 1998-1999 affectés à la rémunération¹

	Salaires	Contributions de l'employeur			Total
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	39,0	—	4,3	4,3	43,3
Établissements de santé et de services sociaux	6 182,2	162,9	686,4	849,3	7 031,5
Professionnels de la santé	2 462,0	—	—	—	2 462,0
Aide aux personnes	79,1	—	9,9	9,9	89,0
Autres bénéficiaires	37,4	—	0,7	0,7	38,1
	8 799,7	162,9	701,3	864,2	9 663,9
ÉDUCATION					
Ministère	62,4	—	6,4	6,4	68,8
Institutions d'enseignement	5 639,5	806,7	550,8	1 357,5	6 997,0
Autres bénéficiaires	10,1	—	1,6	1,6	11,7
	5 712,0	806,7	558,8	1 365,5	7 077,5
EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE					
Ministère	278,6	—	36,5	36,5	315,1
Autres bénéficiaires	4,9	—	0,6	0,6	5,5
	283,5	—	37,1	37,1	320,6
AUTRES MINISTÈRES					
Ministères	1 816,0	443,2	215,6	658,8	2 474,8
Aide aux personnes	40,5	—	—	—	40,5
Autres bénéficiaires	149,3	69,0	38,0	107,0	256,3
	2 005,8	512,2	253,6	765,8	2 771,6
TOTAL	16 801,0	1 481,8	1 550,8	3 032,6	19 833,6
CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998²	16 475,7	1 473,1	1 480,4	2 953,5	19 429,2

¹ Incluant les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

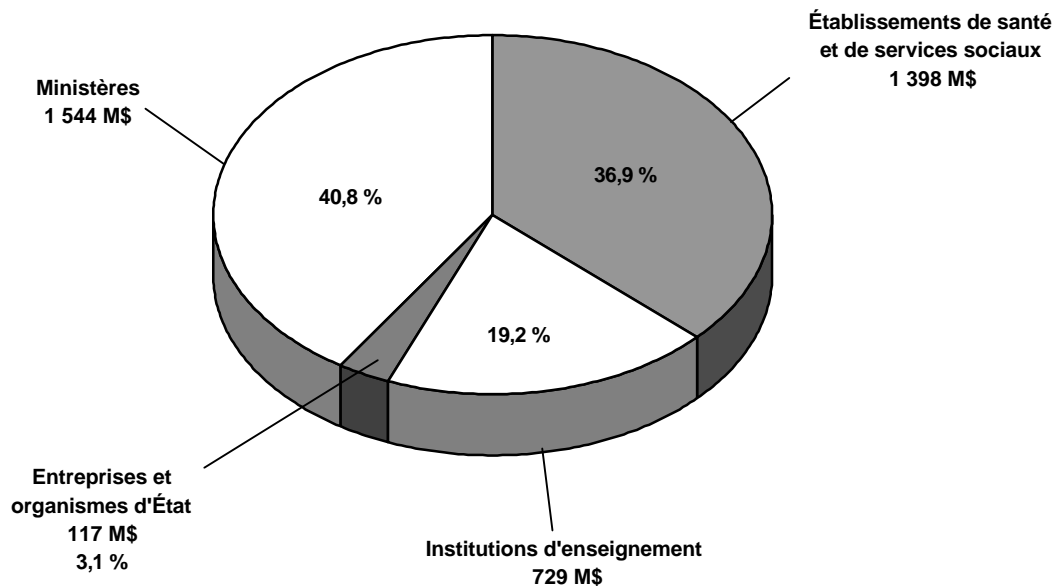
² Crédits comparatifs sur la même base qu'au Livre des crédits 1998-1999.

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement totalisent 3 788,2 M\$ en 1998-1999. Ces dépenses comprennent celles imputées à la supercatégorie « Fonctionnement », de même que celles imputées à la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Le graphique 6.4 illustre la répartition de ces dépenses par bénéficiaires. Les ministères comptent pour 40,8 % de ces dépenses, les établissements de la santé et des services sociaux, 36,9 %, les institutions d'enseignement, 19,2 %, et enfin, les entreprises et organismes d'État, 3,1 %.

Graphique 6.4 : Crédits 1998-1999 affectés au fonctionnement : 3 788 M\$



Le tableau 6.4 présente les crédits affectés aux dépenses de fonctionnement. Pour l'année 1998-1999, les crédits afférents à cette catégorie de dépenses passent de 3 728,5 M\$ à 3 788,2 M\$, soit une augmentation de 59,7 M\$. Les principaux éléments permettant d'expliquer cette hausse sont :

- Dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'intégration à la base budgétaire des allègements consentis en 1997-1998 et des coûts de transition associés à la transformation du réseau se traduit par une hausse des crédits de 110,0 M\$;
- Dans les réseaux de l'éducation, les crédits de fonctionnement touchant les niveaux préscolaire, primaire et secondaire sont en hausse de 78,0 M\$ par rapport à 1997-1998;
- Dans les ministères et organismes, la baisse des crédits de 120,0 M\$ résulte, entre autres, des économies de 90,0 M\$ à réaliser en cours d'exercice au titre de la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Tableau 6.4 : Crédits 1998-1999 affectés au fonctionnement

	Fonctionnement ^{1,2}	Transfert		Total
	M\$	Réseaux M\$	Autres M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	36,0	—	—	36,0
Établissements de santé et de services sociaux	—	1 398,4	—	1 398,4
Autres bénéficiaires	—	—	20,6	20,6
	36,0	1 398,4	20,6	1 455,0
ÉDUCATION				
Ministère	35,7	—	—	35,7
Institutions d'enseignement	—	728,8	—	728,8
Autres bénéficiaires	—	—	3,1	3,1
	35,7	728,8	3,1	767,6
EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE				
Ministère	129,2	—	—	129,2
Autres bénéficiaires	—	—	1,5	1,5
	129,2	—	1,5	130,7
AUTRES MINISTÈRES				
Ministères	1 343,2	—	—	1 343,2
Autres bénéficiaires	—	—	91,7	91,7
	1 343,2	—	91,7	1 434,9
TOTAL	1 544,1	2 127,2	116,9	3 788,2
CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998³	1 664,9	1 938,9	124,7	3 728,5

¹ Incluant les crédits de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

² Les dépenses de « Fonctionnement » intègrent la rationalisation des dépenses de 90,0 M\$ en 1998-1999.

³ Crédits comparatifs sur la même base qu'au Livre des crédits 1998-1999.

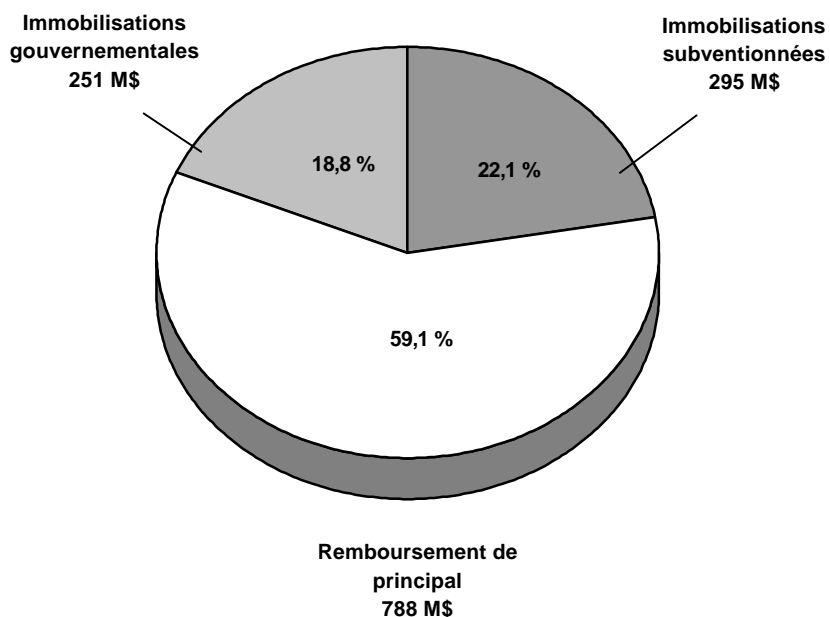
4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

Globalement, les crédits consacrés aux dépenses de capital s'élèvent à 1 334,2 M\$ en 1998-1999. Les dépenses de capital se composent, d'une part, des dépenses en immobilisations faites directement par les ministères ou par l'intermédiaire des fonds spéciaux et, d'autre part, des transferts versés à des fins de capital. Ces derniers comprennent les subventions reliées à des investissements et les remboursements de principal afférents aux immobilisations subventionnées par service de dette.

Le total de ces dépenses est utilisé pour calculer le solde des opérations courantes du gouvernement. Le résultat de ce calcul montre dans quelle mesure les emprunts gouvernementaux servent à financer des immobilisations. Il est obtenu en soustrayant les dépenses de capital du déficit.

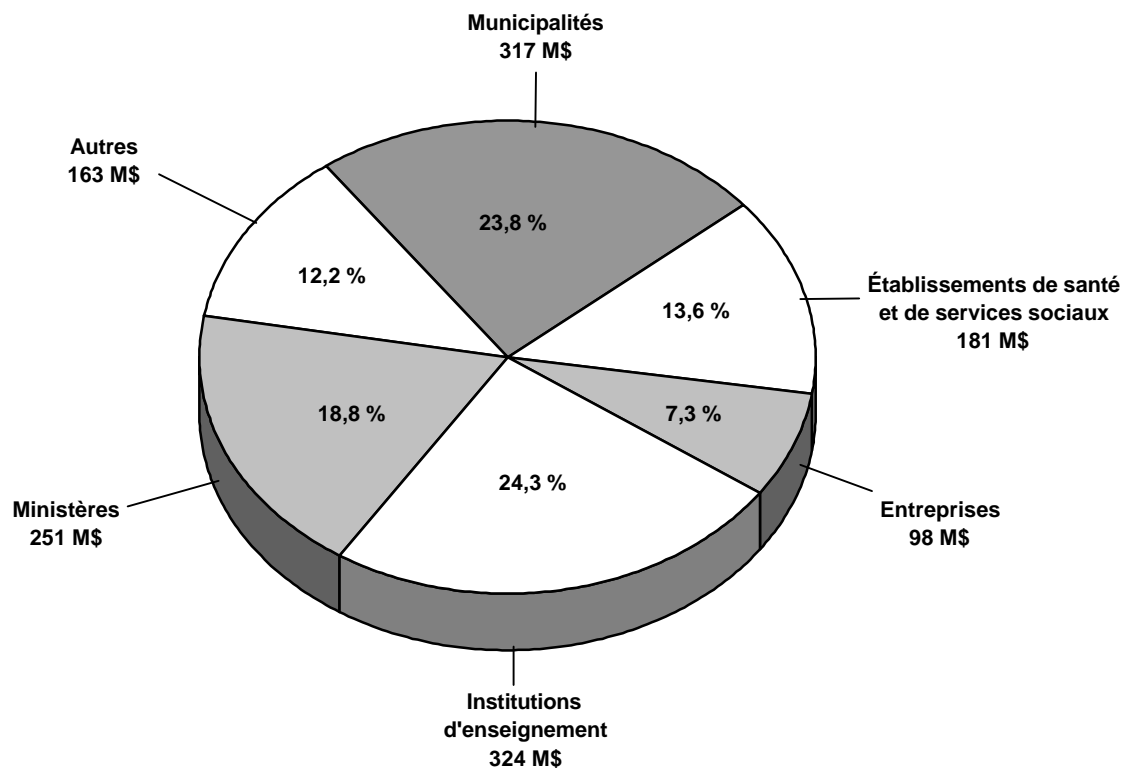
Le graphique 6.5 illustre la répartition des dépenses de capital en 1998-1999. Les dépenses de remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 59,1 % des dépenses de capital, les immobilisations gouvernementales, 18,8 %, et les autres subventions reliées à des investissements, 22,1 %.

Graphique 6.5 : Crédits 1998-1999 affectés aux dépenses de capital : 1 334 M\$



De son côté, le graphique 6.6 donne la répartition des dépenses de capital par bénéficiaires. On y voit que les transferts versés à des fins de capital aux institutions d'enseignement et aux municipalités représentent la plus grande part des dépenses de capital avec respectivement 24,3 % et 23,8 % des crédits afférents. Les dépenses réalisées directement par les ministères et les transferts aux établissements de la santé et des services sociaux constituent deux autres groupes de bénéficiaires importants avec respectivement 18,8 % et 13,6 % des dépenses de capital. Les entreprises reçoivent, quant à elles, 7,3 % des dépenses de capital. Enfin, pour les autres bénéficiaires qui sont, notamment, les personnes, les organismes sans but lucratif, les entreprises et organismes d'État, les dépenses de capital comptent pour 12,2 %.

Graphique 6.6 : Dépenses de capital par bénéficiaires : 1 334 M\$



Le tableau 6.5 présente les crédits alloués aux dépenses de capital. En regard des ministères, les dépenses de capital s'élèvent à 251,1 M\$ en 1998-1999, ce qui représente une hausse de 66,3 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998. La plus grande partie de cette hausse se retrouve au ministère des Transports, soit 51,0 M\$, suite à la hausse du niveau des investissements sur le réseau routier.

Les crédits alloués pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par service de dette. Cette technique de financement s'applique aux investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux et par les municipalités dans le cas du transport en commun, de l'assainissement des eaux et des équipements culturels. Pour ces secteurs, les investissements réalisés sont financés par emprunt à long terme sur une durée pouvant atteindre 25 ans. Pour assumer sa quote-part, le gouvernement s'engage à effectuer le remboursement du principal applicable sur les emprunts réalisés par les organismes maîtres d'oeuvre. Le chapitre 8 donne un aperçu des immobilisations subventionnées par service de dette. En 1998-1999, les crédits prévus pour le remboursement du principal s'élèvent à 788,5 M\$, en baisse de 4,6 M\$ comparativement aux crédits 1997-1998.

Quant aux crédits alloués pour les autres subventions reliées à des investissements, ils totalisent 294,6 M\$ en 1998-1999, ce qui représente une légère hausse de 0,7 M\$ par rapport aux crédits 1997-1998. Cette variation résulte, d'une part, de la hausse des crédits à la Société d'habitation du Québec pour le Plan d'action en habitation qui a été annoncé lors du Discours sur le budget 1997-1998 et, d'autre part, de diverses mesures de réduction prises par les ministères.

Tableau 6.5 : Crédits 1998-1999 affectés aux dépenses de capital

	Immobilisations gouvernementales ¹	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement de principal	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	2,1	—	—	2,1
Établissements de santé et de services sociaux	—	159,4	22,0	181,4
Autres bénéficiaires	—	—	3,5	3,5
	2,1	159,4	25,5	187,0
ÉDUCATION				
Ministère	4,8	—	—	4,8
Institutions d'enseignement	—	295,9	27,7	323,6
Autres bénéficiaires	—	0,7	2,0	2,7
	4,8	296,6	29,7	331,1
AUTRES MINISTÈRES				
Ministères	244,2	—	—	244,2
Aide aux entreprises	—	5,8	91,8	97,6
Aide aux municipalités	—	269,4	47,8	317,2
Aide aux personnes	—	—	53,1	53,1
Autres bénéficiaires	—	57,3	46,7	104,0
	244,2	332,5	239,4	816,1
TOTAL	251,1	788,5	294,6	1 334,2
CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998²	184,8	793,1	293,9	1 271,8

¹ Incluant les crédits de la supercatégorie « Capital » et de la catégorie « Capital » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

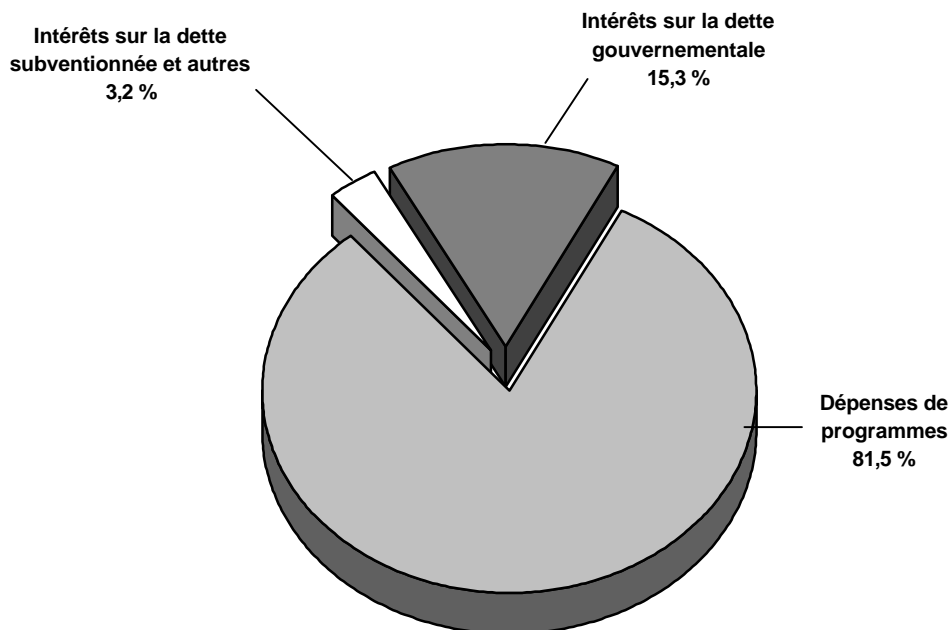
² Crédits comparatifs sur la même base qu'au Livre des crédits 1998-1999.

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Cette section présente les crédits affectés à l'ensemble des dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement. Ces crédits totalisent 7 722,4 M\$ en 1998-1999 dont 6 398,0 M\$ pour les frais d'intérêt sur la dette gouvernementale et 1 324,4 M\$ pour le paiement d'intérêt sur la dette subventionnée.

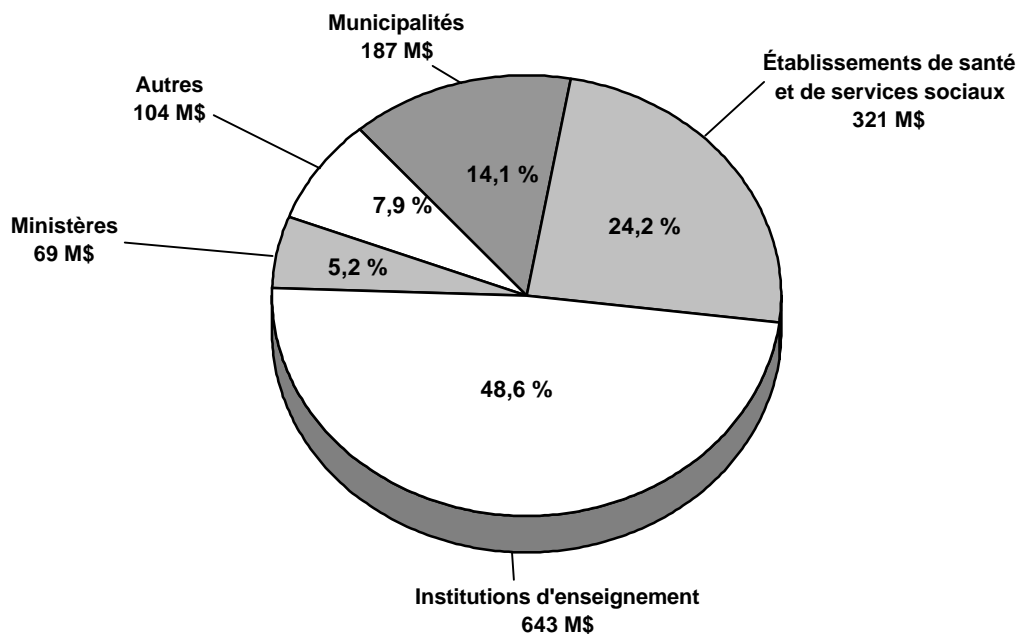
Le graphique 6.7 présente la part des dépenses d'intérêt dans les dépenses totales 1998-1999. L'ensemble des intérêts accapare 18,5 % des dépenses 1998-1999. Le service de la dette du gouvernement compte pour 15,3 % du budget des dépenses, et les intérêts sur la dette subventionnée, 3,2 %.

Graphique 6.7 : Part des dépenses d'intérêts dans les dépenses totales 1998-1999 : 7 722 M\$



Le graphique 6.8 présente la répartition par bénéficiaires des crédits affectés à la dépense d'intérêt sur la dette subventionnée et autres. Les institutions d'enseignement et les établissements de la santé et des services sociaux sont les bénéficiaires les plus importants de cette catégorie de dépenses avec respectivement 48,6 % et 24,2 % des dépenses d'intérêts. Les municipalités et les autres bénéficiaires, quant à eux, comptent pour 14,1 % et 7,9 % de cette catégorie de dépenses. Finalement, les intérêts qui sont assumés par les ministères par l'intermédiaire des fonds spéciaux représentent 5,2 %.

Graphique 6.8 : Dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée par bénéficiaires : 1 324 M\$



En 1998-1999, les crédits alloués au service de la dette augmentent de 540,0 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 1997-1998, soit 523,0 M\$ pour le service de la dette directe et 17,0 M\$ pour l'intérêt sur le compte des régimes de retraite. Tel que mentionné dans le plan ministériel du ministère des Finances présenté au Volume III, la hausse des crédits du service de la dette directe résulte de l'augmentation des taux d'intérêt et de la détérioration des taux de change. Dans le cas des intérêts sur le compte des régimes de retraite, la hausse résulte de l'augmentation du solde du compte des régimes de retraite partiellement compensée par une baisse du taux d'intérêt applicable à ce solde.

Comme l'indique le tableau 6.6, le service de la dette du gouvernement comprend, d'une part, la dette directe et, d'autre part, l'intérêt sur le solde du compte des régimes de retraite. Ces crédits s'élèvent à 6 398,0 M\$ dont 4 275,0 M\$ pour l'intérêt sur la dette directe et 2 123,0 M\$ pour l'intérêt sur le compte des régimes de retraite.

Les crédits alloués aux intérêts sur la dette subventionnée sont de 1 324,4 M\$ en 1998-1999, ce qui représente une baisse de 340,7 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998. La diminution des dépenses d'intérêts s'applique principalement au ministère des Affaires municipales dont le service de la dette du programme d'assainissement des eaux du Québec diminue de 337,4 M\$ en 1998-1999. Cette baisse reflète l'entente Québec-Municipalités survenue au cours de l'année 1997-1998 qui prévoit le versement par les municipalités de contributions au Fonds spécial de financement des activités locales.

Tableau 6.6 : Crédits 1998-1999 affectés aux dépenses d'intérêt

	Dette subventionnée et autres ¹	Dette gouvernementale	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	321,2	—	321,2
	321,2	—	321,2
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	642,7	—	642,7
Autres bénéficiaires	0,3	—	0,3
	643,0	—	643,0
AUTRES MINISTÈRES			
Ministères	68,8	—	68,8
Aide aux municipalités	187,2	—	187,2
Aide aux entreprises	4,8	—	4,8
Autres bénéficiaires	99,4	—	99,4
	360,2	—	360,2
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	—	4 275,0	4 275,0
Compte des régimes de retraite	—	2 123,0	2 123,0
	—	6 398,0	6 398,0
TOTAL	1 324,4	6 398,0	7 722,4
CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998²	1 665,1	5 858,0	7 523,1

¹ Incluant les crédits de la catégorie « Intérêts » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

² Crédits comparatifs sur la même base qu'au Livre des crédits 1998-1999.

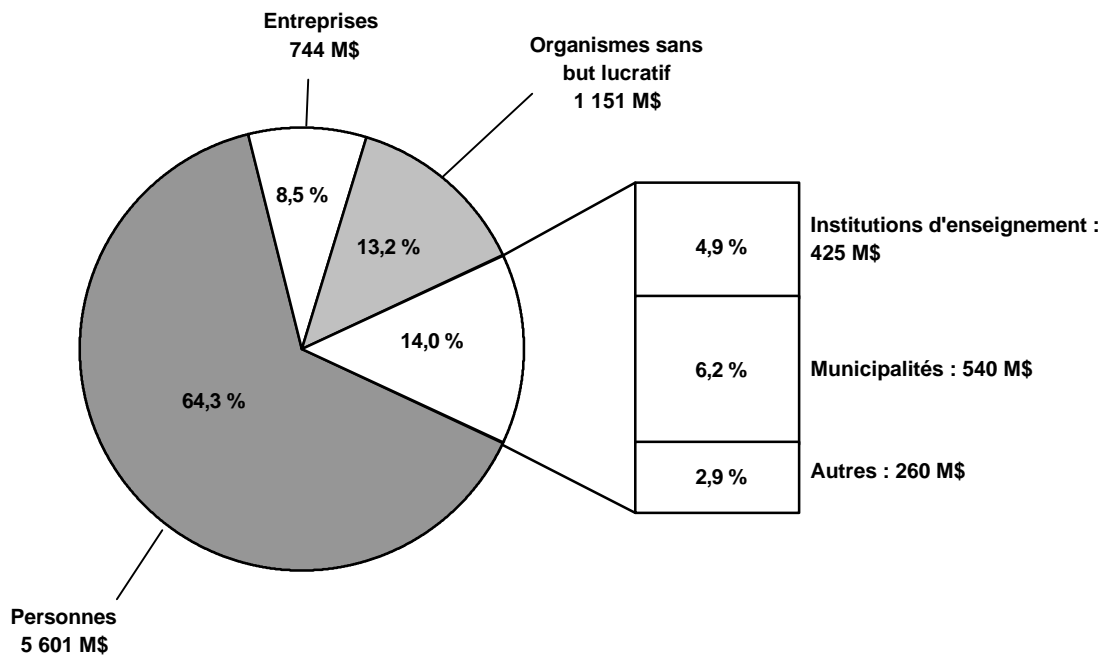
6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

Le tableau 6.7 présente les crédits affectés aux dépenses de support. Les dépenses de support comprennent les subventions diverses versées à des individus, à des entreprises et à d'autres partenaires du gouvernement. Elles comprennent notamment :

- Au portefeuille « Santé et Services sociaux », l'aide aux ressources de type familial, les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux, les subventions d'aide aux organismes communautaires et l'assistance-maladie à la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- Au ministère de l'Éducation, le programme de transport scolaire, l'aide financière aux étudiants et l'aide à la recherche;
- Au portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine », les mesures d'aide financière et les mesures d'aide à la formation et à l'emploi;
- Au ministère de la Famille et de l'Enfance, les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde;
- Dans les autres portefeuilles, des programmes tels que l'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat à la Société d'habitation du Québec, de même que les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales; les programmes de financement agricole et d'aide aux entreprises agroalimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports; et enfin le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

En 1998-1999, les crédits affectés aux dépenses de support totalisent 8 720,9 M\$. Le graphique 6.9 présente la répartition des dépenses de support par bénéficiaires. Presque les deux tiers des dépenses de support, soit 64,3 %, sont versées à des personnes. Le solde est réparti entre plusieurs bénéficiaires tels les organismes sans but lucratif, les entreprises, les municipalités et les institutions d'enseignement.

Graphique 6.9 : Répartition des dépenses de support 1998-1999 par bénéficiaires : 8 721 M\$



Globalement, les crédits affectés aux dépenses de support s'élèvent à 8,7 milliards de dollars en 1998-1999, ce qui représente une augmentation de 240,8 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998. Cette hausse résulte principalement des facteurs suivants :

- La mise en place de la politique familiale dont les impacts sur les dépenses de support au ministère de la Famille et de l'Enfance et au portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine » entraînent une hausse de crédits de 283,0 M\$;
- L'entente Canada-Québec sur le développement du marché du travail qui occasionne une hausse des dépenses de programmes de 519,0 M\$ en 1998-1999, dont 437,0 M\$ au titre des dépenses de support;
- Les contributions requises par le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 passent de 319,8 M\$ en 1997-1998, soit 311,8 M\$ en dépenses de support, à 37,0 M\$ en 1998-1999, soit une réduction de cette catégorie de dépenses de 274,8 M\$.
- La mise en place de diverses mesures actives de même que la baisse du nombre de ménages admissibles aux mesures d'aide financière au portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine » entraînent une réduction des crédits d'environ 150,0 M\$.

Tableau 6.7 : Crédits 1998-1999 affectés aux dépenses de support¹

	Transfert	Autres ²	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	183,9	—	183,9
Aide aux personnes	737,4	—	737,4
Autres bénéficiaires	445,5	—	445,5
	1 366,8	—	1 366,8
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	411,8	—	411,8
Aide aux personnes	332,7	—	332,7
Autres bénéficiaires	24,7	—	24,7
	769,2	—	769,2
EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE			
Aide aux personnes	3 001,7	465,0	3 466,7
Autres bénéficiaires	47,7	228,8	276,5
	3 049,4	693,8	3 743,2
FAMILLE ET ENFANCE			
Aide aux personnes	864,0	—	864,0
Autres bénéficiaires	343,0	—	343,0
	1 207,0	—	1 207,0
AUTRES MINISTÈRES			
Aide aux entreprises	520,5	11,3	531,8
Aide aux municipalités	525,5	12,5	538,0
Aide aux personnes	200,0	—	200,0
Autres bénéficiaires	321,3	43,6	364,9
	1 567,3	67,4	1 634,7
TOTAL	7 959,7	761,2	8 720,9
CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998³	8 129,9	350,2	8 480,1

¹ Les données de l'exercice 1998-1999 ne sont pas comparables à l'exercice précédent en raison des facteurs suivants :

- la politique familiale s'applique sur une période de 12 mois en 1998-1999 comparativement à 7 mois pour l'année 1997-1998;
- l'entente Canada-Québec sur le marché du travail prenant effet en 1998-1999 ne fait pas l'objet d'un redressement de l'exercice antérieur;
- la tempête de verglas survenue au début de janvier 1998 entraîne des dépenses de nature extraordinaire qui se reflètent surtout en 1997-1998.

² Comprend les dépenses de support comptabilisées dans les fonds spéciaux.

³ Crédits comparatifs sur la même base qu'au Livre des crédits 1998-1999.

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Le tableau 6.8 présente les crédits affectés à la provision pour créances douteuses, à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et à la provision pour pertes sur placements en actions. Les dépenses relatives à ces provisions sont regroupées dans la supercatégorie « créances douteuses et autres ». Les dépenses qui y sont affectées totalisent 442,7 m\$ en 1998-1999, soit une baisse de 9,0 m\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998.

La provision pour créances douteuses

En 1998-1999, les dépenses relatives à la variation de la provision pour créances douteuses s'élèvent à 384,3 M\$, en hausse de 45,8 M\$ par rapport à 1997-1998. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse de cette provision de 32,0 M\$ au ministère de l'Éducation pour l'Aide financière aux étudiants et de 12,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine » au niveau des mesures d'aide financière.

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement

Les crédits consacrés aux pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement atteignent 68,4 M\$ en 1998-1999, en baisse de 64,8 M\$ par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Cette diminution résulte principalement de la réduction des crédits de 54,0 M\$ au programme « Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi » du ministère des Finances.

La provision pour pertes sur placements en actions

Lorsqu'une participation du gouvernement devient déficitaire, une provision pour pertes sur placements équivalente au montant de ce déficit est inscrite au passif des états financiers du gouvernement. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

Pour l'année 1998-1999, une réduction de 10,0 M\$ de cette provision est prévue. Par rapport à 1997-1998, cette variation résulte principalement d'une augmentation de la valeur du placement dans SIDBEC.

Tableau 6.8 : Crédits affectés aux provisions pour créances douteuses et autres

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Pertes sur placements en actions	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$
ÉDUCATION	56,1	31,9	—	88,0
EMPLOI , SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE	34,8	—	—	34,8
FINANCES	—	29,0	—	29,0
REVENU	275,0	—	—	275,0
AUTRES MINISTÈRES	18,4	7,5	(10,0)	15,9
TOTAL	384,3	68,4	(10,0)	442,7
CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998¹	338,5	133,2	(20,0)	451,7

¹ Crédits comparatifs sur la même base qu'au Livre des crédits 1998-1999.

CHAPITRE 7

L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉPENSE

CHAPITRE 7

L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉPENSE

1. INTRODUCTION

Alors que les chapitres précédents décrivent les crédits alloués pour 1998-1999 et les dépenses probables pour 1997-1998, ce chapitre présente une analyse quantitative illustrée de l'évolution des dépenses gouvernementales depuis l'année financière 1985-1986. Il situe aussi le Québec par rapport aux autres juridictions en présentant quelques comparaisons avec les autres provinces et les pays de l'OCDE.

Le chapitre comprend quatre sections :

- La première section traite de l'évolution globale des dépenses gouvernementales et de ses grandes composantes, entre 1985-1986 et 1998-1999. Pour fins de synthèse, cette période est subdivisée en deux sous-périodes : 1986-1987 à 1994-1995 et 1995-1996 à 1998-1999.
- La deuxième section traite de l'évolution par grands secteurs des dépenses au cours des mêmes périodes, en comparant le taux de variation des dépenses par secteurs pour chacune des périodes considérées.
- La troisième section compare les dépenses du gouvernement du Québec avec celles des autres gouvernements provinciaux.
- La quatrième section, quant à elle, vise à comparer avec les autres provinces et les pays de l'OCDE et du G-7, les ressources globales, publiques et privées, allouées par le Québec aux secteurs de la santé et de l'éducation,

L'analyse comparée de l'évolution des indicateurs de dépenses pour le Québec met l'accent sur la description quantitative et l'illustration graphique des données comparatives pour les périodes retenues. Toutes les données sur les dépenses présentées dans ce chapitre sont établies sur base comparable, c'est-à-dire que les données réelles ont, au besoin, été réajustées. Les taux de variation sont calculés sur une base annuelle et leurs moyennes sont des moyennes arithmétiques simples.

Les données utilisées se trouvent à la fin du présent chapitre dans le tableau 7.1.

2. L'ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPENSES DEPUIS 1985-1986

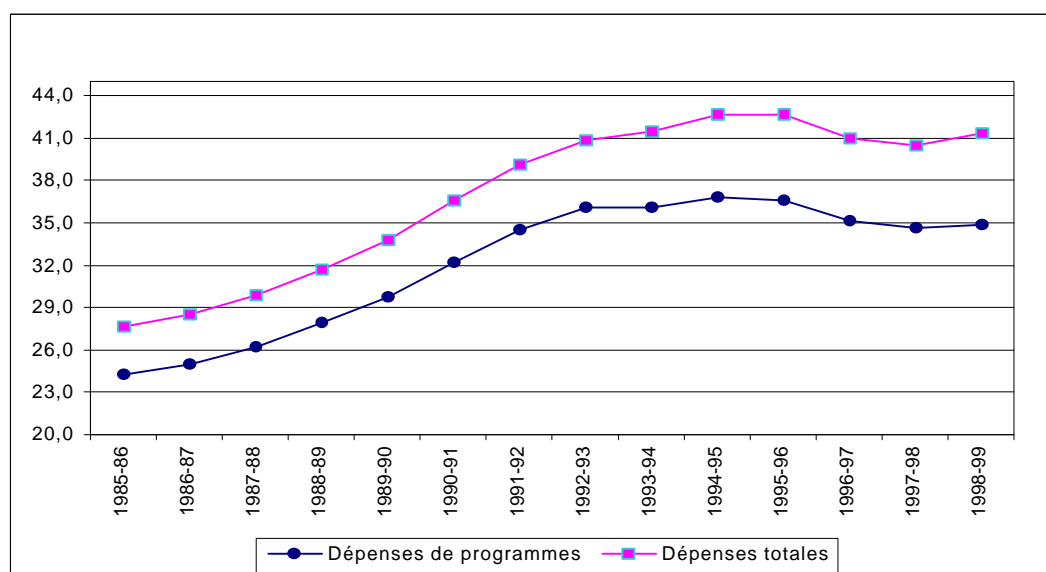
Cette section présente une synthèse quantitative de l'évolution des dépenses et de ses grandes composantes entre 1985-1986 et 1998-1999.

Évolution annuelle des dépenses

Le graphique 7.1 présente l'évolution annuelle des dépenses totales et des dépenses de programmes en milliards de dollars entre 1985-1986 et 1998-1999. En ce qui concerne l'évolution des dépenses de programmes, on peut remarquer :

- Une croissance importante jusqu'en 1992-1993;
- Une croissance faible, voire nulle, au cours de la période 1993-1994 à 1995-1996;
- Une réduction significative du niveau absolu des dépenses à partir de 1996-1997;
- Un accroissement continu de l'écart entre la courbe des dépenses totales et celle des dépenses de programmes, écart qui représente les dépenses du service de la dette du gouvernement.

Graphique 7.1 : Évolution des dépenses, en milliards de \$, de 1985-1986 à 1998-1999

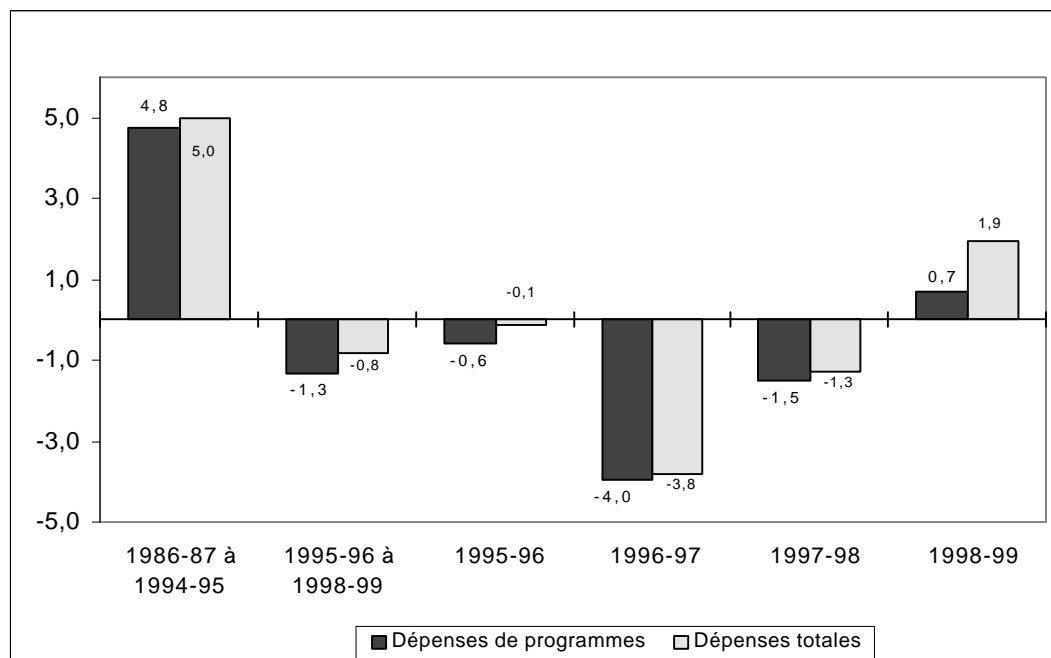


Évolution des dépenses, par périodes

Le graphique 7.2 montre la variation moyenne, en pourcentage, des dépenses totales et des dépenses de programmes pour les deux périodes retenues, tout en indiquant les variations annuelles depuis 1995-1996. Ce graphique permet de faire les constatations suivantes quant à l'évolution de la croissance des dépenses :

- Au cours de la période 1986-1987 à 1994-1995, les dépenses de programmes se sont accrues en moyenne de 4,8 % par an et les dépenses totales de 5,0 %;
- Au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999, il y a renversement dans la dynamique de l'évolution des dépenses, car on ne parle plus de croissance mais de *décroissance* des dépenses. En effet, il y a eu décroissance de 1,3 % par an des dépenses de programmes et de 0,8 % des dépenses totales;
- L'année 1996-1997 a été marquée par la plus importante réduction des dépenses au cours de cette période. Le niveau absolu des dépenses de programmes a été réduit de 4,0 % et celui des dépenses totales de 3,8 %.

Graphique 7.2 : Variations moyennes des dépenses (%)

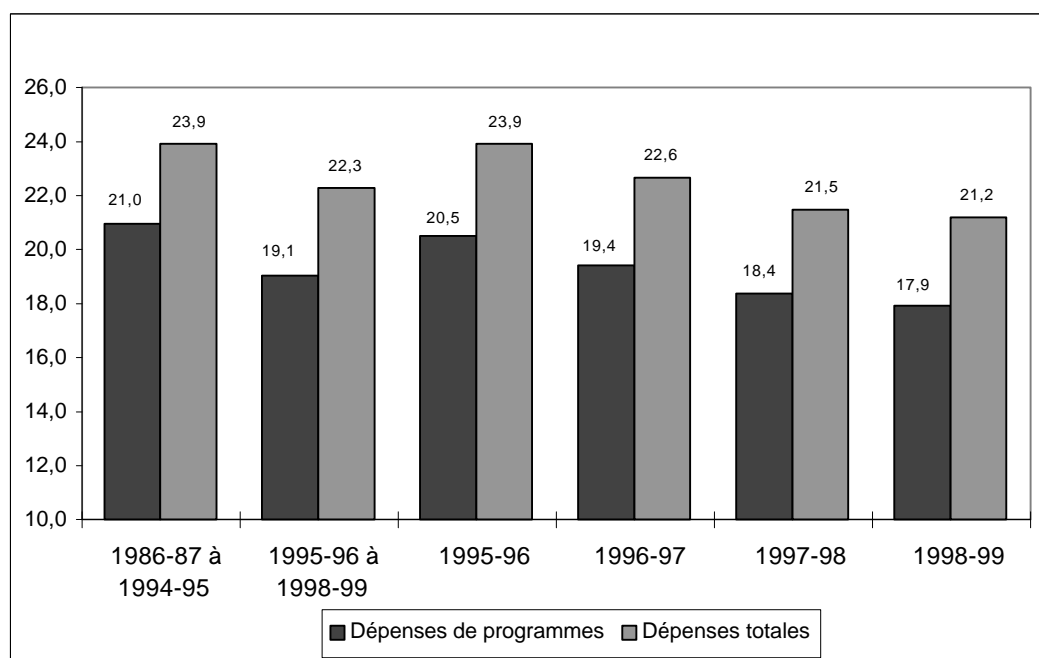


Évolution des dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le ratio dépenses/PIB est un indicateur de l'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie. L'évolution de ce ratio depuis 1986-1987 est illustrée par le graphique 7.3 qui permet de faire certaines constatations :

- Pour la période 1995-1996 à 1998-1999, le niveau moyen des dépenses, tant de programmes que totales, exprimé en pourcentage du PIB, est inférieur à celui de la période 1986-1987 à 1994-1995; il est passé de 21,0 % à 19,1% pour ce qui est des dépenses de programmes, et de 23,9 % à 22,3 % pour ce qui concerne les dépenses totales;
- Pour 1998-1999, le niveau de dépenses en pourcentage du PIB sera le moins élevé depuis le milieu des années 1970. Les dépenses de programmes seront d'environ 17,9 % et les dépenses totales de 21,2 %.

Graphique 7.3 : Évolution des dépenses en pourcentage du PIB (%)

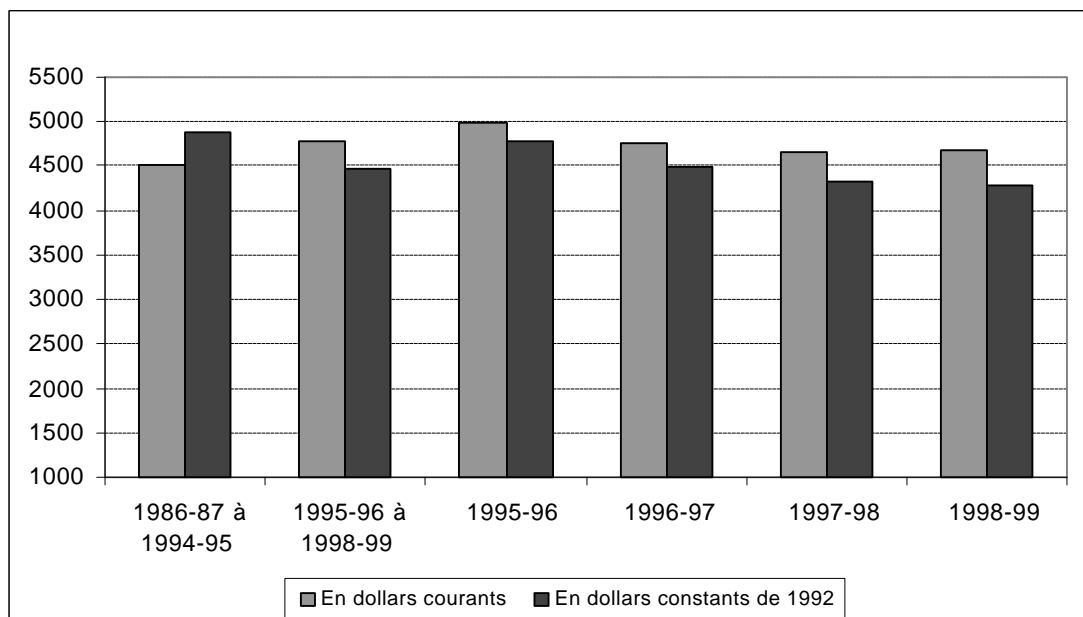


Évolution des dépenses de programmes par habitant

L'évolution observée dans les graphiques précédents se remarque aussi dans le graphique 7.4 ci-dessous qui illustre l'évolution des dépenses de programmes par habitant en dollars courants et en dollars constants de 1992. Cette évolution peut être résumée ainsi :

- Il y a une baisse significative des dépenses moyennes de programmes par habitant, en dollars constants de 1992, au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999, comparativement à la moyenne de la période 1986-1987 à 1994-1995. D'un autre côté, il y a une baisse graduelle de la dépense moyenne par habitant en dollars courants depuis 1996-1997;
- Pour 1998-1999, on prévoit la plus faible dépense de programme par habitant, en dollars constants, au cours de la période étudiée. Les données détaillées indiquent qu'il s'agit de la dépense la moins élevée depuis la fin des années '70;
- Les dépenses de programmes par habitant sont estimées à 4 661 \$ en 1997-1998, et à 4 667 \$ en 1998-1999, comparativement à un sommet de près de 5 050 \$ en 1992-1993.

Graphique 7.4 : Évolution des dépenses de programmes, par habitant, en dollars (\$)



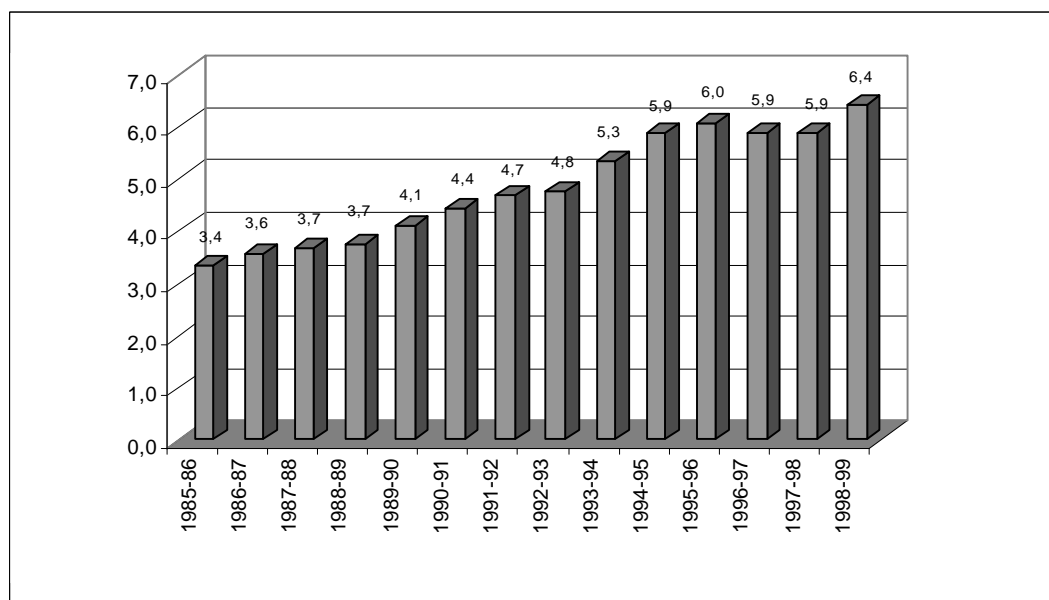
Évolution des dépenses du service de la dette

Le graphique 7.5 illustre l'évolution depuis 1985-1986 des dépenses du service de la dette. À cet égard, il y a lieu de relever les points suivants :

- Les dépenses du service de la dette ont augmenté de plus de 74 % depuis 1985-1986, passant de 3,4 milliards de dollars à 5,9 milliards de dollars en 1997-1998;
- Pour 1998-1999, on prévoit que le service de la dette atteindra environ 6,4 milliards de dollars.

L'évolution observée du service de la dette est due principalement à l'accroissement du niveau de la dette totale. Celle-ci est passée de 31,6 milliards de dollars en mars 1986 à 78,1 milliards de dollars en mars 1997, soit de 29,5% à 43,1 % du PIB ou de 4 731 à 10 562 dollars par habitant.

Graphique 7.5 : Évolution annuelle des dépenses du service de la dette depuis 1985-1986, en milliards de \$



3. ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES, PAR GRANDS SECTEURS

Pour les fins de cette analyse, les dépenses de programmes sont regroupées en quatre grands secteurs, soit « Santé et services sociaux », « Éducation », « Emploi et solidarité » et « Autres ». Les trois premiers correspondent aux dépenses des portefeuilles représentant les trois quarts des dépenses de programmes, et portant les mêmes noms, et le quatrième regroupe les dépenses de tous les autres portefeuilles, sauf le ministère de la Famille et de l'Enfance auquel est rattaché principalement le cas particulier des dépenses de la politique familiale.

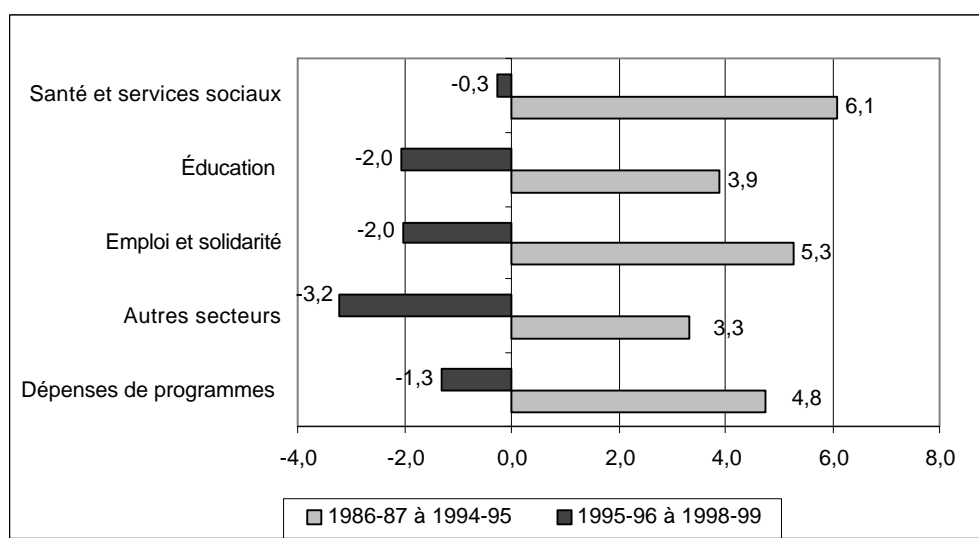
Évolution comparée par périodes

Le graphique 7.6 compare les variations annuelles moyennes, en pourcentage, des dépenses pour chacun des quatre grands secteurs, et ce pour les périodes 1986-1987 à 1994-1995 et 1995-1996 à 1998-1999. De cette illustration, on peut retenir les points suivants :

- Prises globalement, les dépenses de programmes ont été réduites d'une façon significative au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999, comparativement à la période précédente. En effet, elles sont passées d'une croissance moyenne de 4,8% par an à une décroissance de 1,3%;
- Le secteur de la santé et des services sociaux enregistre une réduction moyenne des dépenses de 0,3% par an au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999, comparativement à une croissance de 6,1% au cours de la période 1986-1987 à 1994-1995;
- Le secteur de l'éducation enregistre une réduction de 2,0% au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999, comparativement à une croissance de 3,9% au cours de la période précédente;
- Le secteur emploi et solidarité connaît une baisse moyenne de 2,0% de ses dépenses au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999 alors que celles-ci ont connu une croissance moyenne de 5,3% au cours de la période précédente;
- Les « Autres secteurs », qui incluent entre autres les dépenses de fonctionnement du gouvernement, enregistrent globalement la plus importante réduction des dépenses au cours de la période 1995-1996 à 1998-1999, soit 3,2%, comparativement à une croissance de 3,3% au cours de la période 1986-1987 à 1994-1995.

Il est à noter que les taux de variation des dépenses des « Autres secteurs » n'incluent pas les dépenses du ministère de la Famille et de l'Enfance qui sont affectées principalement par l'impact de la politique familiale, ceci afin de mieux refléter l'évolution des dépenses dans les autres portefeuilles (voir tableau 7.1 à la fin de ce chapitre).

Graphique 7.6 : Variation annuelle moyenne des dépenses de programmes sur base comparable, par grands secteurs, par périodes (%)



4. COMPARAISON DES DÉPENSES AVEC LES AUTRES PROVINCES

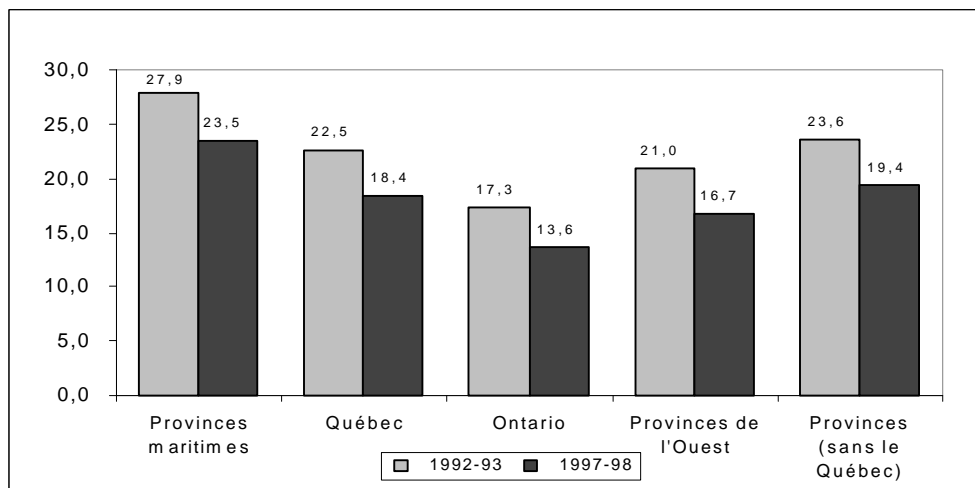
Cette section vise à comparer le niveau et les variations moyennes des dépenses du gouvernement du Québec avec ceux des autres gouvernements provinciaux, notamment le niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB, les variations annuelles des dépenses de programmes et la part du service de la dette dans les dépenses totales.

Comparaison du niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB

Le graphique 7.7 compare le niveau des dépenses de programmes exprimé en pourcentage du PIB pour les années 1992-1993 et 1997-1998. À cet égard, il y a lieu de noter les points suivants :

- Le Québec a un niveau de dépenses de programmes, en proportion du PIB, nettement plus important qu'en Ontario et que dans les provinces de l'Ouest, et ce tant en 1992-1993 qu'en 1997-1998. Toutefois, cette proportion est inférieure à la moyenne des autres provinces;
- Dans la plupart des provinces, il y a baisse du niveau des dépenses de programmes exprimé en pourcentage du PIB, entre 1992-1993 et 1997-1998. Ceci est dû essentiellement aux efforts de réduction des dépenses gouvernementales appliqués par l'ensemble des gouvernements au cours des cinq dernières années.

Graphique 7.7 : Dépenses de programmes, exprimées en pourcentage du PIB, Québec et les autres provinces (%)

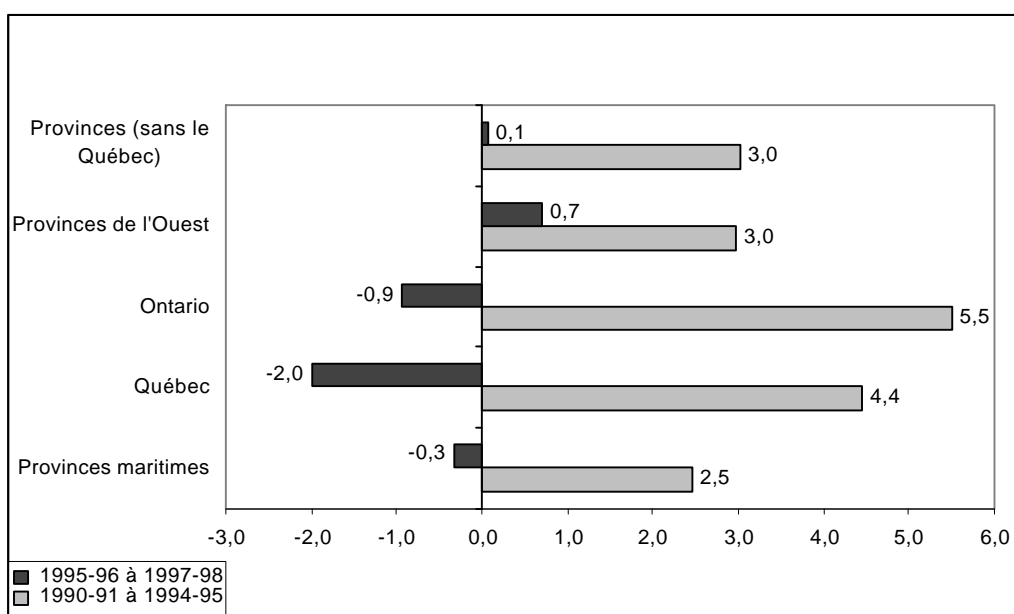


Comparaison de l'évolution des dépenses de programmes

Le graphique 7.8 compare les variations annuelles moyennes, en pourcentage, dans les dépenses de programmes entre les gouvernements provinciaux au cours des périodes 1990-1991 à 1994-1995 et 1995-1996 à 1997-1998. Il ressort de ce graphique que :

- La période 1990-1991 à 1994-1995 a été marquée globalement par une croissance des dépenses de programmes dans l'ensemble des gouvernements provinciaux. Au cours de cette même période, on peut remarquer que la croissance des dépenses de programmes a été plus importante au Québec et en Ontario, la plupart des autres provinces ayant entrepris plus tôt leurs programmes de réduction des dépenses;
- La période 1995-1996 à 1997-1998 a été marquée par des réductions du niveau des dépenses de programmes. Compte tenu du retard accusé par le Québec dans ce domaine, les réductions effectuées au cours de cette période y sont plus importantes que dans les autres juridictions.

Graphique 7.8 : Variation annuelle moyenne des dépenses de programmes, Québec et les autres provinces (%)



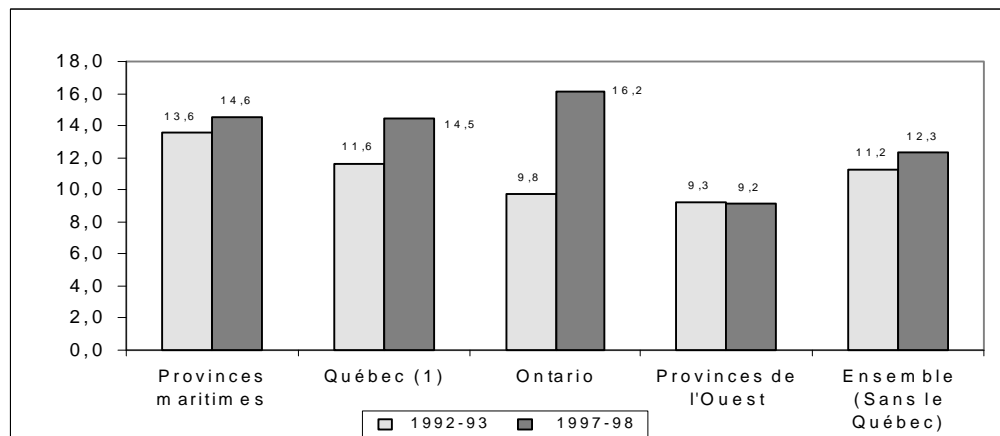
Comparaison de la part des dépenses du service de la dette dans les dépenses totales

La part des dépenses du service de la dette dans les dépenses totales est un indicateur qui permet de mesurer l'incidence de la dette sur le budget des dépenses.

Le graphique 7.9 compare, pour les années 1992-1993 et 1997-1998, la part des dépenses d'intérêt au gouvernement du Québec à celle des autres gouvernements provinciaux. Ce graphique permet de faire les constatations suivantes:

- Si on y ajoute les intérêts sur la dette subventionnée, le niveau des dépenses d'intérêt pour le Québec serait l'un des plus élevés parmi les provinces canadiennes;
- Le poids du service de la dette dans les dépenses totales s'est accru d'une façon importante au Québec et en Ontario, entre 1992-1993, et 1997-1998 en raison de la persistance des déficits budgétaires et de l'augmentation de la dette du gouvernement. En revanche, ce poids a baissé légèrement, dans les provinces de l'Ouest, en raison de l'élimination des déficits dans ces provinces depuis déjà quelques années;
- Les provinces de l'Ouest ont, dans l'ensemble, la part la moins élevée des dépenses en service de dette en raison d'un endettement moins élevé et de programmes de réduction de dépenses mis en œuvre plus tôt. Il est à noter que c'est la Colombie-Britannique qui a la part la moins élevée, en raison du faible niveau de sa dette.

Graphique 7.9 : Part des dépenses du service de la dette sur les dépenses totales, en 1992-1993 et 1997-1998, le Québec et les autres provinces (%)



1 Note : Pour le Québec, en incluant les intérêts sur la dette subventionnée, le ratio serait respectivement de 14,7 % en 1992-1993 et de 18,6 % en 1997-1998.

Source des données : Ministère des Finances du Québec.

5. COMPARAISON DES RESSOURCES GLOBALES ALLOUÉES PAR LE QUÉBEC AUX SECTEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

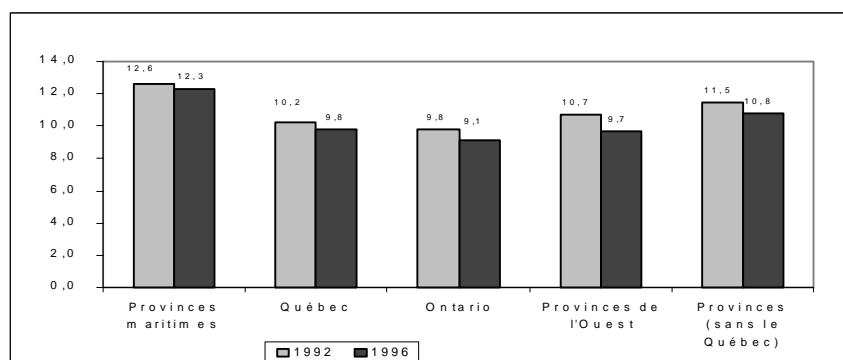
Cette section vise à comparer les dépenses totales (publiques et privées), dans les secteurs de la santé et de l'éducation, par rapport au PIB, entre le Québec et les autres provinces canadiennes et avec les pays de l'OCDE et du G-7.

Comparaison du niveau global des dépenses de santé avec les autres provinces

Le graphique 7.10 illustre le niveau total des dépenses de santé (publiques et privées), en pourcentage du PIB, en 1992 et en 1996, au Québec et dans les autres provinces. Il en ressort que :

- En 1996, le niveau des dépenses totales de santé exprimé en pourcentage du PIB, est plus élevé au Québec qu'en Ontario, mais moins élevé que la moyenne des autres provinces;
- Entre 1992 et 1996, il y a eu une baisse du niveau des dépenses de santé dans la plupart des provinces alors qu'antérieurement les dépenses de santé marquaient en général une tendance à la hausse. Cette baisse amorcée depuis 1993 est due, dans la plupart des cas, aux programmes de réduction des dépenses publiques et aux plans de rationalisation des systèmes de santé appliqués par plusieurs provinces;
- Cette baisse est moins importante au Québec qu'en Ontario et que dans les provinces de l'Ouest. Toutefois, elle ne reflète pas les réductions des dépenses publiques dans le secteur de la santé après 1996.

Graphique 7.10 : Dépenses totales (publiques et privées) de santé, en pourcentage du PIB, Québec et les autres provinces (%)



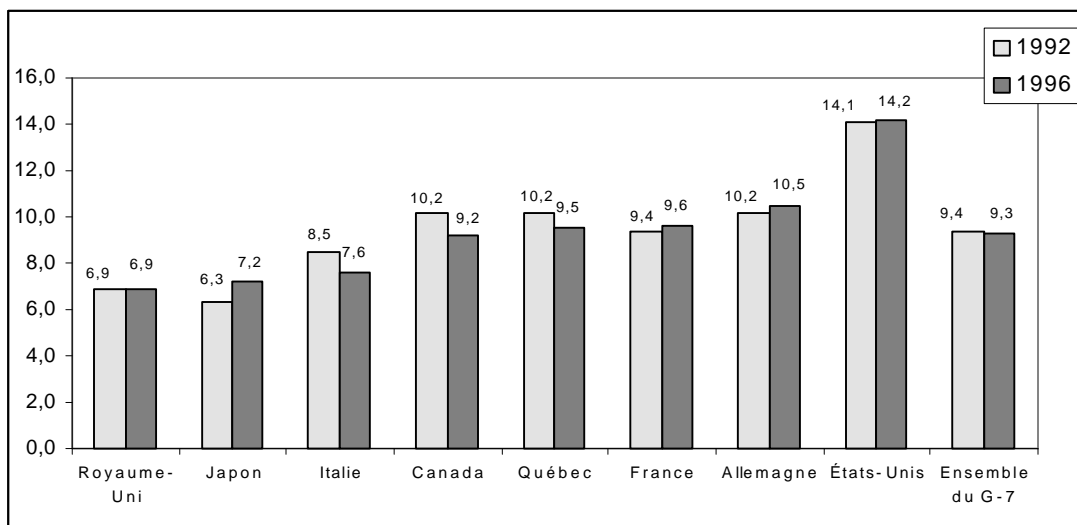
Source des données: Santé Canada: Dépenses nationales de santé au Canada 1975-1996, septembre 1997.

Comparaison du niveau global des dépenses de santé au sein des pays du G-7

Le graphique 7.11 indique le niveau des dépenses publiques et privées en santé, en pourcentage du PIB, pour les années 1992 et 1996, pour le Québec et les pays du G-7. Ce graphique permet de faire les constatations suivantes :

- En 1996, le niveau des dépenses totales de santé en pourcentage du PIB varie de 6,9 % au Royaume-Uni à 14,2 % aux États-Unis. Les niveaux canadien et québécois avoisinent les niveaux moyens des pays du G-7;
- Les États-Unis se distinguent par un niveau de dépenses en santé très élevé par rapport aux autres pays. L'Allemagne occupe le deuxième rang en ce qui concerne les ressources globales consacrées au secteur de la santé;
- Le niveau des dépenses de santé en % du PIB s'est stabilisé et a même baissé, dans certains pays, comme au Canada et en Italie, entre 1992 et 1996.

Graphique 7.11 : Dépenses totales (publiques et privées) de santé, en pourcentage du PIB, en 1992 et 1996, Québec et les pays du G-7



Source des données : OCDE, Logiciel ECO-SANTÉ, 1997.

Note : Pour le Québec, il s'agit d'estimations basées sur les données de l'OCDE pour le Canada. Pour le Japon, il s'agit des données de 1992 et 1995.

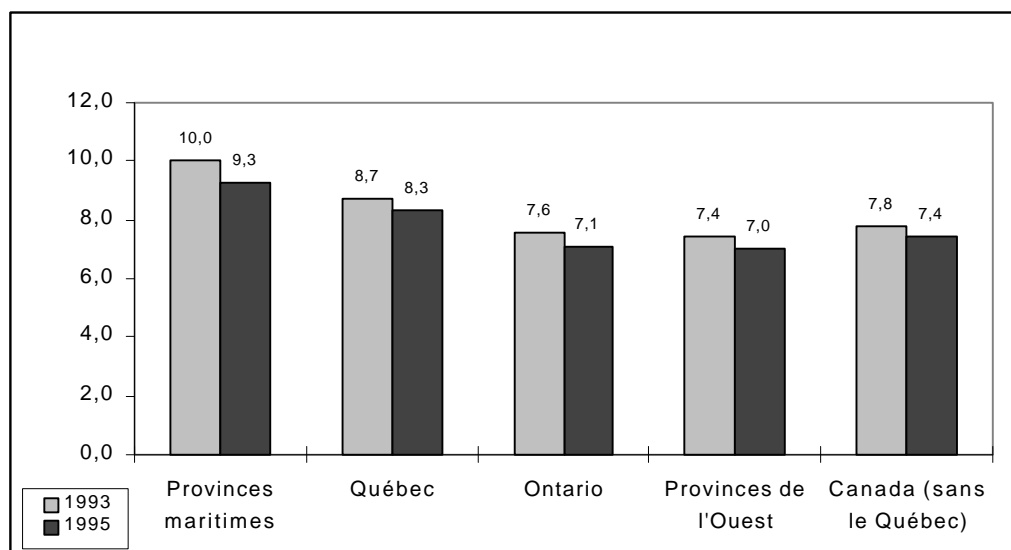
Comparaison du niveau global des dépenses d'éducation entre les provinces

Le graphique 7.12 présente, pour les années 1993 et 1995, les dépenses totales, publiques et privées, en éducation, en pourcentage du PIB, au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

Ce graphique donne les indications suivantes :

- Le Québec consacre proportionnellement plus de ressources à l'éducation que l'Ontario et les provinces de l'Ouest. Les dépenses totales d'éducation représentent 8,3 % du PIB en 1995, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres provinces;
- Comme dans le secteur de la santé, il y a eu une diminution relative des ressources consacrées à l'éducation dans la plupart des provinces y compris au Québec, entre 1993 et 1995. Ceci est dû, entre autres, à la réduction des dépenses publiques dans ce secteur et aux plans de rationalisation appliqués par plusieurs gouvernements depuis 1993.

Graphique 7.12 : Dépenses totales (publiques et privées) d'éducation, en pourcentage du PIB, Québec et les autres provinces (%)



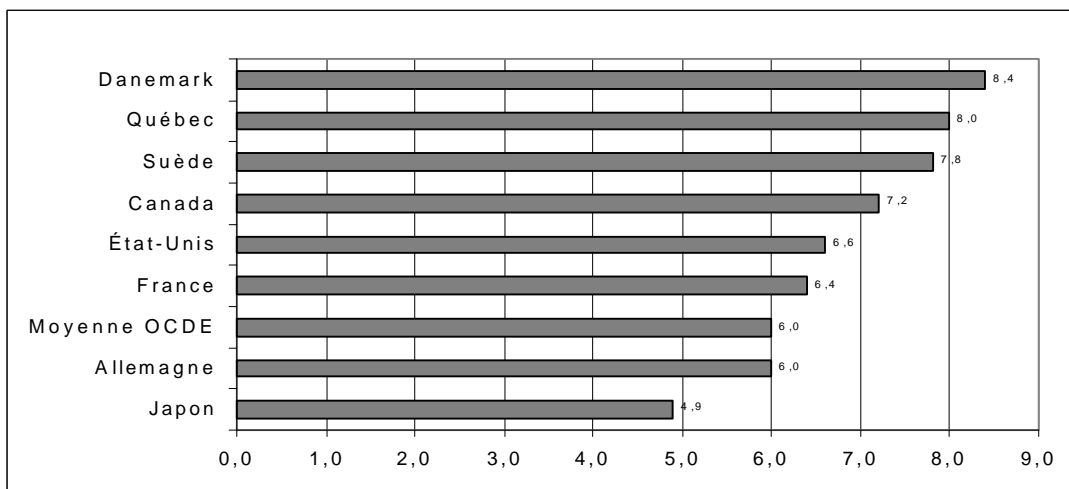
Source des données: Ministère de l'Éducation du Québec, Indicateurs de l'éducation, édition 1996 et 1997.

Comparaison du niveau total des dépenses d'éducation au Québec et au sein de certains pays de l'OCDE

Le graphique 7.13 compare le niveau total des dépenses d'éducation au Québec et au sein des pays de l'OCDE. Les données les plus récentes de l'OCDE, soit celles relatives à l'année 1994 ont été utilisées. Selon cette comparaison :

- Le niveau des dépenses d'éducation au sein de ces pays se caractérise par une forte variabilité due, entre autres, à la grande diversité des systèmes d'éducation dans ces pays;
- En 1994, les dépenses totales dans le secteur de l'éducation au Québec représentent 7,8% du PIB, comparativement à 7,2% pour le Canada et 6,0% pour l'ensemble des pays de l'OCDE;
- Selon les données de l'OCDE, le Québec consacre globalement à l'éducation un effort financier nettement plus important en termes du PIB que dans l'ensemble des pays de l'OCDE;
- Ces données ne reflètent pas la réduction des dépenses publiques effectuées par le Québec au cours des dernières années.

Graphique 7.13 : Dépenses totales d'éducation, en pourcentage du PIB, dans certains pays de l'OCDE, en 1994 (%)



Source des données : OCDE, Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE : 1997 (dépenses totales en faveur des établissements d'enseignement, toutes sources de financement).

Note : Pour le Québec, il s'agit d'une estimation basée sur les données de l'OCDE pour le Canada. Il est à noter que les données de l'OCDE sont normalisées pour permettre des comparaisons entre pays. Toutefois, cette normalisation est différente de celle utilisée pour la comparaison entre les provinces.

Tableau 7.1 : Évolution des indicateurs de dépenses de 1986-1987 à 1998-1999

<i>Indicateur / période ou année</i>		Moyenne 1986- 1989	Moyenne 1990- 1994	Moyenne 1986- 1994	Moyenne 1995- 1998	Année 1995- 1996	Année 1996-1997	Année 1997-1998	Année 1998- 1999
Évolution des dépenses, par grands secteurs¹									
Santé et services sociaux (MM\$)		9,3	12,6	11,1	12,9	13,1	12,9	12,6	13,0
• <i>Variation nominale</i> (%)		7,7	4,8	6,1	(0,3)	0,2	(1,3)	(2,5)	3,0
Éducation (MM\$)		8,4	10,1	9,4	10,0	10,5	10,1	9,6	9,7
• <i>Variation nominale</i> (%)		4,5	3,4	3,9	(2,0)	0,0	(3,9)	(4,6)	0,3
Emploi et solidarité (MM\$)		2,6	3,6	3,2	3,9	4,1	4,0	4,0	3,7
• <i>Variation nominale</i> (%)		1,0	8,7	5,3	(2,0)	0,4	(1,6)	(1,0)	(5,9)
Famille et Enfance ² (MM\$)		0,3	0,7	0,5	1,0	0,9	0,9	1,0	1,3
• <i>Variation nominale</i> (%)		12,9	16,7	15,0	11,3	3,1	0,2	16,4	25,6
Autres secteurs (MM\$)		6,6	8,2	7,5	7,5	8,1	7,3	7,4	7,2
• <i>Variation nominale</i> (%)		4,1	2,7	3,3	(3,2)	(2,7)	(9,9)	2,3	(2,5)
Dépenses de programmes (MM\$)		27,2	35,2	31,7	35,3	36,7	35,2	34,6	34,9
• <i>Variation nominale</i> (%)		5,2	4,4	4,8	(1,3)	(0,6)	(4,0)	(1,5)	0,7
Service de dette ³ (MM\$)		3,8	5,0	4,5	6,0	6,0	5,9	5,9	6,4
• <i>Variation nominale</i> (%)		5,1	7,6	6,5	2,3	2,8	(2,9)	0,0	9,2
Dépenses totales (MM\$)		31,0	40,2	36,1	41,4	42,6	41,0	40,5	41,3
• <i>Variation nominale</i> (%)		5,1	4,8	5,0	(0,8)	(0,1)	(3,8)	(1,3)	(1,9)
Évolution de quelques indicateurs⁴									
Service de dette/dépenses totales %		12,2	12,4	12,3	14,6	14,2	14,3	14,5	15,5
Dépenses totales en % du PIB nominal		22,8	24,8	23,9	22,3	23,9	22,6	21,5	21,2
Dépenses de programmes en % du PIB nominal		20,1	21,7	21,0	19,1	20,5	19,4	18,4	17,9
Dépenses de programmes, par habitant, dollars courants		3 982	4 913	4 499	4 768	4 985	4 756	4 661	4 667
• <i>Variation annuelle</i> (%)		4,2	3,4	3,8	(1,9)	(1,3)	(4,6)	(2,0)	0,1
Dépenses de programmes, par habitant, dollars 1992		4 776	4 956	4 876	4 474	4 784	4 491	4 332	4 290
• <i>Variation annuelle</i> (%)		(0,2)	0,6	0,3	(3,5)	(3,4)	(6,1)	(3,5)	(1,0)

¹ Les dépenses sont dans tous les cas sur base comparable, c'est-à-dire redressées au besoin pour permettre une comparaison adéquate. Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

² L'évolution des dépenses du secteur « Famille et Enfance » correspondant au ministère du même nom, est influencée par l'impact de la politique familiale. Ceci explique notamment les pourcentages de croissance très élevés en 1997-1998 et 1998-1999, et l'utilité de distinguer ce secteur de « Autres secteurs ».

³ N'inclut pas les intérêts sur la dette subventionnée, estimés à 1 324 M\$ en 1998-1999.

⁴ Calculés sur la base de dépenses comparables.

CHAPITRE 8

LES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

CHAPITRE 8

LES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

Ce chapitre donne des informations relatives aux immobilisations financées par service de dette. Les données qui y sont présentées couvrent les années 1992-1993 à 1998-1999. Il y a lieu de préciser que les informations présentées complètent celles portant sur les crédits. En effet, le coût relatif aux immobilisations qui font l'objet de ce chapitre ne se retrouve pas au Livre des crédits. L'Assemblée nationale vote plutôt des crédits pour assumer le service de dette découlant des emprunts contractés à des fins d'immobilisations.

1. LES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

Les immobilisations subventionnées par service de dette servent à la conservation et l'amélioration du réseau routier, à l'acquisition et l'entretien des équipements et infrastructures des commissions scolaires, des cégeps, des universités et des établissements de santé et de services sociaux ainsi que pour les projets d'assainissement des eaux, de transport en commun et d'équipements culturels.

Ces investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Concrètement, ceci veut dire que la dépense inscrite aux crédits se compose de subventions versées aux organismes pour le paiement des intérêts sur la dette subventionnée et le remboursement du capital emprunté. On retrouve dans les sections du chapitre 6 portant sur les dépenses de capital et les dépenses d'intérêts des informations plus particulières sur les crédits prévus pour ces types de dépenses.

2. LES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS ANNONCÉS LORS DU DISCOURS SUR LE BUDGET 1997-1998

Pour favoriser la création d'emplois, le gouvernement du Québec a annoncé dans le Discours sur le budget 1997-1998 une série de mesures facilitant le démarrage d'investissements. Parmi ces mesures, il y avait des investissements publics additionnels de 1 468,0 M\$ sur trois ans. Le tableau 8.1 présente la répartition par ministères des investissements annoncés.

Dans le secteur de l'éducation, les investissements visaient la construction de nouvelles écoles ou l'agrandissement d'écoles existantes, la modernisation des locaux et ateliers de formation professionnelle, la restauration des bâtiments scolaires de l'Île de Montréal et la rénovation d'édifices dédiés à l'enseignement supérieur.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements ont été ciblés pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par la restructuration du réseau. Plus particulièrement, les soins de première ligne, la rénovation d'immeubles pour les soins de longue durée et la revitalisation des établissements dispensant des services d'adaptation sociale pour jeunes ou adultes en difficulté ont été visés.

Dans le domaine de la culture, les investissements additionnels projetés visaient des équipements culturels structurants ainsi que la restauration d'édifices patrimoniaux.

Dans le cas du transport en commun, des rénovations importantes aux premières stations du métro de Montréal ont été annoncées.

Finalement, le gouvernement a accru de façon substantielle les investissements dans le réseau routier. Ces investissements incluent un plan de décongestion de la circulation à Montréal.

Tableau 8.1 : Investissements additionnels annoncés dans le Discours sur le budget 1997-1998

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$
Éducation	159,5	189,0	15,5	364,0
Santé et Services sociaux	105,0	200,0	40,0	345,0
Culture et Communications :				
- Équipements culturels	23,1	29,5	0,0	52,6
Transports :				
- Transport en commun: Métro	30,1	26,7	2,6	59,4
- Réseau routier	155,0	214,0	278,0	647,0
TOTAL	472,7	659,2	336,1	1 468,0

3. LE NIVEAU D'IMMOBILISATIONS RÉALISÉ EN 1997-1998 ET LES IMMOBILISATIONS PRÉVUES EN 1998-1999

Le tableau 8.2 permet d'évaluer le niveau probable des immobilisations subventionnées par service de dette en 1997-1998 et de donner un aperçu des immobilisations prévues en 1998-1999. On y constate que, globalement, le niveau d'immobilisations prévu lors du dépôt du Livre des crédits 1997-1998 a été dépassé. En effet, les déboursés reportés dans les années subséquentes ont été plus que compensés par les investissements additionnels annoncés dans le Discours sur le budget 1997-1998.

On y constate également que le taux moyen de réalisation a été de 89,2 % pour les immobilisations prévues lors du dépôt des crédits et qu'il a été, dès la première année, de 74,1 % pour les investissements additionnels annoncés dans le Discours sur le budget.

Tableau 8.2 : Immobilisations subventionnées par service de dette en 1997-1998 et 1998-1999

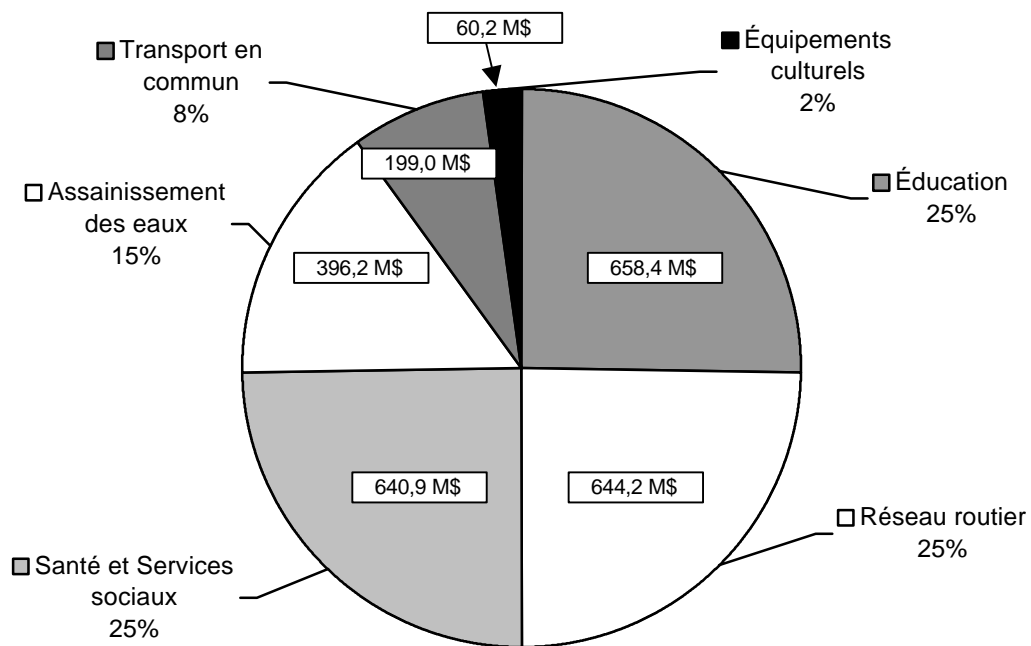
	1997-1998	1998-1999
	M\$	M\$
Niveau d'investissement avant Discours :		
- Niveau prévu lors du Dépôt des crédits 1997-1998	2 182,1	—
- Déboursés reportés dans les années subséquentes	(235,5)	235,5
	1 946,6	235,5
% de réalisation	89,2 %	
+ Investissements additionnels du Discours sur le budget 1997-1998		
- Niveau annoncé	472,7	659,2
- Déboursés reportés dans les années subséquentes	(122,6)	122,6
	350,1	781,8
% de réalisation	74,1 %	
+ Initiatives en matière de transport en 1998-1999	—	73,0
+ Autres investissements prévus en 1998-1999	—	1 508,6
TOTAL	2 296,7	2 598,9

Les immobilisations prévues en 1998-1999 sont de 2 598,9M\$. Elles comprennent 1 508,5 M\$ de maintien d'actifs et de parachèvement de projets, 358,1 M\$ de report de projets des années antérieures, 659,2 M\$ d'investissements additionnels annoncés lors du Discours sur le budget 1997-1998 .

En 1998-1999, de nouvelles initiatives de 73,0 M\$ s'ajoutent en matière de transport. Ces initiatives comprennent des sommes de 64,0 M\$ pour le réseau routier et de 9,0 M\$ pour le transport en commun. Elles représentent une accélération des investissements additionnels annoncés dans le Discours sur le budget 1997-1998.

Le graphique 8.1 montre la répartition par secteurs des investissements pour l'exercice 1998-1999. Il révèle que 75 % des investissements se retrouvent dans trois secteurs : 25 % dans les réseaux de l'éducation, 25 % dans le réseau routier et 25 % dans le réseau de la santé et des services sociaux. Des informations supplémentaires sur l'évolution des immobilisations par secteurs sont présentées à la section 5.

Graphique 8.1 : Répartition par secteurs des immobilisations subventionnées par service de dette en 1998-1999 : 2 598,9 millions \$.



4. L'ÉVOLUTION GLOBALE DES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

Dans la plupart des secteurs, le coût total des immobilisations subventionnées par service de dette n'est pas assumé seulement par le gouvernement. Au nombre des partenaires se retrouvent les institutions d'enseignement, les établissements de santé et de services sociaux, les municipalités et les sociétés de transport en commun.

Le tableau 8.3 présente l'évolution globale des immobilisations subventionnées par service de dette de 1992-1993 à 1998-1999. Globalement, le coût des immobilisations, qui comprend la quote-part du gouvernement et celle des partenaires, a été assez stable de 1992-1993 à 1995-1996. Pendant cette période, le niveau d'investissements réalisés a fluctué entre 1,5 et 1,7 milliard \$. L'augmentation substantielle de 1996-1997 est due essentiellement à la comptabilisation des déboursés du réseau routier dans ce type d'immobilisations tandis que celle de 1997-1998 provient surtout des investissements additionnels annoncés lors du Discours sur le budget 1997-1998. En 1998-1999, la hausse prévue est de 13,2 %.

Tableau 8.3 : Évolution globale des immobilisations subventionnées par service de dette

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Quote-part – Gouvernement	1 275,2	1 420,6	1 373,4	1 261,2	1 768,0	2 038,0	2 361,3
Quote-part – Partenaires	219,1	245,9	287,9	242,2	239,3	258,7	237,6
TOTAL	1 494,3	1 666,5	1 661,3	1 503,4	2 007,3	2 296,7	2 598,9
VARIATION EN %	—	11,5 %	(0,3 %)	(9,5 %)	33,5 %	14,4 %	13,2 %

5. L'ÉVOLUTION PAR SECTEURS DES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR SERVICE DE DETTE

Cette section a pour but de donner des informations plus précises sur chaque secteur. Le tableau 8.4 montre l'évolution par secteurs des immobilisations subventionnées par service de dette pour les années 1992-1993 à 1998-1999. Il est à noter que les montants indiqués dans ce tableau regroupent la quote-part du gouvernement et celle des partenaires.

Éducation

Dans le secteur de l'éducation, les investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps ou les universités visent principalement l'agrandissement, la rénovation, la réfection et la construction d'écoles et de pavillons d'enseignement, l'acquisition du mobilier, des équipements et des appareillages requis au fonctionnement des bâtisses, ainsi que le développement et l'achat de systèmes informatiques. Le gouvernement assume en moyenne 90 % du coût des projets.

En 1998-1999, les investissements devraient être de 658,4 M\$ par rapport à 799,0 M\$ en 1997-1998. Cette diminution de 140,6 M\$ est due au taux particulièrement élevé de parachèvement de projets dans les commissions scolaires en 1997-1998, notamment au chapitre de l'acquisition d'équipements en formation professionnelle, d'ajouts d'espace et d'aménagement de maternelles.

Santé et services sociaux

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés visent la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réfection de centres hospitaliers, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, de centres de réadaptation et de CLSC, l'acquisition de mobilier, d'équipements médicaux et non médicaux, et le développement et l'achat de systèmes informatiques. Le gouvernement assume en moyenne 85 % du coût des projets.

En 1998-1999, il est prévu que les investissements dans ce secteur s'élèvent à 640,9 M\$, comparativement à un montant probable de 390,9 M\$ en 1997-1998. Cet écart de 250,0 M\$ s'explique par le report de projets non réalisés en 1997-1998 ainsi que par l'effet des investissements additionnels annoncés lors du Discours sur le Budget.

Assainissement des eaux

Les projets d'investissements réalisés dans le secteur de l'assainissement des eaux comprennent la construction des usines d'épuration des eaux usées, les travaux d'interception des eaux usées et de réhabilitation du réseau d'égout vers les stations d'épuration ainsi que des projets d'aqueducs et d'égouts à la Basse-Côte-Nord. Le gouvernement du Québec assume en moyenne 85 % du coût des immobilisations qu'il partage avec les municipalités.

Selon les prévisions, les investissements seront de 396,2 M\$ en 1998-1999, soit 21,4 M\$ de plus qu'en 1997-1998. Cette croissance des investissements est due à un certain décalage de travaux. Ce décalage devrait affecter non seulement le niveau de déboursés effectués en 1998-1999 mais aussi celui des années subséquentes.

Transport en commun

Les investissements dans le secteur du transport en commun visent les équipements et les infrastructures du métro, l'achat d'autobus urbains et l'amélioration du réseau desservi par les autobus. La quote-part du gouvernement au coût des immobilisations varie de 50 % à 100 % selon le type d'équipements. Pour 1998-1999, la participation gouvernementale est estimée à 57 %.

Les investissements devraient être de 199,0 M\$ en 1998-1999, en hausse de 57,0 M\$ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation servira principalement à l'achat d'autobus à plancher surbaissé et à des travaux pour le métro.

Réseau routier

En ce qui a trait au réseau routier, les immobilisations devraient être de 644,2 M\$ en 1998-1999 comparativement à 524,4 M\$ en 1997-1998. Cet accroissement découle du plan triennal d'investissements annoncé dans le Discours sur le budget 1997-1998 et du devancement d'un an de ce plan en 1998-1999.

Équipements culturels

Les projets d'investissements reliés aux équipements culturels comprennent les bibliothèques publiques, les salles de spectacles et les centres d'interprétation ou maisons de la culture ainsi que les équipements et les infrastructures des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications. Le gouvernement assume la totalité des investissements réalisés dans les sociétés d'État et il participe au coût des immobilisations réalisées par les municipalités ou d'autres partenaires dans une proportion variant de 40 % à 80 %. Le coût des immobilisations prévues dans ce secteur passera de 65,6 M\$ en 1997-1998 à 60,2 M\$ en 1998-1999. Cette légère diminution est due au parachèvement en 1997-1998 de certains projets initiés dans les années antérieures.

Tableau 8.4 : Évolution par secteurs des immobilisations subventionnées par service de dette

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Éducation							
- Commissions scolaires*	354,9	386,5	287,3	304,9	367,5	542,6	333,9
- Cégeps et universités*	263,5	394,8	357,8	293,9	313,2	256,4	324,5
	618,4	781,3	645,1	598,8	680,7	799,0	658,4
Santé et Services sociaux	380,8	435,8	514,8	471,7	447,7	390,9	640,9
Affaires municipales							
- Assainissement des eaux	268,9	284,5	314,0	300,3	270,1	374,8	396,2
Transports							
- Transport en commun	118,5	125,7	136,5	64,6	57,9	142,0	199,0
- Réseau routier	—	—	—	—	450,7	524,4	644,2
Culture et Communication							
- Équipements culturels	107,7	39,2	50,9	68,0	100,2	65,6	60,2
TOTAL	1 494,3	1 666,5	1 661,3	1 503,4	2 007,3	2 296,7	2 598,9

* Immobilisations calculées en année scolaire.

CHAPITRE 9

LES FONDS SPÉCIAUX ET COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

CHAPITRE 9

LES FONDS SPÉCIAUX ET LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Ce chapitre traite des fonds spéciaux et des comptes à fin déterminée ainsi que de leurs prévisions financières, telles qu'établies par les ministères et les organismes qui administrent ces fonds ou ces comptes.

Les fonds spéciaux pour lesquels de l'information est présentée au Livre des crédits sont ceux qu'un ministère ou un organisme utilise pour comptabiliser des dépenses directement reliées à un programme ou à une activité dont il a la responsabilité et auxquels il peut, le cas échéant, allouer des crédits pour assumer la totalité ou une partie de ces dépenses.

Par ailleurs, les comptes à fin déterminée ne sont pas présentés au Livre des crédits parce qu'ils concernent des sommes qui sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Tant que le service n'est pas rendu, ces sommes sont considérées comme des dettes ou des éléments de passif envers le bailleur de fonds.

1. L'OBJET DES FONDS SPÉCIAUX

Le fonds spécial est un outil de gestion financière et comptable présenté en dehors du cadre budgétaire en vigueur. Il permet à un ministère ou à un organisme d'administrer les ressources qui lui sont confiées selon un mode de gestion plus efficace et plus souple.

La constitution d'un fonds spécial répond généralement à l'un ou l'autre des besoins suivants :

- Établir un centre de coût distinct pour un programme ou pour une activité de fourniture de biens et services, et y apparier les revenus et les dépenses;
- Implanter un mécanisme approprié de facturation entre ministères et organismes afin de responsabiliser davantage les gestionnaires à l'égard des coûts de certains biens ou services;
- Amortir des actifs sur leur durée de vie utile;
- Recourir à des sources de financement autres que les crédits votés, comme des avances du fonds consolidé du revenu ou des emprunts auprès du Fonds de financement géré par le ministère des Finances;
- Générer une information utile et pertinente pour faciliter la prise de décision, assurer une gestion efficace et efficiente des ressources et rendre compte des résultats.

Les fonds spéciaux présentés au Livre des crédits, dont la liste est fournie à l'annexe A, sont de deux types :

- Les fonds de gestion, qui ont pour objet de comptabiliser les opérations afférentes à un programme ou à une activité de fourniture de biens et services;
- Les fonds d'investissement, qui permettent d'amortir des actifs et de les financer sur leur durée de vie utile, le remboursement de cet amortissement et de ces frais de financement étant assuré par des affectations de crédits du ministère ou de l'organisme qui administre le fonds.

Il est à noter que les revenus des fonds de gestion peuvent provenir de la fourniture de biens et services à des ministères, à des organismes et entreprises du gouvernement, à des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, et à des clientèles externes au gouvernement. Ils peuvent aussi être constitués d'affectations spécifiques de crédits par un ministère ou un organisme. Enfin, des impôts, taxes ou droits prélevés par le gouvernement ou des contributions reçues du gouvernement du Canada peuvent y être comptabilisés.

Par ailleurs, d'autres types de fonds spéciaux ne sont pas présentés au Livre des crédits parce qu'ils ne concernent pas directement des dépenses reliées à un programme auquel un ministère ou un organisme alloue des crédits. Toutefois, on retrouve le détail de ces informations dans le Volume 3 des Comptes publics, publié par le ministère des Finances. C'est le cas du Fonds des services de santé, des fonds d'amortissement afférents à des emprunts contractés pour les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux et pour le service aérien gouvernemental, ainsi que des fonds en fiducie administrés par un ministère ou un organisme au bénéfice de tiers.

2. VUE D'ENSEMBLE DES RESSOURCES GÉRÉES PAR LES FONDS SPÉCIAUX PRÉSENTÉS AU LIVRE DES CRÉDITS 1998-1999

Le tableau 9.1 présente un sommaire de l'information sur l'ensemble des 29 fonds spéciaux qui apparaissent au Livre des crédits. Pour 1998-1999, il est prévu que les opérations gérées au moyen de ces fonds spéciaux totalisent 3 320,4 M\$. Il est aussi prévu que l'effectif, en équivalent temps complet (ETC) affecté à ces fonds, s'élève à 11 080 ETC. On retrouve, à l'annexe B, l'information plus détaillée sur l'ensemble des fonds spéciaux.

Tableau 9.1 : Sommaire des opérations des fonds spéciaux

	1998-1999 Prévision M\$	1997-1998 Résultat probable M\$
Revenus – Fonds de gestion (24)	3 071,8	3 141,1
Revenus – Fonds d'investissement (5)	248,6	133,2
Total – Fonds spéciaux (29)	3 320,4	3 274,3
Effectif (ETC)	11 080	9 951

Le tableau 9.2 montre que de nouveaux investissements de 800,8 M\$ en 1998-1999 porteront la valeur nette des investissements comptabilisés dans les 24 fonds de gestion et les 5 fonds d'investissement à plus de 1,8 milliard de dollars au 31 mars 1999.

Tableau 9.2 : Sommaire des investissements des fonds spéciaux

	1998-1999 Prévision M\$	1997-1998 Résultat probable M\$
Valeur nette au début	1 289,0	779,2
Nouveaux investissements	800,8	647,6
Amortissement	(229,1)	(137,8)
Valeur nette à la fin	1 860,7	1 289,0

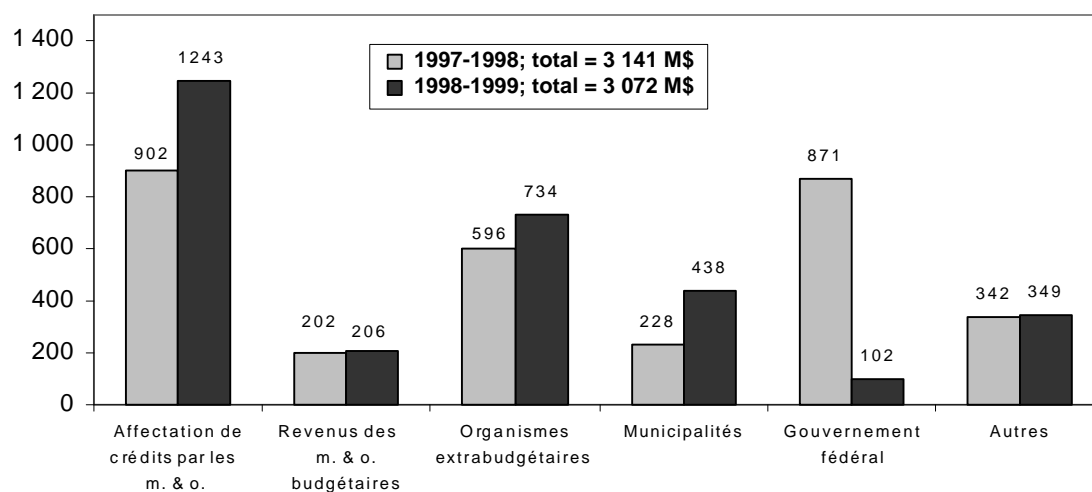
3. LES OPÉRATIONS RELATIVES AUX FONDS DE GESTION

Cette section montre les revenus et les dépenses comptabilisés dans les 24 fonds de gestion ainsi que des surplus cumulés dans ces fonds. L'information qui y est traitée provient de l'annexe B et des données présentées au Livre des crédits pour chaque fonds de gestion.

Revenus des fonds de gestion

Le graphique 9.1 ventile les revenus des fonds de gestion selon leur provenance. Il fournit de l'information complémentaire à celle qui est présentée au Livre des crédits, notamment en regard des principales sources de revenus autres que celles qui proviennent des crédits des ministères et organismes.

Graphique 9.1 : Ventilation des revenus des fonds de gestion selon la provenance, en M\$



Il ressort de ces données que 1 243,1 M\$, soit 40 % des revenus totaux des fonds de gestion en 1998-1999, proviennent d'affectations de crédits par des ministères et organismes. En 1997-1998, l'affectation de crédits aux fonds de gestion s'élève à 901,6 M\$. Le montant le plus important à ce titre en 1998-1999 est alloué par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité au Fonds de développement du marché du travail, soit 838,5 M\$. De ce montant, 519,0 M\$ proviennent du gouvernement fédéral dans le cadre d'une entente Canada-Québec et sont versés au fonds consolidé du revenu.

La deuxième catégorie de revenus provient des crédits de fonctionnement des ministères et organismes en échange de biens et services qu'ils ont acquis auprès des fonds de gestion. Les revenus provenant de ministères et organismes budgétaires s'élèvent à 205,7 M\$ en 1998-1999 comparativement à 201,6 M\$ en 1997-1998. À lui seul, le Fonds des services gouvernementaux générera en 1998-1999 des revenus de 163,7 M\$ pour la fourniture de biens et services à des ministères et organismes budgétaires.

Les autres revenus en 1998-1999 proviennent notamment :

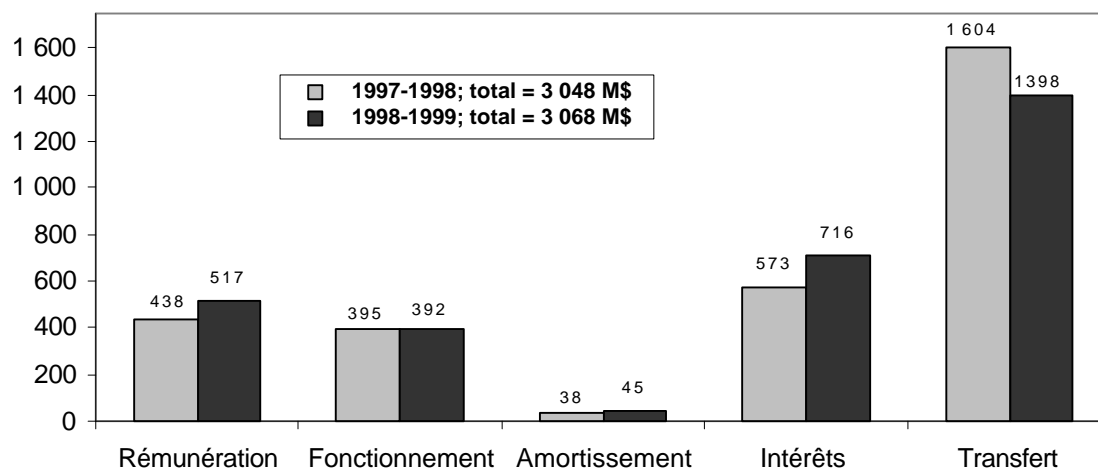
- Des organismes extrabudgétaires, dont les réseaux de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les autres organismes et entreprises du gouvernement. Les contributions les plus importantes sont les intérêts et autres frais financiers versés au Fonds de financement pour 694,1 M\$;
- Des municipalités qui contribuent pour un montant de 337,4 M\$ au Fonds spécial de financement des activités locales et pour 100,3 M\$ au Fonds des services de police;
- Du gouvernement fédéral qui devrait contribuer, entre autres, pour un montant de 36,1 M\$ au Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et pour 65,5 M\$ au Fonds relatif à la tempête de verglas. Il est à noter que la création de ce dernier fonds est conditionnelle à l'approbation d'un projet de loi par l'Assemblée nationale;
- D'autres revenus attribuables à des droits, des taxes, des redevances et d'autres contributions perçues par le gouvernement, pour un montant de 349,0 M\$.

Ces autres sources de revenus totalisent 1 623,0 M\$, soit 53 % des revenus totaux des fonds de gestion en 1998-1999, comparativement à 2 037,9 M\$, et 65 % en 1997-1998. La diminution, de l'ordre de 414,9 M\$ des autres revenus en 1998-1999, s'explique principalement par l'évolution des contributions attendues du gouvernement fédéral pour le Fonds relatif à la tempête de verglas. Ces contributions passent de 772,0 M\$ en 1997-1998 à 65,5 M\$ en 1998-1999.

Dépenses des fonds de gestion

Le graphique 9.2 présente une ventilation des dépenses d'opération des fonds de gestion par grandes catégories.

Graphique 9.2 : Ventilation des dépenses d'opération des fonds de gestion par grandes catégories, en M\$



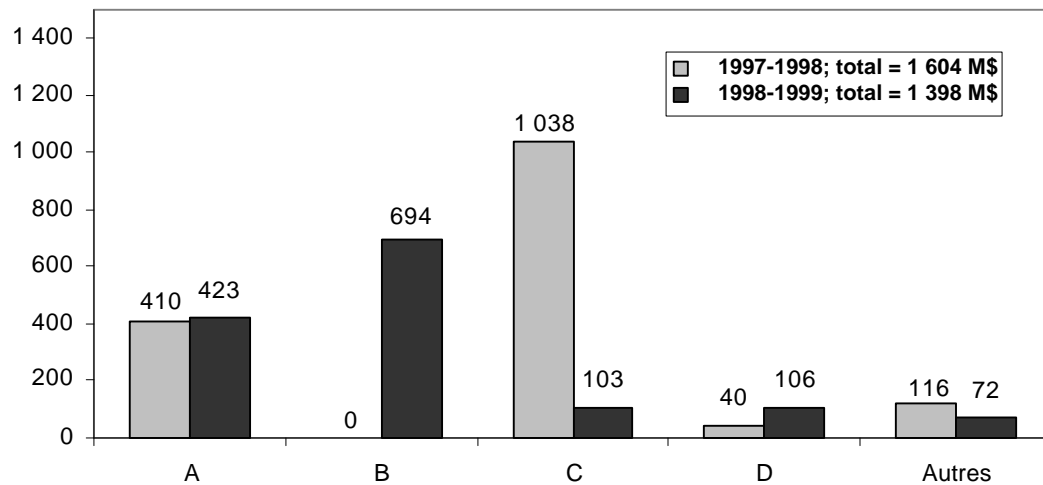
On constate que les dépenses de rémunération totalisent 438,4 M\$ en 1997-1998 et augmentent à 517,4 M\$ en 1998-1999. Cette augmentation de 18 % s'explique principalement par la mise en œuvre du Fonds de développement du marché du travail. Par contre, les dépenses de fonctionnement et d'amortissement demeurent plutôt stables.

Les dépenses d'intérêt se retrouvent surtout dans le Fonds de financement où elles représentent un montant de 692,0 M\$ en 1998-1999. L'augmentation par rapport à 1997-1998 est due à un accroissement des sommes que le ministère des Finances prévoit emprunter dans ce fonds pour consentir des prêts à des organismes et entreprises du gouvernement.

Les dépenses de transfert représentent 1 398,3 M\$ en 1998-1999, soit 46 % des dépenses totales des fonds de gestion comparativement à 1 603,8 M\$ en 1997-1998, soit 53%. Ces dépenses de transfert, pour l'année 1998-1999, se retrouvent surtout dans le Fonds spécial de financement des activités locales pour 423,0 M\$, le Fonds de développement du marché du travail pour 693,9 M\$, le Fonds de la lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail pour 106,0 M\$ et le Fonds relatif à la tempête de verglas pour 102,5 M\$.

Le graphique 9.3 fournit de l'information complémentaire en regard des dépenses de transfert.

Graphique 9.3 : Ventilation des dépenses de transfert des fonds de gestion, par programmes, en M\$



- A) Fonds spécial de financement des activités locales
- B) Fonds de développement du marché du travail
- C) Fonds relatif à la tempête de verglas
- D) Fonds de lutte contre la pauvreté et par la réinsertion au travail

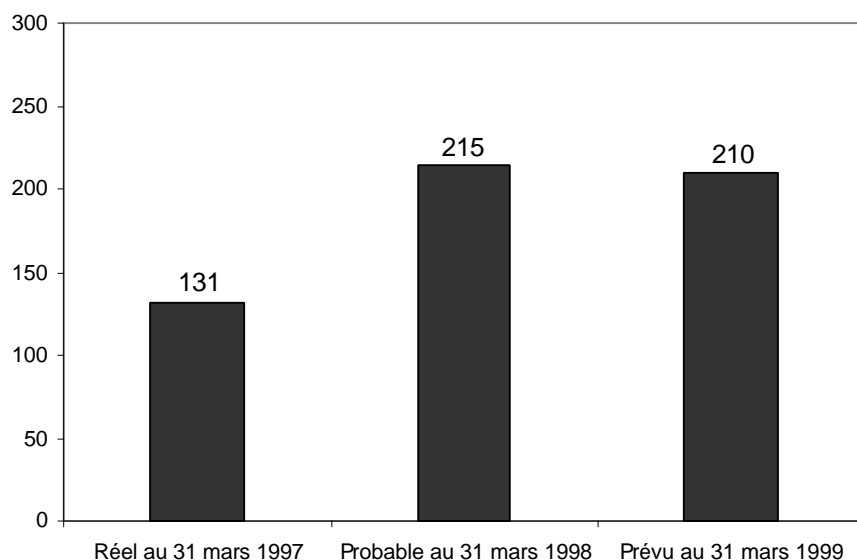
Les dépenses totales de transfert passent de 1 603,8 M\$ en 1997-1998 à 1 398,3 M\$ en 1998-1999.

La diminution observée est de 13 %. Elle est en majeure partie la résultante nette, d'une part, de la diminution de 934,9 M\$ des transferts reliés à la tempête de verglas en 1998-1999 par rapport à ceux comptabilisés en 1997-1998 et, d'autre part, de transferts additionnels de 693,9 M\$ à la suite de la mise en œuvre du Fonds de développement du marché du travail.

Surplus cumulés dans les fonds de gestion

Le graphique 9.4 montre l'évolution des surplus cumulés dans les fonds de gestion. Ces surplus résultent des écarts entre les revenus et les dépenses de chacun de ces fonds.

Graphique 9.4 : Surplus cumulés dans les fonds de gestion, en M\$



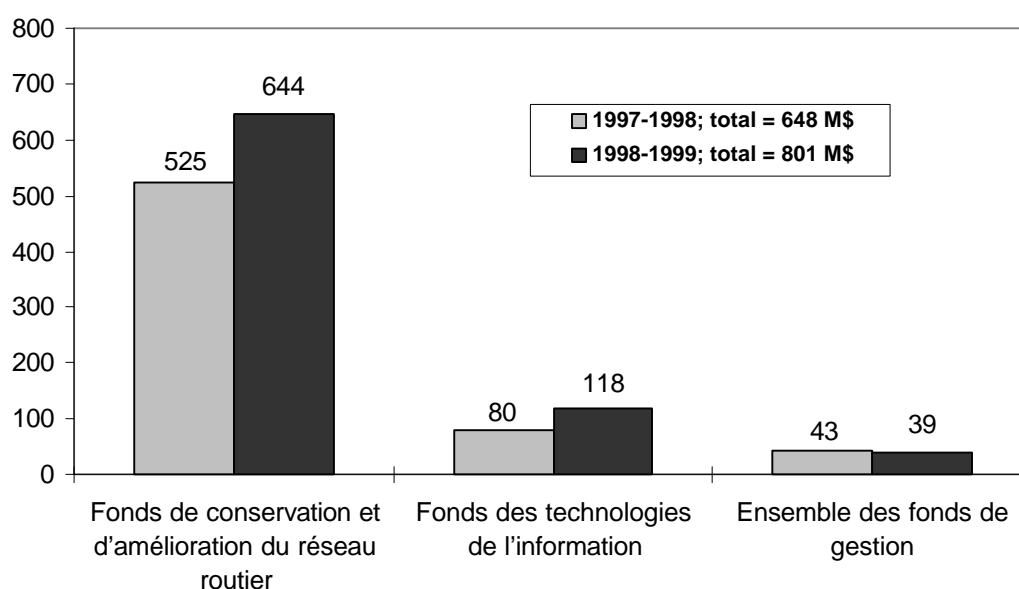
Au 31 mars 1997, le surplus réel dans l'ensemble des fonds de gestion est de 131,0 M\$ et devrait atteindre 215,0 M\$ au 31 mars 1998. L'augmentation des surplus se justifie principalement par la mise en œuvre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, où le résultat probable montre des revenus excédentaires de 64,4 M\$ sur les dépenses de transfert effectuées à même ce fonds. Le surplus du fonds en 1997-1998 est occasionné par un décalage entre les entrées et les sorties de fonds. Cette situation sera rétablie ultérieurement et montrera un équilibre entre les revenus et les dépenses.

D'autres fonds de gestion ont des surplus cumulés au 31 mars 1998, entre autres : 81,5 M\$ au Fonds de la réforme du cadastre québécois, 23,1 M\$ au Fonds des services gouvernementaux, 13,2 M\$ au Fonds national de formation de la main-d'œuvre et 10,0 M\$ au Fonds forestier.

4. LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU MOYEN DE FONDS SPÉCIAUX

Le graphique 9.5 présente une information sommaire sur les nouveaux investissements probables en 1997-1998 et prévus pour 1998-1999 dans l'ensemble des fonds spéciaux.

Graphique 9.5 : Nouveaux investissements dans les fonds spéciaux, en M\$



De nouveaux investissements de 644,2 M\$ sont prévus en 1998-1999 dans le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, soit 80 % des nouveaux investissements totaux qui seront réalisés dans l'ensemble des fonds spéciaux.

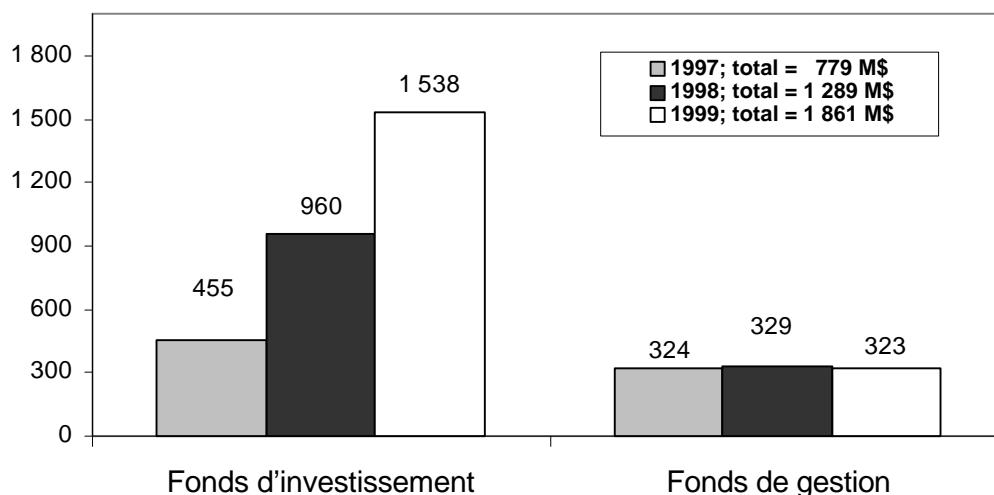
De même, les acquisitions et les développements prévus dans les quatre fonds des technologies de l'information représentent 118,0 M\$, soit 15 % des investissements totaux. Les plus importants investissements en technologies de l'information en 1998-1999 se retrouvent au ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour 68,4 M\$ et au ministère du Revenu pour 38,9 M\$.

En ce qui concerne les nouveaux investissements réalisés dans les fonds de gestion, ils s'élèvent à 38,6 M\$ en 1998-1999. Les investissements les plus importants se retrouvent au Fonds des services gouvernementaux avec 15,5 M\$.

Il faut mentionner que toutes les immobilisations et autres actifs acquis ou réalisés au moyen de fonds spéciaux sont amortis sur leur durée de vie utile.

Le graphique 9.6 montre l'évolution de la valeur nette, soit le solde à amortir des investissements comptabilisés dans les fonds d'investissement et les fonds de gestion.

Graphique 9.6 : Valeur nette des investissements comptabilisés dans les fonds spéciaux, en M\$



Dans les fonds d'investissement, on constate une augmentation de la valeur nette qui passe de 455,4 M\$ à 959,8 M\$, soit de 111 % lorsque l'on compare les années se terminant le 31 mars 1997 et 1998. On retrouve également une autre augmentation de 959,8 M\$ à 1 538,1 M\$, soit de 60 % entre les années 1998 et 1999. Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier représentera à lui seul au 31 mars 1999, un investissement de 1 355,9 M\$, soit 88 % de la valeur nette totale dans les fonds d'investissement.

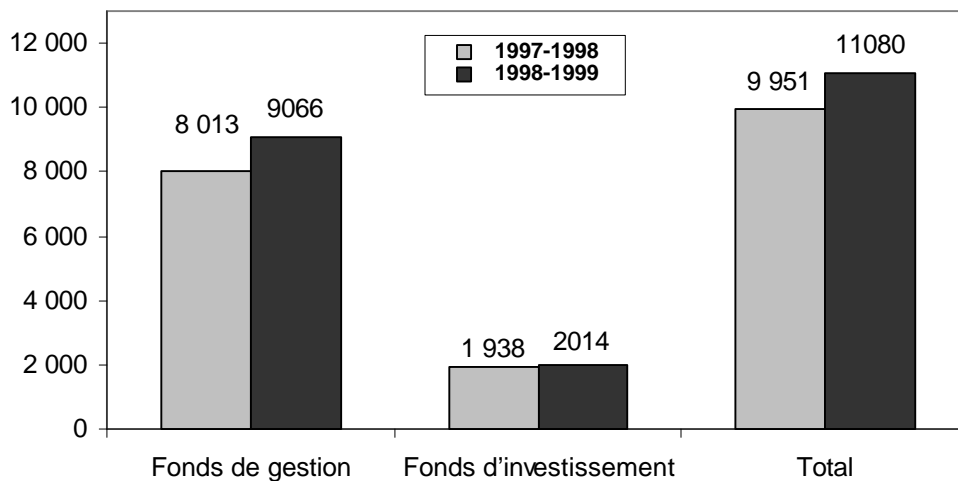
Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1^{er} avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures ainsi que des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier. Tous les coûts y sont capitalisés et amortis en fonction de la durée de vie utile des travaux, soit entre 5 et 15 ans selon le type d'intervention.

Quant aux fonds de gestion, la majeure partie de la valeur nette des investissements se retrouvera au 31 mars 1999 dans le Fonds des services gouvernementaux, soit 218,1 M\$ sur un total de 322,6 M\$.

5. EFFECTIF AFFECTÉ AUX FONDS SPÉCIAUX

Le graphique 9.7 décrit l'évolution du niveau de l'effectif, en équivalent temps complet (ETC), qui est affecté aux opérations des fonds de gestion et des fonds d'investissement

Graphique 9.7 : Évolution du niveau de l'effectif des fonds spéciaux, en ETC



On constate une augmentation en 1998-1999 de 1 129 ETC du niveau de l'effectif pour l'ensemble des fonds spéciaux, soit 11% par rapport à l'année précédente.

La croissance du niveau de l'effectif dans les fonds de gestion est de 1 053 ETC, soit 13% résultant principalement d'une augmentation de 1 010 ETC dans le Fonds de développement du marché du travail, à la suite de l'entente Canada-Québec et d'un transfert de 117 ETC dans le Fonds des pensions alimentaires, en provenance du ministère du Revenu.

La totalité de l'effectif dans les fonds d'investissement est affectée au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

6. L'OBJET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu sauf lorsque les sommes sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6). Les données relatives à ces comptes n'apparaissent pas au Livre des crédits et sont fournies uniquement afin de compléter l'information sur les opérations des ministères.

Dans l'ensemble des comptes à fin déterminée qui sont en place en 1998-1999, il en existe deux qui sont particuliers et qui peuvent être utilisés, en respectant certaines conditions, par différents ministères. Il s'agit du « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » et du « Compte pour le financement des unités autonomes de service ». Ils permettent de regrouper dans un seul compte des activités de même nature, mais administrées par différents ministères. Cette approche simplifie le suivi de ce type d'activités et évite la création d'un compte à fin déterminée par ministère.

7. LES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Le tableau 9.3 présente les données sur les paiements et débits prévus par les ministères en 1998-1999 pour les principaux comptes à fin déterminée, soit un montant total de 201,0 M\$. Les données détaillées sur tous les comptes à fin déterminée se retrouvent à l'annexe C.

On constate que deux comptes regroupent une part importante des paiements; il s'agit du « Compte pour les travaux d'infrastructures » qui s'élève à 66,0 M\$, soit 33 % du total et du « Compte de gestion de la taxe sur les produits et services » qui se chiffre à 98,7 M\$, soit 49 %. De plus, ce dernier compte à fin déterminée est le seul pour lequel des ETC sont assignés, soit 1 500 ETC.

Enfin, il est à noter que d'autres ententes ou contrats pourront entraîner la création de nouveaux comptes à fin déterminée au cours de l'exercice 1998-1999.

Tableau 9.3 : Paiements et autres débits des principaux comptes à fin déterminée en 1998-1999

	Total M\$	%	Effectif
AFFAIRES MUNICIPALES			
Travaux d'infrastructures	66,0	33	
REVENU			
Gestion de la taxe sur les produits et services	98,7	49	1 500
AUTRES	36,3	18	
TOTAL	201,0	100	1 500

ANNEXE A

Liste des fonds spéciaux présentés au Livre des crédits

Ministère ou organisme responsable	Fonds spécial
Fonds de gestion	
Ministère des Affaires municipales	Fonds spécial de financement des activités locales
Conseil du trésor	Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées Fonds de gestion des départs assistés Fonds des services gouvernementaux Fonds relatif à la tempête de verglas ¹
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité	Fonds d'aide à l'action communautaire autonome Fonds de développement du marché du travail Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail Fonds national de formation de la main-d'œuvre
Ministère des Finances	Fonds de financement Fonds du Bureau de la statistique du Québec
Ministère de la Justice	Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels Fonds des registres du ministère de la Justice
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	Fonds de l'information gouvernementale Fonds de l'état civil
Ministère des Relations internationales	Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
Ministère des Ressources naturelles	Fonds d'information géographique et foncière Fonds de la réforme du cadastre québécois Fonds forestier Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles
Ministère du Revenu	Fonds de perception Fonds des pensions alimentaires
Ministère de la Sécurité publique	Fonds des services de police
Portefeuille du Tourisme	Fonds de partenariat touristique
Fonds d'investissement	
Conseil du trésor	Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Ministère des Finances	Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances
Ministère du Revenu	Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Ministère des Transports	Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

¹ La création de ce fonds est conditionnelle à l'approbation d'un projet de loi par l'Assemblée nationale.

ANNEXE B

Information sommaire sur les fonds spéciaux

	Fonds de gestion		Fonds d'investissement		Total	
	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998
	Prévision	Résultat probable	Prévision	Résultat probable	Prévision	Résultat probable
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Opérations						
Affectation de crédits par les ministères et organismes responsables	1 243,1	901,6	239,3	127,4	1 482,4	1 029,0
Revenus de ministères et organismes budgétaires	205,7	201,6	—	—	205,7	201,6
Autres revenus	1 623,0	2 037,9	9,3	5,8	1 632,3	2 043,7
Revenus totaux	3 071,8	3 141,1	248,6	133,2	3 320,4	3 274,3
Rémunération	(517,4)	(438,4)	—	—	(517,4)	(438,4)
Fonctionnement	(391,4)	(395,1)	(0,2)	(0,1)	(391,6)	(395,2)
Amortissement	(45,2)	(37,4)	(183,9)	(100,4)	(229,1)	(137,8)
Intérêt	(716,0)	(573,4)	(64,5)	(32,7)	(780,5)	(606,1)
Transfert	(1 398,3)	(1 603,8)	—	—	(1 398,3)	(1 603,8)
Dépenses totales	(3 068,3)	(3 048,1)	(248,6)	(133,2)	(3 316,9)	(3 181,3)
Revenu net	3,5	93,0	—	—	3,5	93,0
Solde au début	214,7	130,9	—	—	214,7	130,9
Excédent versé au fonds consolidé du revenu	(8,0)	(9,2)	—	—	(8,0)	(9,2)
Solde à la fin	210,2	214,7	—	—	210,2	214,7
Investissements						
Valeur nette au début	329,2	323,8	959,8	455,4	1 289,0	779,2
Nouveaux investissements	38,6	42,8	762,2	604,8	800,8	647,6
Amortissement	(45,2)	(37,4)	(183,9)	(100,4)	(229,1)	(137,8)
Valeur nette à la fin	322,6	329,2	1 538,1	959,8	1 860,7	1 289,0
Effectif (ETC)	9 066	8 013	2 014	1 938	11 080	9 951

ANNEXE C**Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 1998-1999**

	Total M\$
AFFAIRES MUNICIPALES	
Financement de la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées de la ville de Schefferville	0,9
Travaux d'infrastructures	66,0
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	
Développement agroalimentaire	2,1
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	2,0
Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches	5,0
CULTURE ET COMMUNICATIONS	
Financement des unités autonomes de service (Centre de conservation du Québec)	0,3
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,1
ÉDUCATION	
Enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde	6,2
Programme d'alphabétisation	1,7
Entente auxiliaire sur le développement économique des régions du Québec	0,1
Formation dans les pénitenciers fédéraux	3,4
ENVIRONNEMENT ET FAUNE	
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,1
Financement des unités autonomes de service (Centre d'expertise en analyse environnementale)	0,2
INDUSTRIE, COMMERCE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE	
Soutien au financement de projets d'immobilisation à l'étranger	0,1
RESSOURCES NATURELLES	
Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier	0,9
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,4
REVENU	
Gestion de la taxe sur les produits et services	98,7
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Financement du programme conjoint de protection civile	0,3
Financement des unités autonomes de service (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale)	0,2
Financement de la certification et de la vérification des appareils de jeu	1,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,2
TRANSPORTS	
Programme stratégique Canada-Québec d'amélioration routière	1,6
Financement des travaux d'amélioration du réseau routier de juridiction municipale de la région québécoise de l'Outaouais	4,8
TRAVAIL	
Financement du Bureau d'évaluation médicale	1,6
Financement du Bureau du commissaire général du travail	3,1
TOTAL	201,0

CHAPITRE 10

LE RÉSULTAT DU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES

CHAPITRE 10

LE RÉSULTAT DU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Ce chapitre vise à évaluer le rendement budgétaire du programme de départs volontaires (PDV). Le rendement évalué comprend non seulement les économies de coûts de main-d'œuvre résultant de la réduction du nombre de postes, mais aussi l'impact du rajeunissement de l'effectif et d'autres mesures affectant la rémunération. Dans le cas du PDV, l'évaluation des résultats est faite à partir du nombre de départs à la retraite. Il est à noter que les départs à la retraite se retrouvent aussi dans des organismes d'État dont les opérations ne sont pas reflétées dans le budget de dépenses du gouvernement.

Ce chapitre porte sur quatre objets : les paramètres du PDV, les résultats concernant le nombre de départs à la retraite, l'impact au niveau des coûts de main-d'œuvre et les obligations résultant du PDV.

Rappelons que les secteurs public et parapublic sont composés des ministères et des organismes d'État, des réseaux de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux. L'effectif estimé pour 1997-1998 est de 412 392 équivalents temps complet (ETC). La répartition en est présentée au graphique 11.1 du chapitre 11.

1. LES PARAMÈTRES DU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Les négociations avec les organisations représentant le personnel syndiqué et le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic ont permis aux parties de conclure des ententes visant plus de 95 % du personnel. D'une part, ces ententes prévoyaient la mise en place d'un programme de départs volontaires à la retraite composé de modifications aux régimes de retraite et de mesures de départs assistés. D'autre part, dans le cas des réseaux de l'éducation, les ententes comportaient des mesures spécifiques applicables au personnel enseignant, compte tenu du besoin de remplacer les enseignants s'étant prévalus du programme.

Le 22 mars 1997, le gouvernement a adopté la « Loi sur la diminution des coûts de main-d'œuvre dans le secteur public et donnant suite aux ententes intervenues à cette fin ». Cette loi a apporté les modifications législatives requises à certains régimes de retraite pour la mise en œuvre des ententes intervenues avec des associations représentant les employés; elle a, en plus, prévu un mécanisme visant à générer une réduction des coûts de main-d'œuvre de 6 % pour les groupes ou organismes avec lesquels le gouvernement n'avait pas d'ententes. Au cours des mois qui ont suivi l'adoption de la loi, d'autres ententes sont intervenues entre les représentants d'employés et le gouvernement.

Les régimes de retraite visés par le PDV étaient :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite des fonctionnaires (RRF);
- Le régime de retraite des enseignants (RRE);
- Le régime de retraite de certains enseignants (RRCE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS);
- Le régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ);
- Le régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des neiges (RRCHCN).

Le programme de départs volontaires à la retraite comportait trois volets :

- Des modifications temporaires aux régimes de retraite;
- Des modifications permanentes aux régimes de retraite;
- Des mesures de départs assistés.

Les modifications temporaires

Les principales modifications législatives temporaires apportées aux régimes de retraite visaient à rendre admissibles sans réduction actuarielle :

- Les participants au RREGOP syndicable, RRF, RREFQ et RRCHCN, âgés d'au moins 50 ans, si la somme de l'âge et des années de service totalise 80 ou encore les participants âgés d'au moins 60 ans, peu importe le nombre d'années de service;
- Les participants au RREGOP non syndicable, le RRAS, RRE et RRCE, âgés d'au moins 55 ans, si la somme de l'âge et des années de service totalise 80.

Par ailleurs, les participants au RREGOP syndicable, RRF, RREFQ et RRCHCN ayant 50 ans et au moins 10 années de service devenaient admissibles avec réduction actuarielle de 3 % par année d'anticipation.

Enfin, des mesures temporaires étaient prévues pour le personnel participant au RREGOP syndicable afin d'améliorer le niveau de revenu de certains employés. À cette fin, le montant accordé en regard des années de service reconnues aux fins d'admissibilité a été bonifié.

Les modifications permanentes

Les principales modifications permanentes apportées aux régimes de retraite visaient :

- La reconnaissance des périodes de congé de maternité en cours le 1^{er} juillet 1973 et se terminant avant le 1^{er} juillet 1976, avec congé de cotisation pour l'employée pour un maximum de 90 jours;
- La reconnaissance, pour les infirmières-enseignantes, des années d'enseignement effectuées avant 1973 en milieu hospitalier québécois;
- La possibilité pour l'employé de déterminer la date de début de paiement de ses crédits de rentes.

Les mesures de départs assistés

Les mesures de départs assistés étaient spécifiques à chacun des secteurs et consistaient au versement de montants forfaitaires à certains employés :

- Dans la fonction publique, les employés âgés d'au moins 50 ans et possédant 20 années de service pouvaient bénéficier d'un montant forfaitaire maximum ne pouvant excéder 12 mois de salaire. De plus, les employés prenant leur retraite ont eu droit au remboursement à 100 % de la valeur de leur banque de congés de maladie;
- Dans les réseaux de l'éducation, la mesure visait à faciliter l'attrition du personnel d'encadrement. Elle consistait, d'une part, à augmenter le montant maximal de la prime de séparation déjà prévu de 6 à 12 mois et, d'autre part, à assumer le paiement à 50 % de la banque de jours de congé de maladie non monnayable;
- Dans le réseau de la santé et des services sociaux, les mesures ont été mises en place afin d'augmenter le taux de départs à la retraite à l'intérieur des corps d'emploi les plus touchés par la réorganisation du réseau. Dans certains cas, le montant forfaitaire pouvait représenter jusqu'à 18 mois de salaire.

Dans les réseaux de l'éducation, les ententes convenues avec les représentants du personnel enseignant des réseaux de l'enseignement primaire, secondaire et collégial prévoyaient, outre les économies générées par le PDV, des mesures compensatoires. Ces mesures visant à réduire les coûts de main-d'œuvre touchaient la rémunération, les avantages sociaux et le nombre de postes d'enseignants des réseaux d'enseignement primaire et secondaire.

Pour le personnel enseignant des commissions scolaires, les principales mesures comprenaient :

- Le retrait de 265 postes destinés à réduire le nombre de groupes d'élèves confiés à un même enseignant en formation générale au secondaire;
- La non-reconnaissance de l'expérience acquise au cours de l'année scolaire 1996-1997 ne permet aucun avancement d'échelon;
- La réduction, de 80 à 70 % du traitement, de la prestation d'assurance-salaire payable au cours des 52 premières semaines de maladie;
- Le report des indexations salariales de 1 % prévues le 1^{er} janvier 1997 et le 1^{er} janvier 1998;
- Le sursis du paiement des congés de maladie non utilisés au cours des années 1997-1998 et 1998-1999, au moment du départ de l'enseignant.

Pour le personnel enseignant des collèges, les principales mesures comprenaient :

- La réduction des salaires de 0,5 % à 3,5 %;
- La diminution de l'allocation pour la coordination départementale;
- Une modification de certaines règles concernant la formation de groupes d'élèves qui se traduit par une modification de l'offre de cours.

2. L'ADHÉSION AU PROGRAMME

Les objectifs poursuivis lors de la mise en place du PDV étaient le départ à la retraite de 18 460 personnes représentant 16 500 ETC. Les adhésions au PDV ont amplement dépassé les prévisions puisque 36 477 personnes équivalant à 33 045 ETC se sont prévaluées du programme.

Dans l'ensemble, le personnel syndicable représente 94 % des départs, ce qui est proportionnel à son poids parmi les effectifs totaux. Le tableau 10.1 présente par secteurs les prévisions ainsi que les résultats du PDV.

Tableau 10.1 : Répartition par secteurs du nombre de départs attendus et les résultats

	Prévisions (ETC)	Résultats (ETC)	Écarts (ETC)
Fonction publique	2 955	3 126 ¹	171
Réseaux de l'éducation	5 750	11 721	5 971
Réseau de la santé et des services sociaux	7 795	16 564	8 769
Autres ²	s.o.	1 634	1 634
TOTAL	16 500	33 045	16 545

¹ Comprenant 2 654 ETC dans les ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits et 472 ETC provenant des organismes d'État dont les effectifs sont assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Incluant les organismes d'État dont les effectifs sont non assujettis à la Loi sur la fonction publique, les universités et les établissements privés d'enseignement primaire, secondaire et collégial.

En ce qui concerne les effectifs des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits ainsi que ceux des organismes d'État assujettis à la Loi sur la fonction publique, les postes libérés à la suite de la mise en place du PDV ont été abolis. Le nombre de départs exprimés en équivalent temps complet est de 3 126 ETC, ce qui équivaut à 5 % de l'effectif total autorisé au 1^{er} avril 1997.

Dans le cas des réseaux de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, le nombre total de départs a été deux fois plus élevé que prévu; il totalise 11 721 ETC dont 9 289 ont été remplacés. Pour les réseaux de l'enseignement primaire et secondaire, les départs représentent 10 408 ETC; de ce nombre, 8 420 ETC ont été remplacés, soit le personnel enseignant et des directeurs d'écoles et de centres d'éducation. En ce qui a trait au réseau de l'enseignement collégial, les départs à la retraite correspondent à 1 313 ETC dont 869 ETC pour le personnel enseignant ayant aussi fait l'objet de remplacement.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, le nombre de départs a largement dépassé les prévisions; il totalise 16 564 ETC. Toutefois, l'effort maximal de réductions de postes que le réseau peut absorber au cours de l'année budgétaire 1997-1998 correspond à 6 400 ETC. Le PDV a permis au réseau la réalisation des plans de transformation et l'atteinte de 40 % de la cible de réduction des coûts de main-d'œuvre, soit :

- 3 400 ETC découlant des phases de transformation déjà en cours dans le réseau;
- 3 000 ETC représentant 40 % de la cible pour les départs consécutifs au PDV.

En conséquence, le nombre de remplaçants permanents ou temporaires, en 1997-1998, s'établira à 10 164 ETC.

3. LES ÉCONOMIES DE COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Lors du dépôt des crédits 1997-1998, il était prévu que les économies de coûts de main-d'œuvre devant résulter de la mise en place du PDV s'établiraient à 831,6 M\$ en 1997-1998 et à 1 108,9 M\$ en 1998-1999. Ces prévisions initiales étaient basées sur des hypothèses d'ententes avec les représentants des employés. Les ententes conclues dans les mois qui ont suivi le dépôt du Livre des crédits étaient différentes en certains points de celles prévues à l'origine.

Le tableau 10.2 compare les prévisions initiales avec les résultats obtenus. Globalement, les résultats obtenus sont supérieurs aux prévisions de 2,6 M\$ pour l'année budgétaire 1997-1998 mais inférieurs de 18,9 M\$ pour l'année budgétaire 1998-1999.

Tableau 10.2 : Prévisions et résultats concernant les réductions de coûts de main-d'œuvre

	1997-1998 M\$	1998-1999 M\$
A- Prévisions lors du dépôt des crédits 1997-1998	831,6	1 108,9
B- Résultats du PDV	834,2	1 090,0
C- Variation (B – A)	2,6	(18,9)

La fonction publique

Tel que mentionné précédemment, l'effectif total de la fonction publique a été réduit de 3 126 ETC. Ce nombre comprend 2 654 ETC des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits ainsi que 472 ETC des organismes d'État dont l'effectif est assujéti à la Loi sur la fonction publique.

Pour évaluer le rendement budgétaire du PDV dans la fonction publique, il faut exclure les départs provenant des organismes d'État puisque les économies afférentes ne sont pas comptabilisées dans les dépenses budgétaires. En conséquence, le rendement budgétaire du PDV est évalué sur la base de 2 654 ETC. Aux réductions de coûts de main-d'œuvre générées par les départs à la retraite, s'ajoutent les économies entraînées par la réduction de 6 % de la rémunération des députés, du personnel de cabinet et par les ententes avec la magistrature. Sur cette base, le rendement est de 109,1 M\$ en 1997-1998 et de 144,8 M\$ pour l'année budgétaire 1998-1999. Ce rendement est inférieur aux prévisions initiales de 21,5 M\$ en 1997-1998 et de 29,4 M\$ en 1998-1999.

Le tableau 10.3 présente les prévisions et les résultats pour les ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits

Tableau 10.3 : Fonction publique – prévisions et résultats concernant les réductions de coûts de main-d'œuvre

	1997-1998 M\$	1998-1999 M\$
A- Prévisions lors du dépôt des crédits 1997-1998	130,6	174,2
B- Résultats du PDV		
Départs – masse salariale correspondant à 2 654 ETC	106,1	141,4
Autres mesures ¹	3,0	3,4
	109,1	144,8
C- Variation (B – A)	(21,5)	(29,4)

¹ Autres mesures de réduction des coûts de main-d'œuvre pour les députés, le personnel de cabinet et la magistrature.

Les réseaux de l'éducation

Les réseaux de l'éducation comprennent quatre niveaux, soit le primaire, le secondaire, le collégial et l'universitaire. La réduction des coûts de main-d'œuvre pouvait, selon le cas, prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Économies résultant du rajeunissement du personnel enseignant, puisque les enseignants doivent majoritairement être remplacés et du départ sans remplacement des autres catégories de personnel;
- Mesures compensatoires récurrentes telle la réduction de la prestation d'assurance-salaire payable au cours des 52 premières semaines de maladie;
- Mesures compensatoires non récurrentes tel le report des indexations salariales.

Le tableau 10.4 présente le résultat des mesures d'économie appliquées dans les réseaux de l'éducation. Le rendement pour l'année budgétaire 1997-1998 est de 353,7 M\$, soit 47,5 M\$ de plus que les prévisions initiales. En 1998-1999, le rendement est de 372,0 M\$, ce qui est 36,3 M\$ de moins que les prévisions initiales. Toutefois, d'autres mesures ont été prévues afin de combler l'écart.

Tableau 10.4 : Réseaux de l'éducation – prévisions et résultats concernant les réductions de coûts de main-d'oeuvre

	1997-1998 M\$	1998-1999 M\$
A- Prévisions lors du dépôt des crédits 1997-1998	306,2	408,3
B- Résultats du PDV		
Départs – masse salariale correspondant à 11 721 ETC	483,6	644,8
Remplacements – masse salariale correspondant à 9 289 ETC	(330,5)	(451,5)
Mesures compensatoires ¹	138,2	95,2
Universités et établissements privés ²	62,4	83,5
	353,7	372,0
C- Variation (B – A)	47,5	(36,3)

¹ Certaines mesures compensatoires n'étaient pas récurrentes en 1998-1999. Le manque de rendement relatif à l'annualisation a été comblé par d'autres mesures.

² Ces économies ne résultent pas entièrement de départs à la retraite.

Le réseau de la santé et des services sociaux

Pour l'année budgétaire 1997-1998, la cible initiale de réduction des coûts de main-d'œuvre, résultant du PDV, était de 286,8 M\$ pour le réseau et de 108,0 M\$ pour les professionnels de la santé, totalisant 394,8 M\$. Le rendement budgétaire découlant de la réduction de 6 400 postes est de 263,4 M\$. Ce rendement a permis de réaliser la cible d'économie révisée du réseau.

Pour l'année budgétaire 1998-1999, la cible prévue de réduction des coûts de main-d'œuvre était de 526,4 M\$, dont 382,4 M\$ pour le réseau et 144,0 M\$ pour les professionnels de la santé. Pour le réseau, les économies découlant du PDV seront de 429,2 M\$, ce qui dégage des économies additionnelles de 46,8 M\$ au rendement prévu du PDV.

Le tableau 10.5 dresse le bilan des économies de coûts de main-d'œuvre du réseau de la santé et des services sociaux.

Tableau 10.5 : Réseau de la santé et des services sociaux – prévisions et résultats concernant les réductions de coûts de main-d'œuvre

	1997-1998 M\$	1998-1999 M\$
A- Prévisions lors du dépôt des crédits 1997-1998	394,8	526,4
B- Résultats du PDV		
Départs – masse salariale correspondant aux 16 564 ETC	575,1	766,8
Remplacements – masse salariale correspondant à 10 164 ETC en 1997-1998 et 7 164 ETC en 1998-1999	(311,7)	(337,6)
	263,4	429,2
C- Professionnels de la santé	108,0	144,0
	371,4	573,2
D- Variation (C – A)	(23,4)	46,8

4. LES OBLIGATIONS ACTUARIELLES, LE COÛT DES MESURES DE DÉPARTS ASSISTÉS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION DÉCOULANT DU PDV

Les ententes conclues avec les associations représentant les employés syndiqués et non syndiqués prévoyaient que les coûts engendrés par les départs à la retraite seraient de 1 732,9 M\$ et qu'ils seraient assumés à parts égales par les employés et l'employeur. Le coût des obligations actuarielles s'établissait à 1 604,3 M\$, celui des mesures de départs assistés à 119,0 M\$ et les frais d'administration à 9,6 M\$. Il était prévu aux ententes que les coûts additionnels devaient être entièrement supportés par l'employeur.

Tel que mentionné précédemment, le nombre de personnes parties à la retraite a été deux fois plus élevé que prévu. Les coûts des obligations actuarielles découlant du PDV ont augmenté d'un montant de 1 217,7 M\$ qui doit être entièrement assumé par l'employeur. Globalement, les obligations actuarielles découlant du PDV totalisent 2 822,0 M\$ dont 1 950,2 M\$ à la charge du gouvernement et 871,8 M\$ à la charge des employés.

Malgré la hausse du nombre de participants, les coûts résultant de la mesure de départs assistés sont demeurés stables à 119,0 M\$, amortis sur 4 ans. Cette période équivaut au nombre d'années de travail que les participants auraient effectué avant de prendre leur retraite. Le coût des frais d'administration diminue de 1,6 M\$.

Globalement, le coût total du PDV est de 2 949,0 M\$, 30 % assumé par les employés et 70 % par le gouvernement.

Le tableau 10.6 présente la répartition, entre le gouvernement et les employés, des obligations actuarielles, ainsi que des coûts associés aux mesures de départs assistés et aux frais d'administration.

Tableau 10.6 : Coûts des obligations actuarielles, des mesures de départs assistés et des frais d'administration résultant du PDV

	Gouvernement	Employés		Total
	M\$	Syndicables M\$	Personnel d'encadrement M\$	M\$
Obligations actuarielles				
Prévisions initiales	759,1	770,0	75,2	1 604,3
Plus : variations	1 191,1	26,5	0,1	1 217,7
Résultats	1 950,2	796,5	75,3	2 822,0
Mesures de départs assistés	119,0	—	—	119,0
Frais d'administration				
Prévisions initiales	4,8	4,3	0,5	9,6
Plus : variations	(0,7)	(0,8)	(0,1)	(1,6)
Résultats	4,1	3,5	0,4	8,0
Total				
Prévisions initiales	882,9	774,3	75,7	1 732,9
Plus : variations	1 190,4	25,7	—	1 216,1
Résultats	2 073,3	800,0	75,7	2 949,0

CHAPITRE 11

L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL

CHAPITRE 11

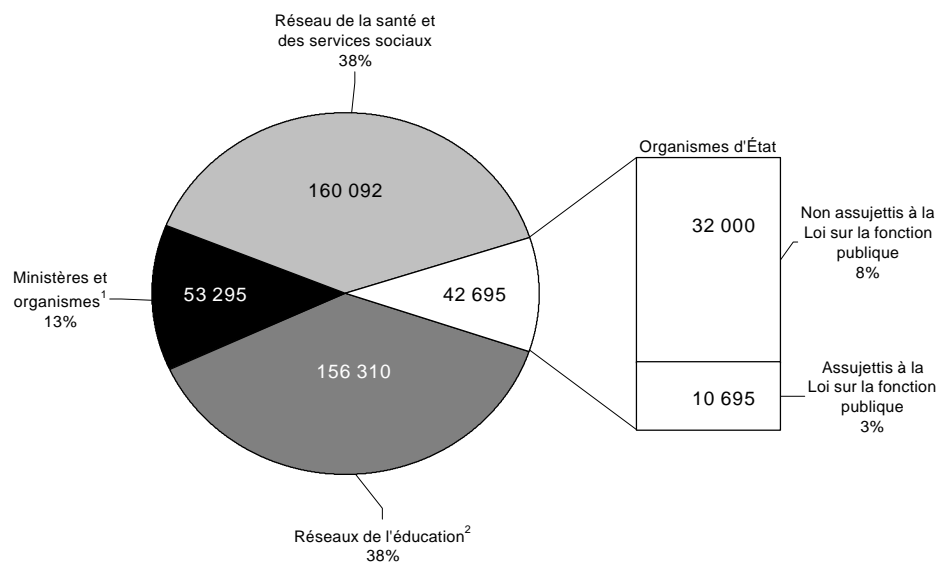
L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL

L'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic totalise 412 392 ETC en 1997-1998. Ce nombre total est exprimé en équivalent temps complet (ETC). Le graphique 11.1 en illustre la répartition. Le présent chapitre traite uniquement de l'effectif des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits.

La première partie de ce chapitre présente l'évolution de l'effectif des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits au cours de la dernière décennie en y comparant l'effectif total autorisé à l'effectif total utilisé. La deuxième partie traite de l'effectif total autorisé en 1997-1998 et des modifications survenues au cours de l'exercice. La troisième partie fait le point sur l'effectif total autorisé pour 1998-1999.

L'effectif total autorisé représente le nombre maximum d'employés réguliers et d'employés occasionnels pouvant être utilisés dans un ministère ou organisme. L'effectif utilisé des ministères et organismes s'établit à 53 295 ETC.

Graphique 11.1 : Répartition des 412 392 ETC oeuvrant dans les secteurs public et parapublic en 1997-1998



¹ Total correspondant à l'effectif utilisé en 1997-1998 par les ministères, les organismes, les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

² Total incluant l'effectif des commissions scolaires, des collèges et des universités.

1. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF GOUVERNEMENTAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

L'effectif des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits comprend, outre les effectifs assujettis à la Loi sur la fonction publique, les effectifs nommés en vertu de lois spécifiques tels les agents de la Sûreté du Québec. Le tableau 11.1 présente l'évolution de l'effectif total autorisé et de l'effectif total utilisé depuis 1988-1989. La dernière augmentation de l'effectif total autorisé remonte à 1991-1992. Depuis, il est en baisse constante. Au cours des dix dernières années, l'effectif total autorisé qui était de 64 987 ETC en 1988-1989 est passé à 55 478 ETC en 1997-1998, soit une diminution de 15 %. Cette réduction aurait été plus importante sans l'ajout de nouveaux mandats à la mission de certains ministères. Ces nouveaux mandats ont entraîné notamment :

- Depuis 1990-1991, des hausses totalisant 3 050 ETC de l'effectif du ministère du Revenu pour la mise en place de la TVQ, la prise en charge de la TPS et la lutte contre l'évasion fiscale;
- En 1991-1992, l'ajout de 690 ETC conformément à l'entente Canada-Québec concernant le plan d'action gouvernemental sur l'accueil et l'intégration des immigrants;
- En 1997-1998, l'addition de 1 084 ETC suite à l'entente Canada-Québec concernant l'intégration d'employés fédéraux au réseau Emploi-Québec.

Le niveau prévu d'effectif utilisé pour l'année financière 1997-1998 se terminant le 31 mars 1998 est de 53 295 ETC. Il s'agit d'une baisse de 9 205 ETC par rapport à 1988-1989, où l'effectif total utilisé s'établissait à 62 500 ETC.

Tableau 11.1 : Évolution de l'effectif total des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits (en équivalent temps complet)

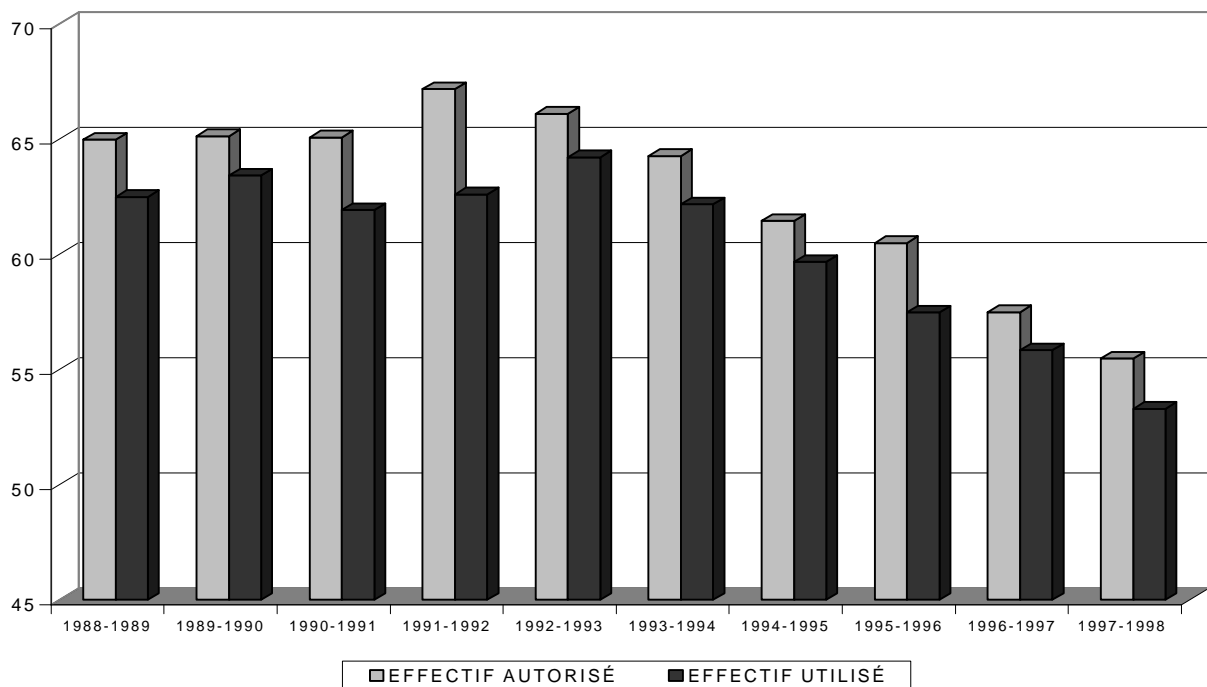
	Effectif autorisé ¹		Effectif utilisé ¹	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1988-1989	64 987	—	62 500	—
1989-1990	65 134	147	63 426	926
1990-1991	65 078	(56)	61 918	(1 508)
1991-1992	67 186	2 108	62 604	686
1992-1993	66 107	(1 079)	64 221	1 617
1993-1994	64 269	(1 838)	62 182	(2 039)
1994-1995	61 446	(2 823)	59 664	(2 518)
1995-1996	60 492	(954)	57 471	(2 193)
1996-1997	57 487	(3 005)	55 830	(1 641)
1997-1998 ²	55 478	(2 009)	53 295	(2 535)

¹ Données redressées afin de les présenter sur les mêmes bases que 1998-1999.

² Effectif probable au 31 mars 1998.

Le graphique 11.2 illustre l'évolution de l'effectif gouvernemental depuis 1988-1989. Ce graphique permet de constater que l'effectif autorisé et l'effectif utilisé ont tendance à évoluer de la même manière. Plus particulièrement depuis 1995-1996, l'effectif total autorisé et utilisé ont été marqués par des diminutions importantes. L'effectif total autorisé est passé sous la barre de 60 000 ETC en 1996-1997. Les baisses observées, au cours des deux dernières années, résultent principalement de la mise en place de programmes de départs à la retraite.

Graphique 11.2 : Évolution de l'effectif total des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits ¹



1 Données redressées afin de les présenter sur les mêmes bases qu'en 1998-1999.

2. L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ EN 1997-1998

Lors du dépôt du Livre des crédits 1997-1998, le chapitre 8 du volume II portant sur l'effectif gouvernemental mentionnait que l'effectif total autorisé n'avait pas été réduit du nombre de départs devant résulter de la mise en place du programme de départs volontaires (PDV). En conséquence, une baisse de l'effectif total autorisé était prévisible en cours d'année.

Tel qu'indiqué au tableau 11.2, des ajustements représentant une réduction de 1 534 ETC ont été effectués au cours de l'exercice 1997-1998. Ces ajustements traduisent l'impact du PDV, qui a entraîné une baisse de l'effectif total autorisé. Par ailleurs, l'effectif total autorisé de certains ministères et organismes a été augmenté :

- Le Discours sur le budget mettait l'emphase sur la lutte contre l'évasion fiscale; afin d'assumer ce nouveau mandat, l'effectif total autorisé du ministère du Revenu a été haussé de 550 ETC;
- Le ministère de la Famille et de l'Enfance s'est vu attribuer un ajout de 100 ETC pour la mise en place de la politique familiale;
- L'effectif total autorisé du ministère de la Justice a été réajusté de 161 ETC puisque les compressions prévues, notamment au niveau du soutien à la magistrature, ont été remplacées par d'autres mesures;
- L'effectif total autorisé du Fonds de conservation du réseau routier a été augmenté de 155 ETC.

Aux fins de comparaison au Livre des crédits 1998-1999, l'effectif total autorisé en 1997-1998 est de 55 478 ETC.

Tableau 11.2 : Effectif total autorisé en 1997-1998 ¹ (en équivalent temps complet)

		Effectif total autorisé ETC
A.	Effectif 1997-1998 autorisé avant variations en cours d'exercice ²	57 012
B.	Plus – variations effectuées en cours d'exercice	
	Programme de départs volontaires	(2 654)
	Discours sur le budget – lutte contre l'évasion fiscale	550
	Famille et Enfance – politique familiale	100
	Justice – corrections du niveau d'ETC	161
	Transports – Fonds de conservation du réseau routier	155
	Autres ajustements	154
		(1 534)
C.	Effectif comparatif 1997-1998 ³	55 478

¹ Effectif total autorisé incluant les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

² L'effectif total autorisé apparaissant au Livre des crédits 1997-1998 était de 56 132 ETC. Ce chiffre a été redressé, sur la base de la structure budgétaire 1998-1999, de 880 ETC. Le détail des redressements apparaît dans le tableau 11.4 en annexe.

³ Comparatif de l'effectif total autorisé 1997-1998 tel qu'apparaissant au Livre des crédits 1998-1999.

3. L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ EN 1998-1999

En ce qui concerne l'effectif total autorisé en 1998-1999, une hausse globale de 811 ETC est prévue. Cette variation résulte de l'intégration, à la suite de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail, d'employés fédéraux au réseau Emploi-Québec, de la diminution des effectifs affectés au Compte de gestion de la TPS relevant du ministère du Revenu et d'autres réductions permettant aux ministères ou organismes d'atteindre leurs cibles budgétaires. Sur cette base, l'enveloppe de l'effectif total autorisé de l'ensemble des ministères et organismes présentés au Livre des crédits passe, tel qu'indiqué au tableau 11.3, de 55 478 ETC en 1997-1998 à 56 289 ETC en 1998-1999.

Tableau 11.3 : Prévion de l'effectif total autorisé en 1998-1999 ¹ (en équivalent temps complet)

		Effectif autorisé (ETC)
A.	Effectif comparatif 1997-1998 ²	55 478
B.	Ajustements prévus de l'effectif total autorisé	
	- Réduction de l'effectif au Compte de gestion de la TPS	(134)
	- Autres ajustements	(139)
		(273)
C.	Entente Canada-Québec sur le marché du travail	1 084
D.	Effectif total autorisé en 1998-1999	56 289 ³

¹ Effectif total autorisé incluant les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

² Comparatif de l'effectif total autorisé 1997-1998 tel qu'apparaissant au Livre des crédits 1998-1999.

³ La répartition par ministères et organismes est présentée à l'annexe B.

ANNEXE A

Tableau 11.4 : Effectif total autorisé 1997-1998 des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits (en équivalent temps complet)

	Livre des crédits 1997-1998 ¹	Ajustements PDV	Autres variations	Crédits comparatifs 1997-1998
	(ETC)	(ETC)	(ETC)	(ETC)
	a	b	c	d=(a+b+c)
Assemblée nationale	484	(18)	—	466
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	446	(10)	3	439
Affaires municipales	815	(43)	(5)	767
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 983	(207)	(3)	2 773
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	2 029	(86)	(66)	1 877
Conseil exécutif	308	(15)	8	301
Culture et Communications	1 100	(57)	5	1 048
Éducation	1 523	(120)	32	1 435
Emploi, Solidarité et Condition féminine	5 602	(208)	(7)	5 387
Environnement et Faune	3 065	(141)	15	2 939
Famille et Enfance	204	(6)	97	295
Finances	1 162	(52)	2	1 112
Industrie, Commerce, Science et Technologie	1 325	(40)	33	1 318
Justice	3 704	(201)	202	3 705
Métropole	75	(1)	12	86
Régions et Affaires autochtones	184	(6)	(11)	167
Relations avec les citoyens et Immigration	2 095	(107)	(2)	1 986
Relations internationales	549	(16)	28	561
Ressources naturelles	3 421	(170)	(5)	3 246
Revenu	8 158	(185)	546	8 519
Santé et Services sociaux	1 015	(82)	1	934
Sécurité publique	8 933	(177)	6	8 762
Tourisme	257	(14)	16	259
Transports	6 782	(625)	174	6 331
Travail	793	(67)	39	765
TOTAL	57 012	(2 654)	1 120	55 478

¹ La répartition des effectifs présentés au Livre des crédits de 1997-1998, soit 56 132 ETC, a été ajustée de 880 ETC. L'ajustement s'explique comme suit : ajout de 968 ETC à la suite de l'intégration de la SQDM au ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Condition féminine; retrait de 333 ETC transférés à différents organismes extrabudgétaires dont 114 au Tribunal administratif du Québec, 34 à la RAMQ, 63 à l'Agence de l'efficacité énergétique, au Commissaire aux plaintes et à la Régie du gaz naturel et 122 à la CVMQ; ajout de 245 ETC pour des projets de création d'emplois étudiants.

ANNEXE B

Tableau 11.5 : Effectif total autorisé 1998-1999¹ des ministères et organismes apparaissant au Livre des crédits (en équivalent temps complet)

	Livre des crédits 1998-1999 a=b+c	Variation b	Comparatif ² 1997-1998 c
Assemblée nationale	476	10	466
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	439	—	439
Affaires municipales	755	(12)	767
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 773	—	2 773
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	1 842	(35)	1 877
Conseil exécutif	301	—	301
Culture et Communications	1 048	—	1 048
Éducation	1 435	—	1 435
Emploi, Solidarité et Condition féminine	6 471	1 084	5 387
Environnement et Faune	2 891	(48)	2 939
Famille et Enfance	295	—	295
Finances	1 112	—	1 112
Industrie, Commerce, Science et Technologie	1 359	41	1 318
Justice	3 643	(62)	3 705
Métropole	86	—	86
Régions et Affaires autochtones	171	4	167
Relations avec les citoyens et Immigration	1 959	(27)	1 986
Relations internationales	561	—	561
Ressources naturelles	3 246	—	3 246
Revenu	8 385	(134)	8 519
Santé et Services sociaux	934	—	934
Sécurité publique	8 721	(41)	8 762
Tourisme	259	—	259
Transports	6 331	—	6 331
Travail	796	31	765
TOTAL	56 289	811	55 478

¹ Effectif autorisé incluant les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

² Comparatif total autorisé 1997-1998 tel qu'apparaissant au Livre des crédits 1998-1999.